

04

déclaration de performance extra-financière

1. Notre démarche	124	6. Identification des impacts, risques et opportunités matériels	138
1.1. Les enjeux et la mission RSE	124	6.1. Intérêts et point de vue des parties prenantes	138
1.2. Engagements envers les Objectifs de Développement Durable	126	6.2. Description du processus pour identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités matériels pour Econocom	139
1.3. Politique RSE du groupe : 1 mission, 4 piliers	127	6.3. Enjeux retenus comme matériels	140
2. Engagements, reconnaissances et faits marquants [RDG]	129	6.4. Enjeux non matériels	144
3. Normes et certifications [RDG]	131	6.5. Normes couvertes par les enjeux matériels	145
4. Gouvernance de la RSE	132	7. Volet Gouvernance - Conduite des affaires [RDG]	146
5. Base de préparation du rapport	134	7.1. Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires - G1	146
5.1. Bases générales de préparation des états de durabilité	134	7.2. Cybersécurité et protection des données	152
5.2. Bases de préparation spécifiques	134	7.3. Protection des données personnelles	153

8. Volet environnement RDG	156	10. Volet sociétal – Les travailleurs de la chaîne de valeur RDG	217
8.1. Changement climatique – E1	156	10.1. Déployer des actions de mécénat (éducation et numérique responsables)	217
8.2. Eau, écosystèmes marins et biodiversité	174	11. Synthèse des indicateurs clés de performance RSE RDG	222
8.3. Économie Circulaire	176	Définition des indicateurs	225
9. Volet social – Le capital humain, créateur de valeur RDG	189	12. Données relatives à la Taxonomie verte européenne	228
9.1. Publications générales – ESRS 2	189		
9.2. Les travailleurs de la chaîne de valeur	214		
9.3. Consommateurs et utilisateurs finaux	216		

1. Notre démarche

1.1. Les enjeux et la mission RSE

LE DIGITAL UTILE AU CŒUR DE LA MISSION RSE

Econocom conçoit et développe un digital résolument utile pour l'utilisateur final. Nous sommes en effet convaincus que c'est le digital utile, dans le cadre d'une économie circulaire, qui est l'une des clés essentielles non seulement pour lutter contre le gaspillage digital, mais aussi pour contribuer à la performance et à la compétitivité des entreprises. **La mission de responsabilité sociétale du groupe Econocom se définit ainsi : Promouvoir une approche numérique responsable et circulaire pour générer un impact positif.**

Cet engagement en faveur d'un digital utile se manifeste aussi *via* des actions de mécénat pour lutter contre la fracture numérique. Le recyclage ou le réemploi des matériels, en partenariat avec des structures de l'économie sociale et solidaire font aussi partie de nos chantiers prioritaires. Le groupe veille aussi à optimiser l'efficacité énergétique de ses propres infrastructures numériques.

La RSE comme pilier de l'innovation à impact, intégrée au business grâce à l'indépendance

Trop souvent perçue comme une contrainte, nous pensons que la RSE est avant tout un vecteur d'innovation et une source d'avantage compétitif pour nous comme pour nos clients.

Loin de reléguer la RSE aux seules exigences de conformité, nos collaborateurs innovent, développent et éprouvent des offres qui intègrent les enjeux RSE avec comme objectif la création

de valeur au service de l'activité de nos clients. Développées dans une logique de co-construction, nos offres sont systématiquement la réponse concrète à un besoin client, en toute indépendance des constructeurs, des sociétés de services, des *cloud providers* ou des établissements financiers. Nous savons travailler avec tout l'écosystème pour créer des réponses adéquates et personnalisées, avec les meilleurs choix.

Notre indépendance et notre liberté nous permettent de créer plus facilement des synergies avec nos partenaires les plus responsables.

Parce que nous pensons qu'initier le changement c'est avant tout l'incarner, nous plaçons l'engagement responsable et son impact au cœur de notre action.

Accélérateur du numérique responsable pour la transformation de la société

Première Entreprise Générale du Digital en Europe, nous nous devons d'être au rendez-vous d'une société qui avance. Et parce qu'accélérer c'est anticiper, Econocom a été pionnier de l'économie circulaire du numérique et ambitionne d'asseoir son leadership dans les années à venir.

Contribuer à la transition écologique par le numérique tout en maîtrisant son empreinte carbone, et accompagner les mutations sociétales tout en veillant à l'inclusion et à la sécurité des données : autant de défis fondamentaux que le groupe Econocom entend relever en mobilisant l'ensemble de ses savoir-faire pour un impact durable.

Une histoire entrepreneuriale responsable et une gouvernance équilibrée, qui reflètent la diversité du groupe

Depuis sa création par son fondateur entrepreneur Jean-Louis Bouchard, le groupe porte dans son ADN l'esprit de conquête et l'agilité qui ont guidé son développement et façonné la galaxie Econocom.

Econocom donne la liberté aux collaborateurs qui le souhaitent de développer des projets entrepreneuriaux. Cette confiance se retrouve dans la multiplicité des offres nées d'une telle démarche.

Par ailleurs, Jean-Louis Bouchard s'appuie sur une gouvernance solide, qui reflète l'esprit entrepreneurial et la diversité, avec un Comex de 5 personnes issues de la France et de l'international, responsables d'une Direction de pays ou métiers, et un Conseil d'Administration de 9 personnes, dont 3 femmes et 3 Administrateurs indépendants. Ces membres ont tous un profil entrepreneurial.

LES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET SOCIÉTAUX

La pollution numérique générée par Internet semble invisible. Pourtant chaque courriel, chaque recherche ou chaque vidéo consomme de l'énergie et génère des émissions de gaz à effet de serre. Différents travaux ont pu quantifier cet impact du numérique au niveau mondial, le situant entre 2 % et 4,3 % des émissions totales de CO₂ et entre 5 et 10 % de la consommation totale d'électricité suivant les sources.

En tant qu'acteur du numérique, le groupe Econocom se doit d'agir, concrètement et vite !

C'est pourquoi **le groupe Econocom fait du numérique responsable et de la lutte contre le gaspillage digital 2 axes majeurs de sa stratégie RSE.**

Le groupe a aussi la volonté d'avoir un impact sociétal et social en favorisant la diversité des compétences, en étant plus solidaire, et en développant une éthique toujours plus humaine. Enfin, la responsabilité du groupe Econocom ne saurait s'envisager sans une stratégie de ressources humaines engagée.

Une démarche d'amélioration continue

Plus que jamais, la RSE s'inscrit dans l'ADN d'Econocom. En 2023, le groupe a renforcé la plupart de ses actions phares et en a initié de nouvelles, aussi bien en France qu'à l'international. Afin d'incarner sa vision, le groupe Econocom a publié en 2021 son Manifeste dans lequel il rappelle les objectifs qu'il s'est engagé à poursuivre en tant qu'Entrepreneur du Numérique Responsable.

Nous agissons également pour que toutes nos offres soient utiles. La responsabilité et l'impact guident notre stratégie d'investissement.

En 2023, le groupe Econocom a décidé de publier son premier rapport de durabilité selon le référentiel de la CSRD (défini dans le glossaire) en étant accompagné par le groupe Mazars pour la réalisation de son analyse de double matérialité.

1.2. Engagements envers les Objectifs de Développement Durable

Depuis 2019, nous mesurons nos progrès et nous continuerons parce que nous sommes intrinsèquement responsables. Econocom reconnaît l'urgence pour les acteurs des secteurs privé et public de converger ensemble vers les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) identifiés par les Nations Unies. Dans le cadre de son

engagement, un groupe de travail interne a été créé, afin de sélectionner les ODD les plus importants pour le groupe.

Econocom a donc identifié les objectifs qui relèvent d'un engagement prioritaire, d'une contribution active ou d'une participation. 11 objectifs ont ainsi été identifiés et intégrés à la politique RSE du groupe.

Cinq sont prioritaires au sein d'Econocom : consommation et production responsables, lutte contre le changement climatique, accès à une éducation de qualité, inégalités réduites et partenariats.



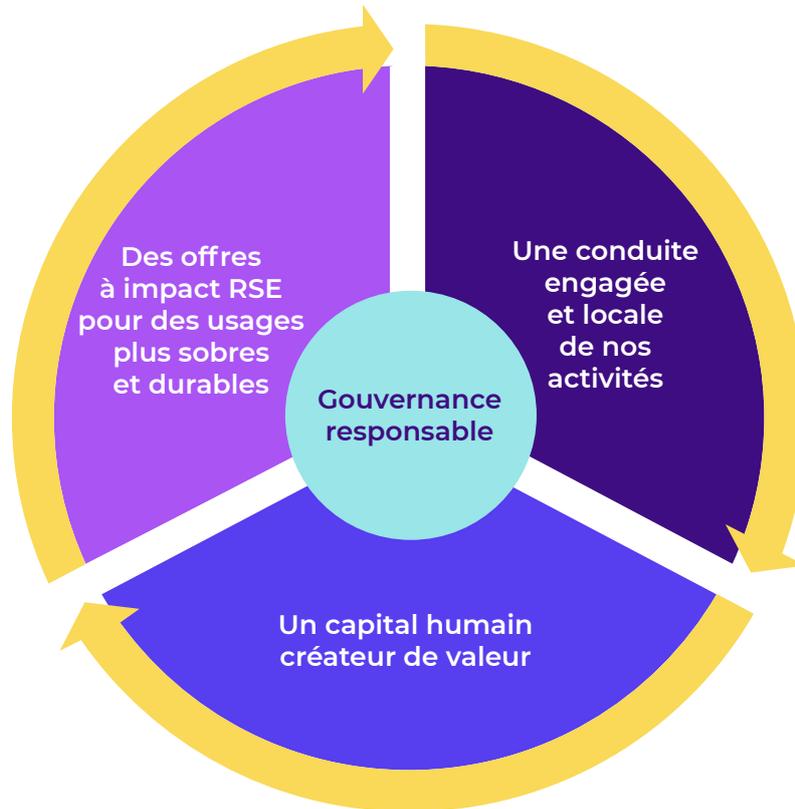
Cette sélection est le résultat d'une consultation de plusieurs parties prenantes en interne qui a permis d'organiser les ODD et de les hiérarchiser.

Les parties prenantes internes sont les Directions RH, achats, commerciale et marketing, et juridique.

1.3. Politique RSE du groupe : 1 mission, 4 piliers

Le groupe Econocom a défini ses quatre piliers RSE ainsi que sa mission avec l'ensemble de ses parties prenantes.

Promouvoir une approche numérique responsable et circulaire pour générer un impact positif



Des offres à impact RSE pour des usages plus sobres et durables

- Décarbonation des produits et services
- Transition vers une économie circulaire
- Cybersécurité et protection des données

Une conduite engagée et locale de nos activités

- Exemplarité en matière de *Green IT* et d'économie circulaire
- Gestion responsable des impacts de l'activité (bâtiments, voitures, logistique)
- Partenariats RSE
- Achats responsables et résilience des chaînes d'approvisionnement

- Ancrage local
- Soutien à l'emploi local
- Déployer des actions de mécénat (éducation et numérique responsable)

Un capital humain créateur de valeur

- Gestion des nouveaux rapports au travail
- Santé, bien-être et qualité de vie au travail
- Dialogue social et engagement des collaborateurs
- Inclusion et diversité

Une gouvernance responsable

- Intégration de la RSE à la stratégie de l'entreprise
- Gouvernance responsable
- Culture d'entreprise

La feuille de route ambitieuse et exigeante reprend l'ensemble des enjeux matériels identifiés dans le cadre de l'interrogation des parties prenantes internes et externes du groupe. Elle met en exergue les points de développement sur lesquels Econocom souhaite progresser dans les prochaines années.

Objectifs principaux

Le groupe s'est fixé des objectifs en matière sociale, environnementale et de gouvernance :

Social

- Handicap : atteindre entre 6 % de personnes en situation de handicap pour 2028
- Diversité : amélioration de 2 points par an pour l'Index égalité Femme/Homme

Environnement

- Empreinte carbone :
 - ▶ Engagement SBTi pour le groupe d'ici 2024
 - ▶ Obtenir les certifications ISO 14001 et BREAM sur nos sites plus stratégiques d'ici 2024-2025
 - ▶ Se fournir avec une énergie 100 % renouvelable d'ici 2023 pour la France et 2028 pour l'International
 - ▶ Avoir une flotte de véhicules utilitaires et VP (véhicules personnels) constituée à 35 % de véhicules hybrides et électriques d'ici 2025

Gouvernance Responsable

- Avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation éthique de 80 % d'ici 2025
- Avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation RGPD de 90 % d'ici 2025
- Avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation cybersécurité de 90 % d'ici 2025

Offre

- Développement d'une nouvelle offre avec une dimension RSE tous les ans

2. Engagements, reconnaissances et faits marquants

Engagements

Depuis 2012, le groupe Econocom adhère au Pacte Mondial des Nations Unies. Au travers de cette adhésion, Econocom s'engage à respecter et promouvoir les dix principes du Pacte Mondial. Ces principes concernent : les Droits de l'Homme, le droit du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

- Econocom est signataire de la Charte de l'Institut du Numérique Responsable.



- Notre soumission SBTi ⁽¹⁾ devrait être validée d'ici mi-2024. Econocom s'est engagé à respecter cette initiative avec des plans de réduction des émissions de carbone alignés sur l'Accord de Paris, s'engageant à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels.



Reconnaisances

- Econocom a été distingué par la médaille Gold d'Ecovadis pour sa performance en matière de RSE avec une note de 70/100 pour l'année 2023, en progression de 12 points par rapport à 2019.



- Pour la deuxième année consécutive, le groupe Econocom a été classé parmi les 250 entreprises socialement responsables en France, et parmi les 20 premières de son secteur d'activité. Cette étude a été menée par Le Point, en collaboration avec Statista. Cette reconnaissance vient saluer les efforts déployés par le groupe et conforte son engagement en faveur de son écosystème, de l'économie circulaire, de l'inclusion et de l'innovation pour répondre aux enjeux de demain.



- Pour la première fois, Econocom a obtenu une place dans le classement des leaders de la diversité du Financial Times. Ce classement nous place à 753 sur 850 entreprises évaluées en Europe et à 60 sur 65 pour la catégorie des technologies de l'information, des logiciels et des services, ce qui marque une reconnaissance de notre engagement pour l'inclusion et la diversité.

(1) SBTi : Science-Based Target initiative.

04 déclaration de performance extra-financière

engagements, reconnaissances et faits marquants



- Econocom Factory a reçu en 2023 le prix de l'environnement. Un prix qui concrétise tous les engagements de la marque en faveur de l'environnement, notamment son activité principale de reconditionnement d'appareils numériques.
- SMAAART.fr (site Internet d'Econocom Factory) a été reconnu site e-commerce n°1 de la catégorie Produits Reconditionnés du palmarès Capital Magazine des meilleurs sites 2023 (enquête Statista réalisée sur 10 000 sites marchands sélectionnés selon leur audience et leur activité).

Faits marquants

- Le groupe Econocom a décidé de lancer un site web dédié à l'impact en avril 2024 pour partager les actions qu'il mène en tant qu'entrepreneur du numérique responsable. Ce site se veut informatif, pédagogique, et témoigne de la volonté du groupe de mesurer, de manière concrète et continue, l'impact de ses actions pour un numérique responsable, en lien avec son écosystème.

Il est consultable en ligne : www.econocom.com/impact à compter d'avril 2024.



- Econocom Factory a reçu en 2023, le prix de l'environnement de Service France Garanti. Un prix qui concrétise tous les engagements de la marque en faveur de l'environnement, notamment son activité principale de reconditionnement d'appareils numériques.
- Econocom était présent au salon ProDurable en septembre 2023 pour animer un atelier sur le thème « Cap sur la transition numérique et énergétique. Solutions impactantes pour un futur durable ».

3. Normes et certifications

- Nous appliquons systématiquement la norme ISO 26000 afin de garantir l'intégrité des lignes directrices de notre action sociétale. Cette rigueur et cette transparence garantissent à nos partenaires la bonne qualité et la durabilité de nos initiatives.
- De la même manière, nos solutions de services répondent depuis 6 ans à la norme ISO/IEC27001 qui est une des plus reconnues dans le monde pour garantir la sécurité de l'information.
- Les certifications ISO 9001 et ISO/CEI 27001 sont gérées localement en France, au Maroc, au Benelux, en Espagne et en Italie.
- Les certifications ISO 14 001 sont gérées localement et nous avons grandement augmenté le nombre de sites certifiés.
- Nous avons reçu la certification belge VOKA qui reconnaît l'importance des mesures responsables que nous prenons pour atteindre les objectifs du développement durable.
- Notre centre de services **Product Care** a obtenu **le label QualiRepar**. Product Care est le service après-vente de la mobilité, avec pour mission d'entretenir, réparer et prolonger la vie des appareils nomades, téléphones, tablettes et portables.
- Notre activité de reconditionnement Econocom Factory, avec la marque SMAAART, a également obtenu ce label, ainsi que la **certification QualiCert**, ce qui permet de valider la qualité des opérations réalisées. En outre, cette activité a obtenu le label RecQ, premier label européen de qualité des produits d'occasion.



4. Gouvernance de la RSE

Le rôle des organes administratifs, de gestion et de surveillance

GOV-1

Pilotage de la démarche

La politique RSE d'Econocom mobilise l'ensemble des collaborateurs du groupe et fait l'objet d'une organisation dédiée. La Direction RSE est placée sous la responsabilité de Madame Véronique di Benedetto, Vice-Présidente France. Cette Direction joue un rôle de représentation de la politique RSE auprès du Conseil d'Administration et des autres Directions.

Le pilotage de la démarche est assuré par un Comité de Direction RSE, composé de Directeurs représentant les principales fonctions du groupe. Ce Comité valide les orientations stratégiques et les objectifs de la démarche tout en veillant à la bonne atteinte de ces derniers.

Un panel de correspondants RSE fonctionnels mais aussi géographiques a été identifié. Ces correspondants font partie des équipes opérationnelles des membres du Comité de Direction RSE. Ils sont responsables du déploiement des différents objectifs sur leurs périmètres respectifs. Ils assurent la mise en place opérationnelle des plans d'actions validés en Comité, ils sont aussi les ambassadeurs de la démarche auprès de leurs équipes.

Composition des organes de surveillance

Le rapport de gestion détaille la composition du Conseil d'Administration, du Comité Exécutif du groupe et du Comité de Direction RSE, ainsi que les informations relatives à leur diversité et leur compétence (voir chapitre « Cahier introductif - La Gouvernance »).

Traitement des informations et des questions de durabilité par les organes de surveillance

GOV-2

Les différents membres des organes administratifs sont informés des questions et enjeux de durabilité à l'occasion du Comité d'Audit de clôture annuelle et *via* d'autres comités au cours de l'année 2023, ainsi qu'à travers le plan stratégique.

Intégration de la performance liée à la durabilité dans les systèmes d'incitation

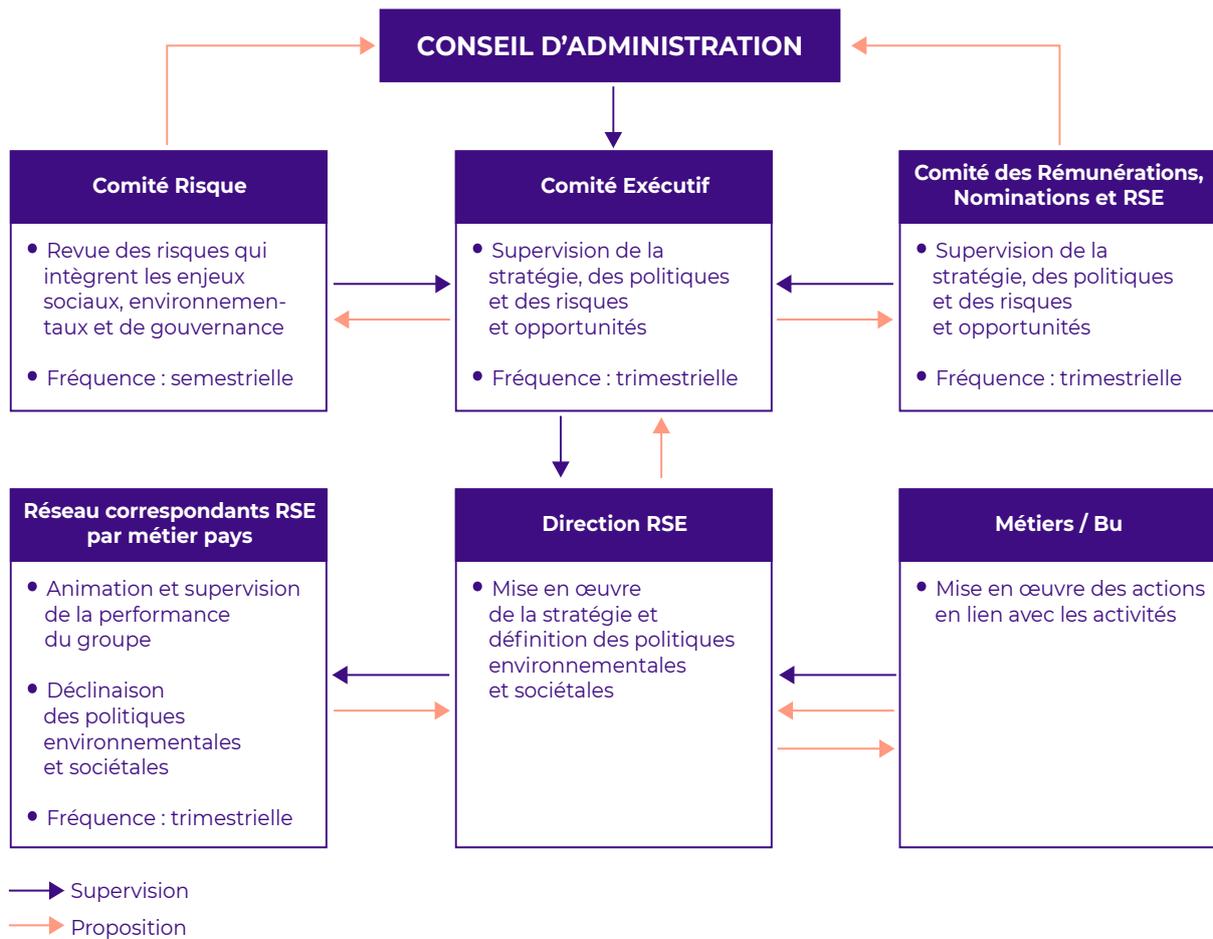
GOV-3

NA. (Non Applicable)

États sur les diligences raisonnables en matière de durabilité

GOV-4

Certains membres de ces organes (Conseil d'Administration, Comité de Direction RSE...) ont pu participer à l'évaluation de l'analyse de matérialité à travers le processus des *sustainability due diligence* (le détail des fonctions concernées est présenté en section SBM-2 Intérêts et points de vue des parties prenantes dans la stratégie de l'entreprise).



Gestion du risque et contrôle interne sur les rapports de durabilité

GOV-5

La rédaction de la déclaration de performance extra-financière/CSRD ⁽¹⁾ est réalisée par la direction RSE du groupe et la direction financière, qui coordonnent également le reporting des données extra-financières. Ces données proviennent des directions concernées (ressources

humaines, RSE, DAF, achats, services généraux ...), en France et dans les pays. Ces données sont saisies dans un tableau de reporting, facilitant la collecte, le suivi et le pilotage des indicateurs de performance. La méthodologie de reporting est décrite dans un document mis à jour régulièrement et diffusé aux contributeurs lors du lancement de la collecte de données.

(1) Corporate Sustainability Reporting Directive.

5. Base de préparation du rapport

5.1. Bases générales de préparation des états de durabilité

[BP-1]

INFORMATIONS SUR LE PÉRIMÈTRE DE REPORTING

Les états de durabilité ont été préparés en considérant une base consolidée de reporting, alignée sur celle des états financiers.

Sauf indication contraire, le périmètre concerne l'ensemble des filiales du groupe. En raison de leur indépendance, les agents sont exclus du périmètre de publication. Toute autre exclusion de périmètre est mentionnée et justifiée dans le(s) paragraphe(s) concerné(s). La collecte des données est réalisée sur un exercice civil clos, du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Néanmoins, il est à noter pour l'année 2023 exceptionnellement, la collecte des données a été réalisée sur un exercice du 1^{er} janvier au 30 novembre (les données relatives au mois de décembre ont été approximées).

INFORMATIONS SUR LE TRAITEMENT DES INFORMATIONS RELATIVES À LA CHAÎNE DE VALEUR

Les informations développées dans les états de durabilité couvrent des éléments relatifs à la fois à l'amont et à l'aval de la chaîne de valeur d'Econocom. Les éléments relatifs à la chaîne de valeur ont été évalués et validés lors de l'analyse de double matérialité effectuée par le groupe pour la préparation de ces états de durabilité.

Les informations liées à la chaîne de valeur et relatives à la norme sur le changement climatique (ESRS-E1) ont pu en partie être consolidées :

- qualitativement, notamment grâce à la mise en œuvre d'un plan SBTi courant 2023 (qui sera validé au cours de l'année 2024). Un des objectifs de ce plan pour Econocom impose que 80 % des fournisseurs du groupe devront eux-mêmes suivre des plans SBTi ;
- quantitativement, grâce à l'évolution et à la précision du scope 3 du bilan carbone du groupe.

5.2. Bases de préparation spécifiques

[BP-2]

DÉFINITION DES HORIZONS DE TEMPS

La définition des horizons de temps est alignée avec les exigences de la réglementation CSRD :

- court terme : inférieur à 1 an ;
- moyen terme : entre 1 et 5 ans ;
- long terme : au-delà de 5 ans.

ESTIMATION DE LA CHAÎNE DE VALEUR

Il est important de rappeler que les éléments relatifs à la chaîne de valeur sont des éléments qui peuvent se révéler difficiles à capturer selon la nature des indicateurs exigés (à la fois qualitatifs et quantitatifs) et nécessitent pour certains des plans d'action qui seront mis en œuvre sous divers horizons de temps.

Par exemple, les exigences de déclaration propres aux normes sociales relatives aux *travailleurs de la chaîne de valeur* (ESRS-S2) et aux *consommateurs et aux utilisateurs finaux* (ESRS-S4), matérielles pour le groupe, posent plus de difficultés pour être rapportées en raison de la non-disponibilité ou de l'inexistence de ces informations au sein du groupe.

Les métriques relatives à la chaîne de valeur (indicateurs de performance quantitatifs) calculées à partir d'estimation, de moyennes sectorielles ou autres méthodes, sont majoritairement des métriques relatives à la norme environnementale sur le changement climatique ESRS-E1 et à l'économie circulaire et à l'utilisation des ressources (ESRS-E5). Ces estimations portent sur :

- le calcul du scope 3 du bilan carbone 2023 (les hypothèses de ce calcul seront détaillées dans la partie [ESRS E1-6 > émissions brutes scope 1, 2 et 3] ⁽¹⁾);
- la question de traitement et de valorisation des DEEE (souvent externalisée que ce soit pour du reconditionnement ou de la destruction).

SOURCES D'ESTIMATIONS OU D'INCERTITUDE

Les principales sources d'estimations et d'incertitude pour Econocom sont les suivantes :

Données relatives à la gouvernance

- ▶ en particulier la façon dont des organes administratifs, de gestion et de surveillance s'intéressent, traitent et intègrent les questions de durabilité.

Données sur le pilier l'environnement

- ▶ certaines informations n'étaient pas disponibles et n'ont pas été remontées pour quelques filiales (données sur la consommation d'énergie, sur le traitement des déchets) ;
- ▶ le calcul de tous les scopes du bilan carbone d'Econocom 2023. Toutes les précisions sont à retrouver (comme expliqué ci-dessus) dans la sous-norme ESRS E1-6. Les bilans carbones antérieurs ont été réalisés de manière rétrospective. Pour les états de durabilité de 2023, seules les catégories les plus pertinentes des scopes 1,2 et 3 ont été retenues (<90 % du scope 3 a été calculée).
- ▶ les indicateurs de performance présentés dans la norme ESRS-E5 (norme environnementale relative à l'utilisation des ressources et de l'économie circulaire) sont pour certains postes des estimations (indicateurs collectés auprès des sous-traitants des filiales du groupe) du volume de déchets traités ou détruits pour l'exercice 2023. De plus certaines données comparables de l'année 2022 ne seront pas fournies car non matérielles pour la DPEF (les états de durabilité qui seront audités en 2025 auront bien comme comparables les états de 2024).

(1) Les émissions scope 1 sont les émissions directes de l'entreprises (liées à ses propres opérations). Celles du scope 2 sont liées à la consommation d'électricité. Enfin, celles du scope 3 sont relatives à la chaîne de valeur de l'entreprise.

Données sur le pilier social

Les normes sociales relatives à la chaîne de valeur. Econocom a prévu de définir des plans d'action à partir de 2024 pour permettre la consolidation des éléments exigés ainsi que leur robustesse.

CHANGEMENT DANS LA PRÉPARATION ET DANS LA PRÉSENTATION DES ÉTATS DE DURABILITÉ

Econocom a décidé de définir son rapport de durabilité 2023 comme un rapport de transition qui :

- d'une part, répond à la réglementation actuelle de Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF) ; et
- d'autre part, répond également aux normes de durabilité exigées par la nouvelle réglementation *Corporate Sustainability Reporting Directive* (CSRD). Les changements dans la préparation de ces états concernent essentiellement l'analyse de double matérialité, l'intégration du bilan carbone d'Econocom pour l'exercice en question et fait apparaître l'écart de conformité entre l'actuelle DPEF et la CSRD.

STRATÉGIE ET MODÈLE D'ENTREPRISE

SBM-1

Le modèle économique et la stratégie d'Econocom sont détaillés au chapitre « Cahier introductif – Profil du groupe » du Document d'Enregistrement Universel.

Plan stratégique « One Econocom »

Econocom a présenté en novembre 2023 son nouveau plan stratégique pour la période 2024-2028. Ce plan, baptisé « One Econocom », combine pour la première fois objectifs financiers et extra-financiers.

Les objectifs financiers visent à entamer une phase de croissance robuste majoritairement organique :

- ▶ atteindre un chiffre d'affaires de 4 milliards d'euros en 2028 avec une première étape à 3,4 milliards d'euros en 2026 ;
- ▶ doubler le résultat net pour atteindre 130 millions d'euros en 2028 ;
- ▶ réduire l'endettement net financier.

Les objectifs extra-financiers visent à renforcer l'impact d'Econocom en matière de transformation numérique :

- tripler le nombre d'actifs recyclés ou reconditionnés et doubler le nombre d'actifs réparés dans nos centres de réparation ;
- obtenir la médaille Platinum d'Ecovadis afin de rejoindre le Top 1 % des entreprises engagées en RSE ;
- engager le groupe dans une démarche SBTi ;
- doubler la proportion d'employés en situation de handicap pour atteindre 6 % en 2028 ;
- dépasser la note de 90/100 pour l'index égalité Femmes/Hommes. (périmètre groupe)

Afin de mener à bien son plan stratégique, le groupe va s'appuyer sur plusieurs leviers de croissance qui lui permettront d'augmenter ses parts de marchés auprès de nouveaux clients et de développer son chiffre d'affaires sur sa base installée :

- le groupe va ainsi intensifier ses efforts de recrutement et de formation au sein de ses équipes de vente afin de renforcer la couverture de ses géographies cibles et d'améliorer son efficacité commerciale ;
- Econocom va également enrichir son offre de solutions afin d'intégrer de manière plus poussée la composante « As-a-Service » qui permet aux clients de bénéficier d'une expérience fluide basée

sur des services à valeur ajoutée ainsi que la dimension impact positif ;

- les synergies entre solutions et géographies seront également renforcées pour permettre un déploiement accéléré des expertises du groupe en tirant parti de son positionnement leader en Europe ;
- enfin, Econocom poursuivra son programme d'acquisitions ciblées dans les zones géographiques où le groupe a besoin d'accroître sa taille critique ou de renforcer certaines expertises (par exemple le reconditionnement).

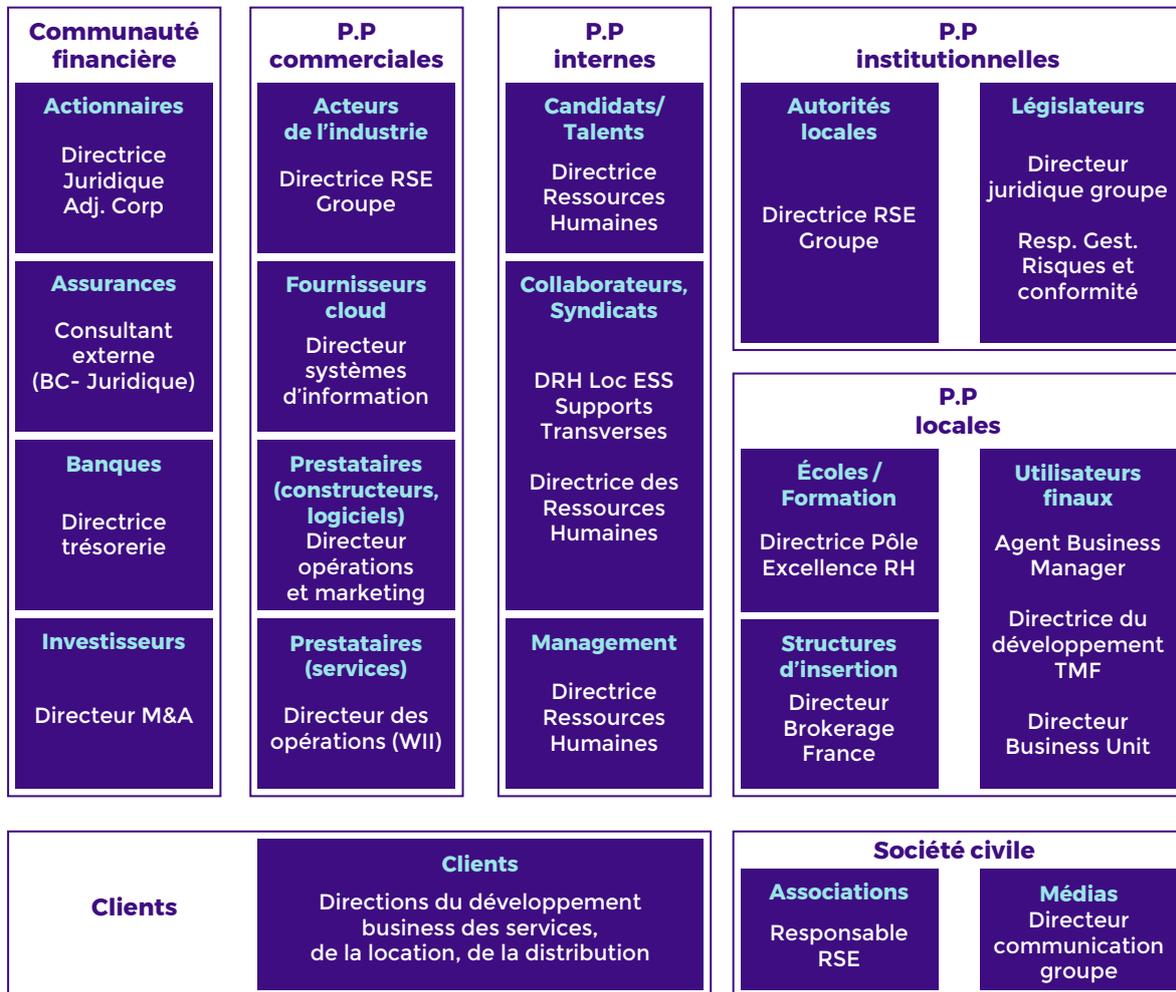
6. Identification des impacts, risques et opportunités matériels

6.1. Intérêts et point de vue des parties prenantes

SBM-2

La prise en compte de parties prenantes (notamment dans le processus d'analyse de double matérialité) peut-être résumé à travers la matrice suivante :

Cartographie des parties prenantes :



- Dans le cadre de notre consultation, 19 catégories de parties prenantes (P.P) ont été identifiées.
- Une analyse du dialogue avec chacune des P.P a été réalisée afin de s'assurer que

les contributeurs Econocom interrogés avaient les connaissances suffisantes des attentes pour coter les impacts, risques et opportunités du groupe en matière de durabilité.

6.2 Description du processus pour identifier et évaluer les impacts, risques et opportunités matériels pour Econocom

IRO-1

En 2023, le groupe a réorganisé ses sujets matériels pour les aligner sur les prochaines exigences CSRD sur la double matérialité, qui comporte deux dimensions : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

Nous avons analysé comment le groupe Econocom est affecté par sa dépendance à la disponibilité des ressources économiques, environnementales et sociales, indépendamment de ses impacts potentiels sur ces ressources :

- une question de durabilité est importante du point de vue des impacts lorsqu'elle concerne les impacts matériels, réels ou potentiels, positifs ou négatifs, sur les personnes ou l'environnement à court, moyen et long termes. Les impacts incluent ceux causés ou contribués par Econocom et ceux qui sont directement liés à ses propres opérations et à l'ensemble de ses relations commerciales ;

- une question financière est significative d'un point de vue financier lorsqu'elle génère ou peut générer des risques ou des opportunités ayant une influence significative sur les flux de trésorerie du groupe Econocom, la performance de développement, la position, le coût du capital ou l'accès au financement ;
- un sujet peut être important des deux points de vue.

Nous actualiserons notre évaluation de double matérialité régulièrement.

Notre approche d'évaluation de la matérialité s'appuie sur : la collecte des points de vue des parties prenantes sur ces sujets au travers de l'administration de questionnaires auprès des groupes de P.P. internes disposant d'une vision très avancée de nos parties prenantes externes (clients, investisseurs et analystes, partenaires commerciaux, et partenaires associatifs), afin de comprendre leurs points de vue sur l'importance et le classement des sujets dans leur relation avec le groupe Econocom.

NIVEAU DE DÉSAGRÉGATION RETENU

L'identification des impacts, risques et opportunités a été réalisée dans un premier temps à un niveau de désagrégation par activités, ensuite agrégée au niveau groupe.

04 déclaration de performance extra-financière

identification des impacts, risques et opportunités matériels

La nature de chaque métier d'Econocom requiert une analyse plus fine selon les spécificités de chacun des métiers suivants :

- **Product & Solutions (P&S)** : activité de distribution de matériels informatiques ;
- **Technology, Management and Financing (TMF)** : solutions de location ;
- **Services** : services digitaux (workplace, infrastructure, réseaux, cloud, cybersécurité);

PROCESSUS DE COTATION

Évaluation de la matérialité d'impact

1. Détermination du type d'impact (positif, neutre ou négatif) et de sa temporalité (actuel ou potentiel).
2. Cotation des Impacts, Risques et Opportunités (IROs) par ateliers de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères de cotation des normes ESRS (ampleur, portée, réversibilité).
3. Calcul de la cotation finale de matérialité d'impact en sommant les trois critères numériques et en multipliant par une probabilité d'occurrence.
4. Détermination des IRO significatifs en retenant les IROs supérieurs à un seuil défini.

Évaluation de la matérialité financière

1. Cotation des IRO par ateliers de travail avec les contributeurs internes sur la base des critères de cotation des normes ESRS(2) (gravité des effets financiers et probabilité d'occurrence).
2. Calcul de la cotation finale de la matérialité financière en multipliant les deux critères ci-dessus.
3. Pondération des scores attribués afin d'harmoniser les scores financiers et d'impact en vue de la sélection des enjeux matériels pour le groupe.
4. Détermination des IROs significatifs en retenant les IROs avec un score supérieur au même seuil s'appliquant à la matérialité d'impact.

En conclusion, la matérialité d'un enjeu sera déterminée si **au moins** un de ses scores (financier et/ou impact) dépasse le seuil défini lors de l'évaluation de la double matérialité.

6.3. Enjeux retenus comme matériels

[SBM-3]

Le positionnement des sujets sur la matrice de matérialité démontre clairement un fort niveau d'alignement entre les points de vue des parties prenantes, recueillis de manière indépendante grâce à une consultation mettant fortement l'accent sur le changement climatique, l'économie circulaire et l'engagement des personnes.

Volet environnemental

Observations

1. Les 10 enjeux matériels identifiés relèvent principalement de l'impact :
 - ▶ 1 enjeu uniquement financier ;
 - ▶ 1 enjeu financier et d'impact ;
 - ▶ 8 enjeux uniquement d'impact.
2. Deux normes environnementales sont considérées comme matérielles :
 - ▶ E1 : Changement climatique ;
 - ▶ E5 : Economie circulaire ;
 - ▶ les Disclosure Requirements (DR) relatifs aux normes E2, E3 et E5 ne seront pas adressés dans le rapport de durabilité car les IROs correspondants sont en deçà du seuil de matérialité (seuil de 10).
3. Une analyse légèrement différente des pratiques du secteur :
 - ▶ Econocom accorde plus d'importance à l'économie circulaire (norme E5) que les entreprises du benchmark ;
 - ▶ les sous-topics de la norme E1 sont systématiquement considérés comme matériels.

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
E1	Climate change adaptation	Résilience des chaînes d'approvisionnement	11,25	
		Renforcement des réglementations environnementales en matière d'énergie		14
		Renforcement des réglementations environnementales sur l'impact du numérique	11,25	11,2
		Renforcement des réglementations environnementales sur le cycle de vie des produits	11,25	
E1	Climate change mitigation	(Scope 3) Émissions liées à l'aval		12
		(Scope 3) Émissions liées aux achats		15
		(Scope 3) Émissions liées aux déplacements professionnels		13
		Évolution des exigences des utilisateurs finaux		10,67
E1	Energy	(Scope 1 & 2) Consommations d'énergie		14
E5	Waste	Gestion des déchets électroniques et traitement des déchets non valorisable et non valorisés	12	10,6
		Renforcement des réglementations environnementales en matière de traitement et de réduction des déchets informatiques	11,25	

04 déclaration de performance extra-financière

identification des impacts, risques et opportunités matériels

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
E5	<i>Resources inflows, including resource use</i>	Optimisation des usages par le développement de l'économie de fonctionnalité		12
		Promotion de l'économie circulaire dans le secteur du numérique		13
E5	<i>Resources outflows related to products and services</i>	Recyclage et réutilisation des produits et des matériaux		10,7
		Éco-conception des produits numériques		12

ESRS E1 : Changement climatique - ESRS E5 : Economie circulaire

Volet social

Observations

- Les 16 enjeux matériels identifiés ressortent comme importants selon la double matérialité :
 - ▶ 3 IROs de la norme S4 ont été cotés comme importants selon la matérialité financière ;
 - ▶ 13 IROs sont importants selon la matérialité d'impact.
- Aucun IRO de la norme S3 « Communautés affectées » n'est ressorti comme matériel.
- Une analyse légèrement différente des pratiques du secteur :
 - ▶ les topics identifiés par Econocom comme matériels sont également matériels pour les entreprises du benchmark ;
 - ▶ certaines entreprises ont accordé plus de matérialité aux IROs relatifs à l'attraction des talents ;
 - ▶ seul Econocom a considéré comme matériel la thématique concernant le dialogue social (accords collectifs).

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
S1	<i>Equal treatment opportunities for all</i>	Adéquation des compétences et développement des formations		11
		Diversité et inclusion au sein des équipes		11
		Emploi et inclusion des personnes en situation de handicap		10
		Lutte contre toute forme de discrimination au travail		11
S1	<i>Other work-related rights</i>	Respect des droits humains au sein de nos activités		12
		Sécurité et protection des données personnelles des collaborateurs		11

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
S1	Working conditions	Accords collectifs (réglementaires et non obligatoires)		10,4
		Gestion des collaborateurs en contrat d'emploi non permanent (ex. CDD, intérimaires, extra, etc.)		11
		Politique de rémunération et avantages sociaux (dont système de partage de la valeur)		10,05
		Qualité de vie au travail (dont équilibre vie prof./ vie perso)		10,65
S2	Other work-related rights	Respect des droits humains chez les fournisseurs et leurs sous-traitants		10
S2	Working conditions	Conditions de travail des fournisseurs et de leurs sous-traitants		10
S4	Information-related impacts for consumers and/or end-users	Protection et sécurité des données personnelles du client dans le cadre de la collecte, de l'utilisation et du stockage des données		10,3
		Sensibilisation des clients aux enjeux RSE	12	
S4	Social inclusion of consumers and/or end-users	Intégration des innovations dans les produits et services, prise en compte des nouveaux usages et modes de vie	10,5	
		Pratiques commerciales loyales et responsables	12,75	

ESRS S1 – Travailleurs de l'entreprise - ESRS S2 – Travailleurs de la chaîne de valeur - ESRS S4 – Consommateurs et utilisateurs finaux

Volet Gouvernance – Conduite des affaires

Observations

- Les 2 enjeux matériels identifiés ressortent comme importants selon la matérialité d'impact.
- Les IROs relatifs aux sous-topics suivants sont en deçà du seuil de matérialité :
 - ▶ protection des lanceurs d'alerte (uniquement quantitatif) ;
 - ▶ bien-être animal ;
 - ▶ engagement politique ;
 - ▶ corruption et pot-de-vin (uniquement quantitatif) ;
 - ▶ les DR associés ne seront pas adressés dans le rapport de durabilité car les IROs sont en deçà du seuil de matérialité.
- Une analyse plus avancée que les pratiques du secteur :
 - ▶ la culture d'entreprise identifiée par Econocom comme un enjeu matériel ne ressort pas dans le benchmark.

04 déclaration de performance extra-financière

identification des impacts, risques et opportunités matériels

Normes	Sub Topics	Enjeux matériels	Cotation financière	Cotation d'impact
G1	<i>Corporate culture</i>	Adhésion à la culture et aux valeurs de l'entreprise permettant de développer le sentiment d'appartenance ainsi que le taux d'engagement des collaborateurs	12	10
G1	<i>Management of relationships with suppliers including payment practices</i>	Renforcement des réglementations environnementales en matière d'énergie	10,5	10

6.4. Enjeux non matériels

Les enjeux qui sont ressortis comme **non matériels** à la suite de l'analyse de double matérialité sont présentées dans la matrice suivante :

N°	ESRS – « Thème »
E2	Pollution
E3	Eau
E4	Biodiversité et écosystèmes
S3	Communautés affectées

L'évaluation de la double matérialité a permis d'exclure des sous-enjeux de façon granulaire même au sein des enjeux qui se révélaient matériels, démontrant un niveau d'analyse affiné et précis quant à l'univers des impacts, risques et opportunités du groupe.

Ces résultats sont présentés dans la matrice ci-dessous :

N°	ESRS – « Thème »	Sous-topics considérés comme non applicables aux activités d'Econocom
E3	Eau	Consommation d'eau
E4	Biodiversité et écosystèmes	Facteurs d'impact direct de la perte de biodiversité : espèces exotiques envahissantes, taille des populations...
S1	Employés	Autres droits liés au travail – Logement adéquat
S3	Communautés affectées	Droits civils et politiques – Liberté d'expression, liberté de réunion, incidence sur les défenseurs des droits de l'Homme
		Droits des peuples autochtones – Consentement préalable donné librement, auto-détermination
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Informations – Accès à de l'information de qualité
		Sécurité – Sécurité de la personne et protection des enfants
		Inclusion sociale – Non-discrimination
G1	Conduite des affaires	Pratiques respectueuses du bien-être animal

6.5. Normes couvertes par les enjeux matériels

IRO-2

Synthèse des enjeux ESRS traités dans le rapport car considérés comme matériels

TOPICs	Sub Topics	Sub Sub Topics
E1 – Climate change	Climate change adaptation	
	Climate change mitigation	
	Energy	
E5 – Circular economy	Resources inflows	
	Resources outflows	
	Waste	
S1 – Own workforce	Equal treatment opportunities for all	Gender Equality
		Training and skills development
		Employment and inclusion of persons with disabilities
	Other work – related rights	Diversity
		Human Rights
	Working conditions	Privacy (personal data)
		Secure employment
		Adequate wages
		Collective Bargaining
		Work-life balance
S2 – Workers in the value chain	Other work – related rights	Human Rights
	Working conditions	Health & Safety
S4 – Consumers and end-users	Information – related impacts for consumers and/or end- users	Privacy/cyber-security
	Social inclusion of consumers and/or end- users	Responsible marketing practices
		Access to produce and services
G1 – Business conduct	Corporate culture	
G1 – Business conduct	Management of relationships with suppliers including payment practices	

7. Volet Gouvernance - Conduite des affaires

7.1 Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires - G1

7.1.1. VISION ET CULTURE D'ENTREPRISE

[G1-1]

Depuis près de 50 ans, nous sommes animés par le même esprit entrepreneurial qui nous pousse à agir avec détermination et à être résilients lorsque l'horizon s'obscurcit.

L'audace, la bonne foi, et réactivité sont les valeurs cardinales d'Econocom partagées par toutes les équipes et affichées dans toutes les implantations, en France et à l'international. Elles sont, comme l'engagement de chacun d'entre nous, intrinsèquement liées à notre utilité. C'est également par la diversité des talents, des expertises et des cultures que nous sommes une entreprise à impact durable. Notre esprit entrepreneurial favorise la mise en place de projets et d'offres à impact positif, qui s'inscrivent dans nos objectifs de développement durable. En partageant nos expériences, nos savoirs et nos ambitions, nous montrons notre volonté et notre engagement au service d'une économie circulaire.

7.1.2. ÉTHIQUE DES AFFAIRES, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

[G1-3; G1-4]

7.1.2.1. Code de conduite des affaires et procédures associées

Le groupe Econocom a la volonté d'être un acteur éthique et intègre à tous les niveaux de son organisation. À ce titre, il s'engage notamment à agir dans le respect des Droits de l'Homme et du droit du travail, à lutter contre la corruption, le trafic

d'influence, et à agir pour la protection de l'environnement. Il accorde également toute leur importance aux exigences de santé et sécurité au travail et veille à sa bonne conformité aux lois et aux règlements auxquels il est soumis.

Econocom a souhaité fédérer l'ensemble des hommes et des femmes du groupe autour d'un code de conduite des affaires, traitant des problématiques éthiques et notamment, de la lutte contre la corruption et du trafic d'influence. Ce code de conduite des affaires, auquel sont rattachées un corpus de procédures et politiques traitant de problématiques éthiques associées (cadeaux et invitations, conflit d'intérêts...), repose sur un principe de tolérance zéro en matière de corruption pour l'ensemble des collaborateurs du groupe.

Le code de conduite des affaires et les procédures et politiques qui y sont rattachées, sont les documents de référence en matière d'éthique. Ces éléments sont disponibles dans les principales langues du groupe et s'appliquent sans exception à tous les collaborateurs du groupe, y compris les agents.

Le code de conduite de l'entreprise décrit les systèmes de prévention, de détection et de traitement des allégations ou incidents de corruption. Ces procédures comprennent des mesures de prévention, notamment des politiques claires, des formations régulières et des contrôles internes rigoureux.

De plus, le groupe Econocom a mis en place un processus structuré pour rendre compte des résultats aux organes d'administration, de gestion et de contrôle à travers un Comité Éthique. Ce processus garantit la transparence et la responsabilité des opérations et implique une documentation systématique des résultats, y compris les résultats des enquêtes, les mesures prises et toutes les recommandations nécessaires.

7.1.2.2. Politique en matière de corruption et de trafic d'influence

La corruption et le trafic d'influence; sont des infractions pénales graves qui comportent des risques importants :

- ▶ des poursuites pénales (amendes, peines d'emprisonnement) applicables aux personnes physiques ou morales ;
- ▶ des sanctions disciplinaires (licenciement de la personne auteur de l'infraction) ;
- ▶ une atteinte à l'image, la réputation et la crédibilité du groupe Econocom.

Soucieux du respect de la réglementation applicable à laquelle il se réfère pour la définition des infractions, le groupe Econocom interdit formellement tout recours à la corruption et au trafic d'influence dans la marche de ses affaires.

Tout collaborateur confronté à une situation de ce type, ou dans le doute face à une situation, est appelé à saisir son manager direct, les départements compétents (Département Juridique ou Département des Ressources Humaines) ou le Comité Éthique. Il peut également le cas échéant lancer une alerte *via* la plateforme dédiée.

En tenant compte des notations de *Transparency International*, il ressort que le groupe opère principalement dans des pays relativement homogènes en termes de corruption. Le Maroc, le Mexique et l'Europe de l'Est, sont certes des zones moins bien notées d'un point de vue de la corruption, mais les entités du groupe présentes dans ces pays sont très petites, et à date aucune des alertes reçues ne concernait les entités de ces pays. Il n'y a pas non plus d'historique de corruption dans les entités du groupe présentes dans ces pays.

Les alertes reçues font l'objet d'un traitement conformément aux process internes indépendamment du classement du pays considéré.

7.1.2.3. Politique de vigilance : plateforme d'alerte et traitement des alertes

Associée au code de conduite des affaires, le groupe Econocom dispose d'une procédure relative :

- ▶ au dispositif d'alerte éthique ;
- ▶ à la procédure d'enquête et de traitement des alertes. Cette procédure détaille les modalités de lancement et de conduite des enquêtes internes; elle précise également le processus de traitement des manquements avérés. Elle a également vocation à s'appliquer en cas de soupçons de corruption indépendants d'une alerte, qui pourraient par exemple être consécutifs à un Audit Interne, un audit d'acquisition, une poursuite judiciaire, un contrôle réglementaire, etc.

7.1.2.3.1. Plateforme d'alerte

Afin de renforcer sa politique de vigilance face aux risques éthiques, le groupe Econocom dispose d'une plateforme d'alerte. Ce dispositif permet le recueil et le traitement de signalements relatifs à l'existence de situations contraires au code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe (dans des cas de corruption/fraude...).

Ce dispositif d'alerte est à la disposition de toute personne travaillant au sein du groupe Econocom (dirigeants, salariés, intérimaires, stagiaires, etc..) ainsi qu'à tout tiers extérieur en relation d'affaires avec le groupe. Il est disponible dans plusieurs langues dont le français, l'anglais, l'espagnol et l'italien, 24h/24 et 7j/7. La plateforme est sécurisée, le processus de signalement est crypté et protégé par un mot de passe.

04 déclaration de performance extra-financière

volet gouvernance - conduite des affaires

Ce dispositif répond aux exigences de la Loi Sapin II et des autres réglementations européennes. Tous les signalements reçus par l'intermédiaire de la plateforme font l'objet d'un examen et d'un suivi par le Comité Éthique. Ces derniers portaient essentiellement sur deux grandes thématiques : (i) les conflits d'intérêts et (ii) la responsabilité sociale et les droits humains.

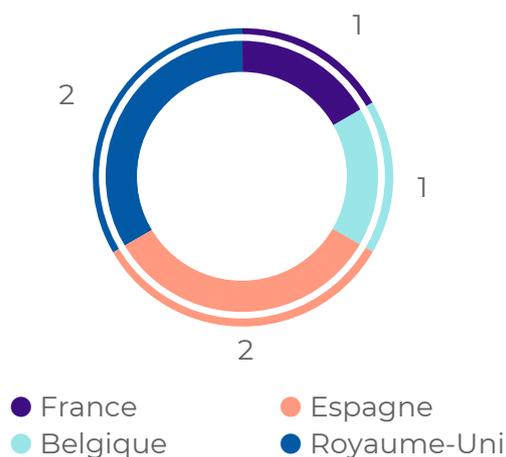
En 2023, 6 alertes ont été remontées *via* la plateforme d'alerte. Aucune des alertes éthiques n'a donné lieu à des poursuites judiciaires ou plaintes.

Thème des alertes



NB : la catégorie « responsabilité sociale et droits humains » regroupe des alertes traitant de : discrimination, de harcèlement et de santé & sécurité.

Répartition des alertes par zone géographique



7.1.2.3.2. Protection des lanceurs d'alerte

La protection légale des lanceurs d'alerte concerne toute personne émettrice d'une alerte, et ce même si les faits rapportés se révèlent infondés, sous réserve que la personne soit éligible au statut de lanceur d'alerte fixé par la loi Sapin II :

- être une personne physique : en conséquence, une personne morale (exemple : association, syndicat professionnel, etc.) ne peut pas être considérée comme lanceur d'alerte ;
- être de bonne foi : il ne doit pas être animé par une intention de nuire ;
- agir sans contrepartie financière directe : il ne bénéficie d'aucun avantage et n'est pas rémunéré en contrepartie de sa démarche ;
- avoir eu personnellement connaissance des faits qu'il dénonce : ce qui implique qu'il ait directement constaté les faits qu'il rapporte. Il ne peut déduire ou supputer les faits qu'il révèle, il ne peut servir d'intermédiaire à un collaborateur refusant de procéder à un signalement et ne peut se contenter de répéter des informations déjà divulguées ;
- révéler des faits graves, c'est-à-dire contraires au code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe Econocom.

Le lanceur d'alerte dont l'alerte répond à ces critères, lui permet d'obtenir les garanties suivantes :

- l'absence de représailles, directes ou indirectes, par le groupe Econocom : aucune mesure de rétorsion (ex : baisse de rémunération, sanction disciplinaire, licenciement, etc.), liée à l'alerte, ne pourra et ne sera prise à son encontre. Dans le cas inverse, le lanceur d'alerte, bénéficie d'un aménagement de la charge de la preuve ;
- la confidentialité de son identité et des faits rapportés.

Toute personne pensant faire l'objet de représailles pour avoir fait un signalement ou participé à son traitement peut le signaler au Comité Éthique. L'identité de l'émetteur d'une alerte ne peut être communiquée à la personne mise en cause dans l'alerte, sauf accord du lanceur d'alerte. Il est interdit de faire obstacle à un signalement. Toute personne qui empêche un lanceur d'alerte de communiquer son signalement encourt des sanctions disciplinaires et pénales.

En revanche, l'utilisation abusive du dispositif ou un signalement calomnieux, peuvent exposer son auteur à des sanctions disciplinaires ainsi qu'à des poursuites judiciaires.

7.1.2.3.3. Rôle du Comité Éthique

Afin d'asseoir sa volonté d'opérer en tant qu'acteur éthique et responsable de la vie économique, le groupe Econocom a nommé en 2019 un Comité Éthique de 4 membres. Ce Comité a la charge de toutes les problématiques relatives au domaine éthique, du traitement et du suivi des signalements reçus dans le cadre du dispositif d'alerte, des conflits d'intérêts, et de la bonne appropriation des principes éthiques de la part des collaborateurs.

Le Comité Éthique est toujours séparé et distincts de la chaîne de gestion impliquée dans l'affaire.

7.1.2.3.4. Traitement des alertes – déclenchement d'une enquête

Après examen, s'il apparaît pour le Comité Éthique qu'une alerte reçue doit être suivie d'une investigation, il engage une enquête dont il définit la portée et le déroulement.

Cette décision est prise au regard des critères suivants :

- la pertinence de l'alerte et sa récurrence potentielle ;
- la gravité des faits ;
- les conséquences négatives qui pourraient en résulter ;

- les sommes en jeu ;
- la menace que les faits font courir sur l'intégrité physique ou psychique d'une personne, etc.

L'objectif principal de l'enquête est d'établir la véracité des faits rapportés par le lanceur d'alerte et de déterminer si un acte contraire au code de conduite des affaires du groupe et/ou aux réglementations s'appliquant au groupe a été ou non commis.

La durée de l'enquête et les ressources allouées tiennent compte de la complexité de l'affaire, de la gravité des faits et des premiers résultats de l'enquête.

La Direction Générale du groupe est informée de l'ouverture de l'enquête et de son déroulement, notamment en cas de situation sensible, sauf dans les cas où elle est elle-même mise en cause. La ou les personnes chargées de mener l'enquête sont désignées par le Comité Éthique (ex : compliance, RH, Audit Interne, etc.). Lorsque plusieurs personnes interviennent sur une enquête, un responsable est nommé.

Ces personnes doivent être étrangères aux faits reportés par l'alerte reçue et qualifiées pour mener les investigations nécessaires. Il peut s'agir de collaborateurs ou d'experts extérieurs au groupe.

Elles doivent collecter, conserver et sécuriser les éléments de preuve pertinents permettant de confirmer ou non le ou les manquements présumés. Dans ce cadre, elles peuvent réaliser des entretiens, saisir des preuves, etc.

Le rôle du responsable d'enquête est de conduire l'investigation et de coordonner, le cas échéant, les travaux des spécialistes. Pour chaque enquête, le rôle et les responsabilités confiés sont précisés.

Si le manquement présumé fait l'objet d'une enquête par les autorités nationales, le responsable d'enquête assure la liaison et la coopération avec ces dernières.

04 déclaration de performance extra-financière

volet gouvernance - conduite des affaires

Dans le cadre du traitement de l'alerte, des spécialistes internes peuvent également être sollicités (exemple : le Directeur des Systèmes d'Information).

7.1.2.3.5. Formation

En complément, des formations sous forme d'*e-learning*, à destination de l'ensemble

des collaborateurs, concernant la compliance et l'anti-corruption sont déployées. Elles sont complétées au fur et à mesure par des actions spécifiques, pour les populations identifiées. Ces actions viennent renforcer l'arsenal de procédures et de contrôles du groupe, permettant de garantir la transparence et l'éthique.

Le pourcentage de formation en matière éthique est le suivant :

	2022	2023
Pourcentage de formation en matière éthique	63 % (Périmètre groupe)	68 % (Périmètre groupe)

On observe une progression de 5 points sur la formation anti-corruption.

7.1.3. GESTION DES RELATIONS AVEC LES FOURNISSEURS

[G1-2]

7.1.3.1. Relations avec les fournisseurs et partenaires

Un partenaire s'entend de toute personne, groupe, collectivité, organisme ou entité avec laquelle le groupe s'associe ou s'allie pour réaliser une action commune dans une affaire, une entreprise, une négociation ou un projet. Un fournisseur est un partenaire auprès duquel le groupe achète des biens et services de toutes natures nécessaires à son activité (pour ses besoins propres ou celles de ses clients). Dans la suite de cette section, les partenaires commerciaux et les fournisseurs en relation d'affaires avec le groupe Econocom sont regroupés sous la dénomination « partenaires ».

Précautions de contractualisation

Nous attendons de nos partenaires qu'ils travaillent avec intégrité et conformément aux lois et règlements en matière de lutte contre la corruption et la fraude, en vigueur dans leurs pays. Il est essentiel que nos partenaires partagent et appliquent les principes et règles du groupe Econocom en

matière de lutte contre la corruption et la fraude. De plus, la plus grande vigilance est requise des collaborateurs et des agents au cours des trois phases clés de la relation avec les partenaires pour :

- lors de la phase de sélection : sélectionner les fournisseurs et sous-traitants selon des critères objectifs (qualité, prix, respect des délais, absence de conflit d'intérêts, dimensions sociales et respect de l'environnement), en faisant jouer la concurrence et en respectant la charte « Achats Responsables ». Selon les lois applicables, nous nous efforçons de vérifier également la probité du tiers avant l'entrée en relation contractuelle ;
- lors de la phase de contractualisation : formaliser et conclure les contrats d'achat, d'approvisionnement et les transactions commerciales associées (prises et réceptions de commandes, contrôles des factures, paiements des factures, éventuels litiges) intégrant le code de conduite des affaires et/ou la charte « Achats Responsable » ;
- lors de la phase d'exécution du contrat : payer les produits et services livrés/ effectués conformément aux dispositions du contrat signé.

Le groupe Econocom a ainsi mis en place, avec ses fournisseurs, une charte « Achats Responsables » qui repose sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette dernière est adressée aux fournisseurs critiques et stratégiques, lesquels sont tenus de la retourner signée confirmant ainsi sa prise en compte et son application.

Le respect de cette charte « Achats Responsables » et du code de conduite des affaires du groupe Econocom est également appréhendé, pour certaines filiales, par le biais de clauses contractuelles ad hoc.

En complément, la Direction des Achats groupe Econocom a renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement

Cas des intermédiaires

Le groupe Econocom porte une attention particulière en cas de recours à des intermédiaires et à des agents. En effet, l'interposition d'un tiers dans une opération peut parfois dissimuler un avantage indu (par exemple, sous forme de commission cachée par une surfacturation ou de caisses noires pour verser des pots-de-vin), notamment à l'international pour obtenir des marchés. Les paiements faits à des intermédiaires peuvent masquer une finalité qui relève de la corruption indirecte, visant à influencer ou à récompenser un traitement de faveur ou l'usage abusif d'une fonction ou activité. Le groupe Econocom interdit ces pratiques. Elles altèrent gravement la réputation du groupe et engagent sa responsabilité pénale.

En cas de doute, chaque collaborateur doit saisir son manager direct ou le Comité Éthique.

Paiements de facilitation (définition et politique)

Un « paiement de facilitation » est le paiement non officiel de faibles montants

destinés à faciliter ou à garantir le bon déroulement de procédures simples ou d'actes nécessaires. Il se distingue du pot-de-vin puisque la contrepartie n'est pas un avantage indu, mais l'accélération ou la facilitation d'une transaction (e.g. le versement d'une petite commission pour raccourcir le délai de validation d'un visa).

Si les paiements de facilitation peuvent sembler nécessaires pour la conduite d'une opération ou font partie de la culture d'un pays, ils restent un fait de corruption. Ils nuisent au développement économique et social du pays où a lieu le paiement de la facilitation. La personne effectuant un paiement de facilitation engage également sa responsabilité civile, voire pénale, et la réputation du groupe. Le groupe interdit l'usage des paiements de facilitation par ses collaborateurs, ses agents, ses partenaires commerciaux ou par un tiers en son nom, quels qu'en soient les raisons et les montants, et même si la législation locale les autorise.

7.1.4. INFLUENCES POLITIQUES ET ACTIVITÉ DE LOBBYING

[G1-5]

L'analyse de double matérialité n'a pas fait ressortir cette exigence de divulgation comme pertinente pour Econocom.

7.1.5. PRATIQUES DE PAIEMENTS

[G1-6]

Le délai moyen de paiements des fournisseurs d'Econocom est à contraster selon les trois activités du groupe et les différents pays dans lesquels Econocom opère. Les délais ne sont en effet pas les mêmes selon la localisation. De plus, les activités de location, de distribution et de services présentent des spécificités liées à leur secteur qui rend leur comparaison difficile.

Cependant, délais de paiements fournisseurs observés varient entre 35 et 45 jours.

7.2. **Cybersécurité et protection des données**

(Éléments complémentaires liés à notre secteur d'activité)

7.2.1. **CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS**

- La compromission et la perte de données à caractère personnel ou stratégique peuvent résulter d'actions malveillantes.
- Les violations de données s'accompagnent souvent de l'indisponibilité des services et des outils.
- L'image du groupe Econocom peut être dégradée à la suite de ce genre d'événements, causant ainsi une perte de confiance auprès des clients, des partenaires et des collaborateurs.

7.2.2. **POLITIQUE RELATIVE À LA CYBERSECURITÉ**

La politique de sécurité du système d'information (PSSI) pour les activités d'Econocom définit l'organisation et les responsabilités en matière de sécurité de l'information et des systèmes d'information.

Elle vise à assurer la protection des informations gérées, par Econocom ou ses sous-traitants, contre tout événement volontaire ou accidentel de nature à porter atteinte à leur confidentialité, leur intégrité ou leur disponibilité. De même, elle s'attache à assurer l'intégrité et la disponibilité des systèmes d'information.

Depuis le début 2022, le groupe s'est doté d'un CSO (*Chief Security Officer* – Directeur Sécurité et Sûreté) dont le mandat est d'aligner les différentes entités de la galaxie en matière de pratiques et engagements de sécurité. Dans son rôle de chef d'orchestre, le CSO s'est attaché à construire une stratégie adossée à une vision et un budget suffisant pour le bon déploiement de la stratégie. Cette dernière est construite autour de trois piliers : une sécurité au bon niveau, démontrable et collective.

La stratégie de sécurité du groupe définit ainsi un socle nommé *Minimum Viable Security* (MVS). Le MVS décrit une posture de sécurité qui optimise les efforts nécessaires pour offrir la meilleure capacité à répondre aux besoins de sécurité actuels et futurs. Il s'agit d'une approche pragmatique et adaptée à chaque métier. Autrement dit, le modèle de fonctionnement préserve l'opérationnel indépendant de chaque entité de la galaxie pour respecter les spécificités des métiers. Cette autonomie est aidée par des services et outils de travail et de sécurité communs à tout le groupe.

La stratégie de sécurité du groupe se déploie sur les volets talents, processus et outils en simultanément. Ainsi, une collaboration avec les RH est engagée pour définir et soutenir le développement d'une filière « sécurité » au sein du groupe, visant à permettre une évolution de carrière adaptée aux aspirations des collaborateurs ainsi qu'un mouvement intragroupe. De même, une refonte des processus et politiques régissant des activités de sécurité a été entamée pour refléter l'état de l'art en matière de risques et leurs contre-mesures. Enfin, un assainissement technologique est également en cours, opéré de concert avec le DSI et ses services. L'objectif est de fournir un outillage numérique aux parties prenantes sans les frictions causées par des exigences de sécurité.

7.2.3. **ACTIONS ET RESSOURCES**

- Développement de l'équipe sécurité groupe placée sous la responsabilité hiérarchique du CSO.
- Évaluation de la maturité en matière de sécurité des principales entités de la Galaxie et renforcement de la coordination.
- Animation d'une communauté de pratiques intragroupe se réunissant tous les mois.

- Sensibilisation des collaborateurs aux risques liés à la cybersécurité, en différentes langues, et étendue en 2023 à l'ensemble des sociétés du groupe. En complément, campagne de phishing pédagogique tous les six mois.
- Renforcement des projets de cybersécurité, incluant : assainissement du socle IT, déploiement d'un centre de détection et réponse aux incidents, préparation à la gestion de crise d'origine cyber, protection des comptes.
- Réponse aux demandes et audits des clients et partenaires.
- Gestion de la crise due à une cyber-attaque, fin août 2023, sur un des fournisseurs d'Econocom : bien que les systèmes d'Econocom n'aient pas été

affectés, des documents concernant des clients ont été publiés. Les clients concernés ont été proactivement contactés, et une communication transparente régulièrement effectuée.

7.2.4. INDICATEURS DE CYBERSÉCURITÉ

- Collaborateurs ayant suivi une sensibilisation à la cybersécurité, sur l'ensemble du groupe : 57,4 % en décembre 2023, contre 41,3 % en septembre 2023 (lancement de la campagne globale). Cette tendance positive se poursuit en 2024.
- Dans 8 des 9 principaux pays dans lesquels le groupe opère, Econocom dispose d'au moins une société certifiée ISO 27001 (pour un total de 13 sociétés certifiées).

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la stratégie de cybersécurité :

	2022	2023
Collaborateurs ayant suivi une sensibilisation à la cybersécurité	85 % (Périmètre France)	86 % (Périmètre France)
Collaborateurs ayant suivi une sensibilisation à la cybersécurité	/	57 % (Périmètre groupe)

7.3. Protection des données personnelles

(Éléments complémentaires liés à notre secteur d'activité)

7.3.1. POLITIQUE RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES

Leader de la transformation digitale en Europe, Econocom inscrit la protection des données personnelles au cœur de ses

activités, de sa chaîne d'expertises, de ses métiers du numérique et de son développement international.

Au-delà du respect des cadres juridiques nationaux, européens et internationaux, Econocom entend faire de la protection des données personnelles de ses clients, de ses partenaires et de ses collaborateurs, un facteur essentiel de la confiance numérique, intrinsèque à sa stratégie et son activité dans la transformation digitale.

7.3.2. ACTIONS ET RESSOURCES

Pour soutenir cette confiance numérique, Econocom a conçu et déployé dans toutes ses entités le programme « Protection des données » qui transpose les obligations légales dans des politiques, directives, procédures et outils de conformité, et sert de cadre commun à toutes les entités Econocom dans la conduite de leur plan d'actions conformité.

Décliné dans une feuille de route globale établissant des axes prioritaires de travail, il vise à faire converger toutes les actions de conformité des entités Econocom vers l'atteinte des objectifs communs de renforcement de la protection des données personnelles, au bénéfice de ses clients et de ses collaborateurs.

- Un déploiement global du programme

Le programme est déployé grâce à un réseau de protection des données composé de *Data Protection Supervisors* représentant chaque pays et de *Data Protection Leads* représentant chaque filiale. Cette communauté de 47 référents, animée par le DPO groupe, s'investit dans la mise en œuvre opérationnelle du programme et suit son avancée au sein des comités mensuels, le *Data Protection Supervisors monthly Committee* et le Comité mensuel GDPR France.

Les référents disposent d'une plateforme collaborative, le *Data Protection Village*, au sein de laquelle ils trouvent les ressources nécessaires pour piloter la conformité de leurs entités respectives.

- Des directives et procédures partagées

Le programme et ses déclinaisons en directives et procédures ont fait l'objet de présentations aux managers des différentes fonctions, en particulier à la Direction Sécurité, la Direction Informatique, la Direction Juridique.

Ces directives et procédures sont désormais complètes et mises à disposition de l'ensemble des entités *via* leur référent pour les guider vers la mise en œuvre concrète de la conformité. Elles couvrent l'ensemble des règles de protection des données telles que le registre, les droits des personnes, la violation des données, les durées de conservation, l'évaluation des fournisseurs-sous-traitants, le partage des données et le *Privacy by Design*.

Les réalisations du programme sont présentées à la Direction Générale du groupe chaque année *via* le Bilan Annuel du DPO.

- Une appropriation des outils de gouvernance de la conformité

Le pilotage de la conformité a besoin de s'appuyer sur des outils performants et la capacité des équipes à se les approprier.

La transformation digitale de la protection des données d'Econocom s'appuie sur un déploiement global de l'outil multilingue *Data Legal Drive*. Des séminaires et ateliers de travail ont permis aux référents de s'approprier les modules Registre, Réalisation des Analyses d'impact (PIA), Gestion des droits des personnes, Gestion des violations de données.

Un module supplémentaire d'évaluation des tiers est récemment venu compléter le dispositif de pilotage de la conformité RGPD et implique la Direction des Achats dans l'évaluation RGPD- Sécurité-RSE-Éthique de l'ensemble des fournisseurs et prestataires d'Econocom.

Enfin de nombreux questionnaires développés par l'équipe DPO d'Econocom dans l'outil *Data Legal Drive* permettent aux opérationnels de vérifier facilement le respect des obligations RGPD dans leur projet au quotidien : par exemple le questionnaire *Privacy by Design* ou le questionnaire d'évaluation d'un projet à composante d'IA (intelligence artificielle).

Econocom dispose désormais d'une documentation abondante, d'outils simples et performants et surtout d'un réseau mondial de référents impliqués pour passer de la simple conformité à la *Privacy Excellence*.

L'objectif est d'avoir un nombre de collaborateurs ayant suivi une formation RGPD de 90 % d'ici 2025 en France.

	2022	2023
Pourcentage de collaborateurs ayant suivi la formation RGPD	80 % (Périmètre France)	85 % (Périmètre France)

8. Volet environnement

8.1. Changement climatique – E1

8.1.1. PLAN DE TRANSITION

[E1.1]

Le plan de transition d'Econocom a commencé à être mis en œuvre en 2023 grâce notamment à l'élaboration de leviers de décarbonation de ses activités comme présenté dans son plan SBTi (décrit plus bas).

8.1.2. CRITÈRES DE RÉMUNÉRATION LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

E1.GOV-3

NA.

8.1.3. CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

[E1.SBM-3] [E1.IRO1]

IMPACTS

Le réchauffement climatique constitue un enjeu majeur pour l'humanité sur lequel les acteurs du numérique ont un impact de plus en plus important et doivent se mobiliser à leur niveau.

RISQUES

Un désengagement d'Econocom dans des actions de réduction de son impact environnemental pourrait engendrer les risques suivants :

- ne pas répondre aux accords de Paris et aux réglementations environnementales ;
- ne pas répondre aux attentes des clients. En effet, de plus en plus de clients intègrent dans les appels d'offres des critères RSE avec des pondérations importantes ;

- réputationnel. En effet, dans le domaine de la RSE, la gestion des risques lié à la réputation est une thématique forte ;
- baisse d'attractivité pour les investisseurs car les investisseurs, les épargnants et les états accordent une importance croissante aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ;
- baisse d'attractivité pour les nouveaux talents qui sont de plus en plus attentifs aux engagements pris par les entreprises.

OPPORTUNITÉS

Parmi les attentes des clients, il y a le numérique responsable avec ses 3 volets : faible impact sur l'environnement, intégration sociale (lutte contre la fracture numérique) et confiance (RGPD, cybersécurité). Pour répondre à cette attente, le groupe développe un ensemble de solutions pour accompagner ses clients dans leurs efforts.

8.1.4. BILAN CARBONE, ÉMISSIONS BRUTES DE GES DES SCOPES 1, 2, 3

[E1-6]

L'objectif de cette obligation de déclaration est de mettre en avant la méthodologie et le résultat du bilan carbone d'Econocom, ventilé par les différents scopes (1, 2 & 3).

Hypothèses ayant permis l'estimation du bilan carbone en 2023

- ▶ Périmètre pris en considération pour le calcul du bilan carbone
- ▶ Méthodologie de calcul des émissions

En 2022, les émissions étaient consolidées sur une trentaine d'entités du groupe (représentant approximativement 90 % du chiffre d'affaires d'Econocom). En 2023, le calcul des émissions a été réalisé sur l'intégralité des filiales du groupe. La remontée des KPIs s'est faite sur un

périmètre consolidé à 95 % du chiffre d'affaires du groupe, avec un scope 3 en partie estimés. ⁽¹⁾

Les ratios appliqués sur les scopes 1 et 2 sont respectivement 1/5 et 1/3 (ce sont des estimations). Les chiffres présentés ci-après seront retraités de cet ajustement.

Ci-dessous, l'impact en TCO_{2eq} de l'amont en énergie : les scopes 1 et 2 sont réduits, respectivement de 1 175 TCO_{2eq} et de 402 TCO_{2eq} qui sont transférés dans le scope 3. Le scope 3 augmente ainsi de 1 577 TCO_{2eq}.

Hypothèses estimées (groupe)	Scope 1 (tCO _{2eq})	Scope 2 (tCO _{2eq})
Amont de l'énergie	1 175	402
Total	1 175	402
		1 577

Les émissions du scope 2 ont uniquement été calculées selon la méthode de *location-based*.

• Périmètre du scope 3

Le scope 3 a été estimé de manière significative ; il sera néanmoins recalculé à la hausse dans les prochains mois :

- ▶ pour les entités P&S et TMF des pays, ont été pris en compte les achats de produits, seuls les achats de services ont été exclus car ils représentent une part minoritaire des achats globaux pour ces activités ;
- ▶ l'ensemble des catégories du scope 3 (hors déchets) ne sont pas représentées ici, seules sont considérées les plus pertinentes en termes d'émissions. :

- ▶ achats de biens et services (données collectées auprès des DAFs du groupe *via* les bases de données financières) ;
- ▶ déplacements professionnels (données collectées auprès des DAFs du groupe *via* les bases de données financières) ;
- ▶ location d'actifs (données collectées auprès des DAFs du groupe *via* les bases de données financières) ;
- ▶ amont de l'énergie (non inclus dans les scopes 1&2), (voir explications ci-dessus) ;
- ▶ utilisation des produits vendus (estimée pour le bilan carbone 2023) ;
- ▶ fret (estimé pour le bilan carbone 2023).

Hypothèses estimées (groupe)	Scope 3 (tCO _{2eq})
Utilisation des produits vendus	114 156
Fret	49 427
Total	163 583

(1) Certaines entités (majoritairement destinées à la vente) n'ont pas été consolidées faute d'informations disponibles.

04 déclaration de performance extra-financière

volet environnement

- ▶ L'impact du numérique n'a pas été intégré dans le scope 3 (voir bilans carbone du groupe en 2021 et 2022, section éléments complémentaires).
- ▶ Pour des raisons de disponibilité des données et pour faciliter la remontée, les données ont été clôturées au 30/11 et estimées *via* un ratio 12/11 pour le mois de décembre.

L'estimation du bilan carbone 2023 d'Econocom (en tenant compte des hypothèses présentées ci-dessus) est présentée de la façon suivante :

Scope	Unité	2023
Scope 1	tCO ₂ eq	4700
Scope 2	tCO ₂ eq	803
Scope 3	tCO ₂ eq	840 513
Total	tCO₂eq	846 016

8.1.5. POLITIQUES ET CIBLES RELATIVES À L'ATTÉNUATION ET À L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

[E1-2] [E1-4]

Econocom a choisi de répondre à ce défi environnemental par le déploiement d'une politique structurée et ambitieuse, dans tous les pays majeurs où le groupe est présent.

De même, nous considérons que nous avons un rôle sociétal à jouer dans nos implantations locales, en lien avec nos partenaires globaux et locaux, pour développer les territoires, pour travailler avec des structures sociales et solidaires, et contribuer également à des projets associatifs (éducation, green IT, etc.).

En outre, Econocom réaffirme sa place en tant qu'entrepreneur d'un numérique plus responsable en étant membre de l'Institut du Numérique Responsable et en signant sa charte.

Le changement climatique constitue un enjeu majeur sur lequel les acteurs du numérique ont un impact de plus en plus important et doivent se mobiliser.

Econocom s'engage donc :

- à mesurer et réduire son empreinte carbone ;
- à allonger la durée de vie de ses produits ;
- à développer les énergies renouvelables ;
- à proposer des services numériques moins énergivores ;
- à se fournir en électricité de plus en plus en *green* ;
- à développer des offres clients *green* ;
- ainsi qu'à diffuser et favoriser ces démarches auprès de ses partenaires.

Nos cibles : des objectifs basés sur la science

Concernant l'**atténuation du changement climatique** qui signifie une diminution du degré de réchauffement de la planète, le groupe Econocom s'est fixé des objectifs basés sur la science de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux critères et recommandations de la SBTi.

L'initiative *Science-Based Targets* (SBTi) est un partenariat entre le CDP (*Carbone Disclosure Project*), le Pacte mondial des Nations Unies, le *World Resources Institute*

(WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). Elle vise à accélérer les actions des entreprises et les institutions financières du monde entier pour réduire de moitié leurs émissions avant 2030, et à atteindre des émissions nettes nulles avant 2050.

Les objectifs scientifiques sont des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui correspondent au niveau de décarbonisation requis pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris – limiter le réchauffement en dessous de 2°C, et poursuivre les efforts pour limiter le réchauffement à 1,5°C.

Nous avons donc décidé de signer la lettre d'engagement SBTi, et également envoyé notre plan d'action détaillé en novembre 2023, dans lequel nous nous fixons des objectifs « scientifiques » de réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux critères et recommandations du SBTi. Ce faisant, nous évaluerons les émissions intrinsèques de tout ce que nous achetons, vendons, ou produisons (hardware, software et services), en plus de celles dont nous sommes directement responsables. Cela nous permettra d'identifier et de hiérarchiser les opportunités de réduction des émissions de notre chaîne de valeur, aidant ainsi nos clients, nos fournisseurs et nous-mêmes à être plus durables.

Cette démarche renforcera notre crédibilité vis-à-vis de notre écosystème et plus particulièrement de nos clients, qui souhaitent travailler avec des entreprises engagées. De surcroît cela nous place parmi les entreprises leaders sûr de ces enjeux.

En lien avec cet engagement, le groupe Econocom a décidé de s'engager à réduire ses émissions de CO₂, de l'ordre de 6 % par an pour les scopes 1 & 2.

Le groupe Econocom s'est donc engagé à **baissier de 60 % ses scopes 1 et 2 d'ici 2028 avec pour année de référence 2018.**

Econocom s'engage à avoir le même niveau d'exigence avec ses fournisseurs qui représentent 80 % des émissions de scope 3, pour qu'ils soient conformes au SBTi d'ici à 2028. **Cet engagement permettra de réduire de 50 % l'empreinte carbone du scope 3.**

Pour atteindre notre objectif, nous comptons impliquer des responsables pour chaque grand poste d'émissions. Nous nous sommes donc attachés à définir ensemble, avec les départements concernés, les actions de réduction possibles et impactantes, tout en respectant les objectifs de développement et de croissance.

Nous souhaitons également poursuivre l'accélération de notre programme de réduction des émissions de carbone dans les domaines à plus grand impact opérationnel. Pour cela, le groupe Econocom s'engage à avoir de plus en plus d'électricité fournie *via* des énergies 100 % renouvelables dans tous les pays. Cette action est déjà en cours en France et en Espagne où notre consommation d'électricité est presque 100 % *green*.

Face à l'urgence de décarboner, nous souhaitons agir au-delà de notre propre chaîne de valeur : nous investissons dans des mesures d'atténuation du changement climatique à travers des solutions qui ont un impact positif pour la planète, comme le développement d'offres à impact.

TRAJECTOIRE DE RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE

Econocom est accompagné depuis 2021 par Greenly et possède une vision précise de son empreinte carbone. L'entreprise émet plusieurs centaines de kt.CO₂ dont 92 % proviennent de l'achat de produits. L'intensité carbone de ses achats a une conséquence également sur le cycle de vie des équipements qu'elle vend. Pour Econocom, la prochaine étape est d'agir pour réduire son empreinte et celle de ses clients.

Cette démarche est envisageable *via* l'élaboration d'une trajectoire de réduction certifiée SBTi.

La trajectoire carbone pour répondre aux attentes du SBTi a été réalisée conjointement avec la société SIA partner. En effet, fort de son expérience dans le développement de stratégie bas carbone, SIA partner nous a accompagnés dans la définition d'une trajectoire de réduction des émissions de GES à long terme reposant sur la méthodologie SBTi, nous a permis d'établir un plan de transition regroupant des actions concrètes pour respecter cette trajectoire et monter un dossier admissible selon les critères de SBTi.

Méthodologie – Trajectoires SBTi

- Construction des trajectoires 2030/2040 et 2050, sélection et priorisation des actions de réduction :
 - ▶ Trajectoires.
- Année de référence 2022 pour le scope 3 : bilan carbone d'Econocom effectué par Greenly.
- Année de référence 2018 pour les scopes 1 et 2 : bilan carbone d'Econocom effectué en externe par l'organisme Syntheo puis repris par Greenly.
- Cartographie des émissions de GES de la compagnie par scopes et sous-secteurs tels que définis par la SBTi.
- Calcul des trajectoires à partir des Facteurs de Réduction d'Émission (EFR) proposés par la SBTi.
- Discussion plus approfondie concernant les émissions du scope 3 :
 1. Net Zero Submission Forms I et II,
 2. formalisation des mesures à entreprendre *via* des fiches actions. Ces fiches décriront le périmètre opérationnel, les responsables et les moyens de mise en œuvre pressentis, ainsi que les échéances,
 3. hiérarchisation des mesures selon leur facilité de mise en place et leur impact

en termes de réduction de GES et établissement d'une planification des mesures dans le temps.

- Soumission du dossier SBTi.
- Mise en cohérence des trajectoires et des plans d'actions.
- Collecte des différentes pièces administratives (présentation de l'entreprise, lettre d'intention...) composant le dossier.
- Suivi des trajectoires.
- Définition et planification des revues intermédiaires du bilan carbone d'Econocom avec l'outil de calcul de GES développé par Greenly.
- Mise en place des outils d'évaluation de la performance des actions et du suivi de la trajectoire.

Objectifs de réduction des émissions carbone

Econocom s'engage à réduire ses émissions de CO₂ de l'ordre de 60 %, et donc de 6 % par an, pour les scopes 1 & 2. Notre année de référence pour cet objectif est 2018.

Econocom s'engage à avoir le même niveau d'exigence avec ses fournisseurs qui représentent 80 % des émissions de scope 3 et devront être conformes au SBTi d'ici à 2028. Cet engagement permettra de réduire de 50 % l'empreinte carbone du scope 3.

Les actions de décarbonation sur nos scopes 1 et 2 seront par exemple :

- d'augmenter la proportion de voitures hybrides et électriques ;
- d'augmenter la proportion de véhicules utilitaires hybrides et électriques ;
- d'optimiser la surface totale des bâtiments verts certifiés conformes à la norme ISO 14001 ;
- d'augmenter la proportion de lampes LED ;
- d'augmenter la proportion de consommation d'électricité verte.

8.1.6. ACTIONS ET RESSOURCES

[E1-3]

Des objectifs précis ont été définis, et des plans d'actions spécifiques ont été mis en place pour répondre à ces engagements. Ces objectifs et plans d'actions sont toujours d'actualité en 2023. Ils ont été maintenus et, dans certains cas, renforcés.

8.1.6.1. Mesurer l'empreinte carbone complète du groupe Econocom, de manière exhaustive sur les trois scopes pour la France et l'International

- ▶ **Objectifs principaux :** mesurer et assurer un *reporting* exhaustif de toutes les émissions liées aux activités d'Econocom, conformément aux normes de *reporting* pour les entreprises du GHG Protocol (Protocole GES), couvrant l'ensemble des scopes 1 et 2 et toutes les sous-catégories concernées du scope 3.
- ▶ **Plans d'actions :** pour mesurer les émissions directes d'Econocom, des indicateurs clés de performance spécifiques sont collectés chaque année à l'échelle mondiale dans plus de 26 entités à travers le monde. Pour mesurer les émissions indirectes d'Econocom, nous avons décidé d'être accompagnés par la société Greenly qui est spécialisée dans la réalisation de bilan carbone.

En effet, la plateforme digitale Greenly se connecte à tous les logiciels de l'entreprise pour récupérer en direct les données permettant de quantifier son activité, et à partir de là, calculer le bilan carbone. Cela permet de scanner l'ensemble des dépenses de l'entreprise et de comprendre où sont les grands postes d'émission de CO₂. Elle tient compte des émissions spécifiques de chaque activité.

- ▶ **Réalisation à date :** Econocom dispose d'un inventaire complet de ses émissions

couvrant toutes les sources d'émissions. Econocom a ainsi pu se fixer des objectifs correspondant à la trajectoire la plus ambitieuse de 1,5 °C et se positionner pour la mise en œuvre des objectifs de neutralité carbone de l'initiative *Science-Based Target* (SBTi).

8.1.6.2. Réduire les émissions carbonées conformément à la trajectoire à 1,5 °C du GIEC

- ▶ **Objectifs principaux :** Econocom s'est engagé à atteindre l'objectif scientifique le plus exigeant de 1,5 °C (SBT) et s'est engagé à réduire de 60 % ses scopes 1 et 2 d'ici 2028 (base 2018). Ces engagements s'appliqueront à l'ensemble de son périmètre d'activités.
- ▶ **Plan d'actions :** un plan d'actions France et International est en place pour réduire les émissions carbone d'Econocom. Il couvre tous les sites, toutes les sources d'émissions liées aux opérations du groupe et tous les scopes d'émissions de GES.
- ▶ **Réalisations à date :** les scopes 1 et 2 du groupe Econocom ont fortement diminué entre 2018 et 2022. Cette tendance est en ligne avec les objectifs à long terme du groupe Econocom.

8.1.6.3. Améliorer l'efficacité énergétique et réduire la consommation du numérique pour nos usages internes: principaux objectifs, la mesure et la réduction

- ▶ **Objectifs principaux :** mesurer et réduire l'impact de notre consommation numérique.

Depuis 2017, le groupe Econocom évalue et analyse l'empreinte environnementale de son périmètre numérique. D'abord sur la phase d'usage (énergie), et depuis 2020 en complétant l'analyse sur les phases de fabrication et de fin de cycle, pour disposer d'une analyse complète du cycle de vie des équipements numériques.

► **Plan d'actions :** afin de réduire la facture et optimiser son efficacité énergétique, le groupe a engagé plusieurs actions qui lui ont permis de réduire significativement la consommation énergétique relative au numérique. L'étude réalisée pour 2023 propose une vue groupe et un focus sur la France. Elle repose sur 2 principaux chapitres : la mesure de la phase historique d'usage (énergie), pour évaluer l'application des dernières recommandations et leurs effets, et l'analyse de plus en plus complète des phases de fabrication et de fin de cycle, permettant de réaliser les premiers comparatifs avec les exercices précédents.

► **Réalisations à date :** Econocom a diminué la consommation énergétique de son numérique pour la **6^e année** consécutive, en la divisant par plus de 3,5 depuis 2017. Cette baisse s'explique notamment par la combinaison de plusieurs nouvelles actions *green IT* mises en place au cours de l'année 2023, complétant celles des années précédentes. Les grandes tendances qui se dégagent pour 2023 confirment qu'Econocom a poursuivi sa politique d'optimisation de l'empreinte environnementale de son numérique, grâce à la mise en place des recommandations de l'exercice précédent.

Les grandes tendances qui se dégagent

pour 2023 confirment qu'Econocom a poursuivi sa politique d'optimisation de l'empreinte environnementale de son numérique, grâce à la mise en place des recommandations de l'exercice précédent.

LES RÉSULTATS AU NIVEAU GROUPE

A/ Sur la phase Usage (consommation électrique)

La consommation électrique (kWh) a été réduite de 2% par rapport à 2022 (à périmètre groupe équivalent).

Trois principales actions identifiées sur l'infrastructure France expliquent cette baisse :

- baisse de la consommation des baies du *Datacenter* (Noisy – France) ;
- intégration de nouveaux équipements moins énergivores dans le *Datacenter* (Noisy – France) ;
- optimisation des équipements réseau dans les agences du groupe.

L'équivalent CO₂ des kWh a baissé de 32 %, soit 124 t CO₂ de différence par rapport à 2022.

Au-delà de la baisse de la consommation électrique indiquée précédemment, c'est principalement la mise en place des **contrats 100 % énergies renouvelables** en Espagne et en France (réduction de 30 % à 50 % du coefficient) qui explique ce recul par rapport à l'exercice précédent.

B/ Sur la phase Fabrication

27 % des équipements étudiés sur le groupe (soit 4 334 *assets*) ont dépassé leur durée d'usage initiale.

Cela génère l'équivalent de 480 t de CO₂ évitées par la non-acquisition de nouveaux équipements.

L'allongement de la durée d'usage de ces équipements est la principale action qui explique la baisse de **21 %** des CO₂ de la phase Fabrication, soit 144 t CO₂ de différence par rapport à 2022 (à périmètre équivalent).

Le cumul de la baisse de la consommation électrique avec les CO₂ évités permet **un recul de 25 % des CO₂ globaux, soit 271 t de différence par rapport à 2022 (périmètre équivalent).**

LES RÉSULTATS AU NIVEAU FRANCE

A/ Sur la phase Usage (Consommation électrique)

La consommation électrique (kWh) a été réduite de **2 %** par rapport à 2022 (à périmètre équivalent).

Trois principales actions identifiées sur l'infrastructure expliquent cette baisse :

- ▶ baisse de la consommation des baies du Datacenter (Noisy – France) ;
- ▶ intégration de nouveaux équipements moins énergivores dans le Datacenter (Noisy – France) ;
- ▶ optimisation des équipements réseau dans les agences en France.

L'équivalent CO₂ des kWh a baissé de **59 %**, soit 132 t CO₂ de différence par rapport à 2022.

Au-delà de la baisse de la consommation électrique indiquée précédemment, c'est

principalement la mise en place du **contrat 100 % énergies renouvelables** (réduction du coefficient de 50 %) qui explique ce recul par rapport à l'exercice précédent.

B/ Sur la phase Fabrication

34 % des équipements étudiés sur la France (soit 3 233 *assets*) ont dépassé leur durée d'usage initiale.

Cela génère l'équivalent de 379 t de CO₂ évitées⁽¹⁾ par la non-acquisition de nouveaux équipements.

L'allongement de la durée d'usage de ces équipements est la principale action qui explique la baisse de **19 %** des CO₂ de la phase Fabrication, soit 77 t CO₂ de différence par rapport à 2022 (à périmètre équivalent).

Le cumul de la baisse de la consommation électrique avec les CO₂ évités permet **un recul de 33 % des CO₂ globaux, soit 212 t de différence par rapport à 2022 (périmètre équivalent).**

Pour les activités de Services, les périmètres de notre empreinte environnementale du numérique sont les suivants :

- un *datacenter* situé à Noisy, dont Econocom est propriétaire, exploité par l'une des entités (EIS) du groupe ;
- un *datacenter* à St-Denis dans les locaux de Equinix, donc prestataire extérieur au groupe (hébergement des serveurs), exploité par l'une des entités (EIS) du groupe ;
- les deux *datacenters* sont bien compris dans notre empreinte environnementale du numérique.

Pour établir le comparatif précédent avec les exercices antérieurs, les résultats 2023 ont été calculés sur la base d'un périmètre équivalent à celui de 2022.

(1) Nous considérons que les équipements IT utilisés au-delà de leur durée d'usage initiale ne doivent plus comptabiliser de CO₂ liés à la Fabrication. Le calcul des CO₂ évités, par la non-acquisition d'un nouvel équipement, est le moyen retenu pour mesurer les gains d'une utilisation prolongée des équipements.

En parallèle, l'étude 2023 d'Econocom a été enrichie par l'intégration de trois nouveaux pays (Luxembourg, Maroc, Pologne) et par des satellites du groupe pour la France,

l'Italie et les Pays-Bas. Ce qui apporte des résultats incluant ces nouveaux périmètres et qui deviendra la base de comparaison avec l'étude 2024.

Impact environnemental du numérique (Green IT)	2022	2023
Empreinte énergétique du numérique	3 516 543 kWh	3 465 888 kWh

8.1.6.4. Passer aux énergies renouvelables

► **Objectifs principaux :** l'ambition du groupe Econocom à moyen terme est de consommer 100 % d'électricité renouvelable et décarbonée. Les objectifs intermédiaires pour les années à venir (en pourcentage de la consommation totale d'électricité) sont les suivants : 90 % en 2028, 100 % en 2030.

► **Plans d'actions :** le groupe poursuit sa transition progressive vers une énergie à faibles émissions carbone/renouvelable avec des plans d'actions spécifiques dans chaque zone géographique où il opère.

► **Réalisations à date :** en 2023, quasiment 100 % de l'électricité consommée par Econocom en France et en Espagne provenaient de sources d'énergies renouvelables (0 % en 2022). Le périmètre de cette information concerne tous les sites où nous réglons les factures d'électricité soit plus de 90 % de nos implantations.

8.1.6.5. Organiser un plan de sobriété énergétique

► **Objectifs principaux :** face aux défis énergétiques auxquels nous sommes confrontés, Econocom s'est mobilisé et s'est joint à l'effort pour réduire de 10 % sur deux ans la consommation d'énergie en France et à l'international.

► **Plans d'actions :** en tant qu'Entrepreneur du Numérique Responsable, Econocom a mis en place un plan de sobriété énergétique par lequel le groupe s'engage à :

- réduire la température des locaux à 19 °C ;
- éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments lors des périodes d'inoccupation, de 21 h à 6 h du matin et pendant le week-end ;
- éteindre les enseignes lumineuses extérieures des bâtiments de minuit à 5 h du matin ;
- mettre nos bâtiments en mode hors gel et arrêt total de la climatisation la nuit et le week-end ;
- poursuivre l'installation de l'éclairage basse tension (LED) et de systèmes de détecteurs de mouvement.

8.1.6.6. Décarboner la flotte automobile du groupe Econocom

► **Objectifs principaux :** le groupe Econocom a pour objectif de basculer l'ensemble de son parc automobile vers des véhicules électriques ou hybrides d'ici 2028.

► **Plans d'actions :** en 2023, Econocom a poursuivi son programme de mobilité verte pour passer à une flotte de véhicules électriques/hybrides. En complément, le groupe privilégie les moyens de transport sobres en émissions carbone et encourage ses collaborateurs à avoir recours au train quand cela est possible. Pour les déplacements en avion, Econocom choisit, quand c'est possible, des compagnies qui cherchent à réduire leur empreinte environnementale et à surtout limiter drastiquement les déplacements de ce type.

► **Réalisation à date :** fin 2023, le pourcentage de véhicules électriques/hybrides est de 25 % pour le groupe

Econocom (contre 13 % en 2022, soit une progression de 12 points en un an).

Flotte de véhicules	2022	2023
Pourcentage de véhicules électriques/hybrides	13 % (Périmètre groupe)	25 % (Périmètre groupe)

8.1.6.7. Renforcer les solutions à Impact

► **Objectifs principaux :** nous sommes aux côtés de nos clients en leur apportant des solutions efficaces face à l'enjeu commun de réduction de l'impact environnemental du fonctionnement des entreprises. En partageant nos expériences, nos savoirs et nos ambitions, nous montrons notre volonté et notre engagement au service d'une économie circulaire.

► **Plans d'actions :** la volonté d'Econocom est d'impulser nativement, à terme, la composante responsable dans 100 % de ses nouvelles offres mais aussi dans ses offres existantes. L'idée étant de créer des offres de support nouvelle génération, répondant à la fois aux nouveaux usages (autonomie, expérience utilisateurs) et à l'exigence de maîtrise des coûts demandée par les DSI. Econocom tente donc d'apporter à ses clients des solutions de transformation de l'environnement de travail (physique et numérique) et des infrastructures associées pour augmenter la satisfaction et la productivité des utilisateurs, tout en conciliant la dimension responsable dans son portefeuille d'offres.

Les objectifs des entreprises et des collectivités dans la transition énergétique sont identiques : baisser la consommation énergétique de leurs bâtiments, contribuer à la réduction des gaz à effet de serre, trouver de nouvelles manières de maîtriser globalement l'énergie et participer à la production

d'énergies renouvelables. Car si l'objectif à atteindre est vital pour l'avenir, l'enjeu est aussi beaucoup plus immédiat : faire des économies.

► **Réalisations à date :** le groupe Econocom a déjà développé plusieurs offres à impact positif tels que (liste non exhaustive, voir chapitre sur les offres) :

- Ecocarbon ;
- Product care ;
- Green et Energy ;
- EcoBuilding ;
- E-bike ;
- Finops ;
- Workplace as a service ;
- Ecotwice ;
- Ecoswitch.

GREEN ENERGY

L'investissement dans la *Business unit Green & Energy* illustre l'ambition d'Econocom : « être le partenaire de premier plan pour soutenir nos clients dans leurs projets de transformation énergétique et digitale ».

Les offres de Green & Energy permettent de concilier durabilité et compétitivité.

Loi de transition énergétique, décret tertiaire, réglementation F-Gas, RE 2020, plan pour la décarbonation de l'industrie, certificats d'économie d'énergie... autant de dispositifs en faveur de la performance énergétique et environnementale que nous aidons nos clients à décrypter.

04 déclaration de performance extra-financière

volet environnement

L'augmentation structurelle du prix de l'énergie a un impact sur la compétitivité des organisations. Pour maîtriser durablement ses coûts d'achat, l'entreprise doit mettre en œuvre des actions d'efficacité énergétique et se tourner vers les énergies renouvelables.

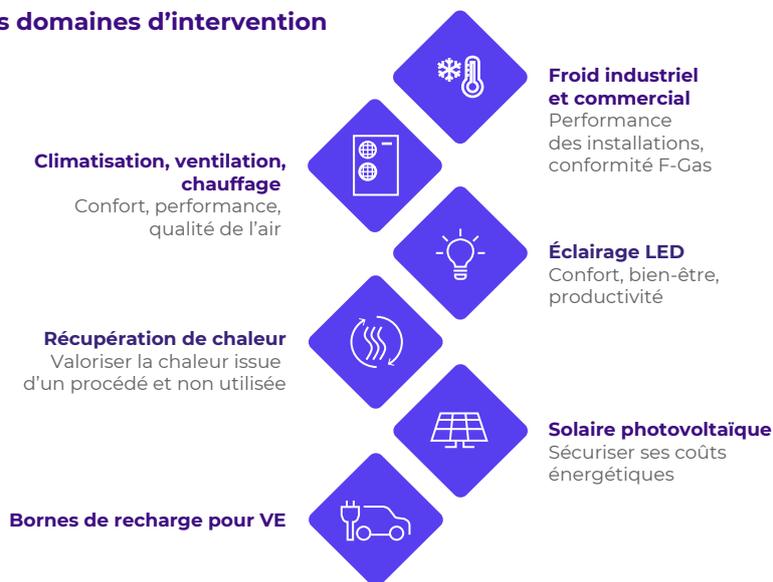
Econocom au travers de son département *Green & Energy* répond à ces enjeux en proposant une solution globale allant de l'identification des gisements d'économies d'énergie à la mise en œuvre des travaux, leur financement et le suivi de la performance.

Ce que nous faisons :

- **concevoir** : identifier les gisements d'économie d'énergie, prescrire en toute indépendance des équipements performants, éco-conçus et moins énergivores, calculer les retours sur investissement ;
- **mettre en œuvre** : gérer les commandes, organiser les flux logistiques, suivre l'exécution des travaux jusqu'à la mise en service des installations et la levée des réserves, notre assistance à maîtrise d'ouvrage accompagne nos clients tout au long de la vie des projets ;
- **financer** : parce que le financement est la clé de voûte de tout projet de performance énergétique, nous apportons une réponse financière adaptée intégrant l'ensemble des aides et subventions auxquelles les clients peuvent prétendre, de sorte d'accélérer la transition énergétique sans cash out ;
- **piloter la performance** : capter et agréger l'ensemble des données énergétiques et patrimoniales grâce à notre plateforme digitale.

Nos *Energy managers* restituent les *datas* de façon intelligible et efficiente afin d'aider nos clients à prendre les meilleures décisions.

Nos domaines d'intervention



EcoBuilding : la plateforme de management énergétique des parcs immobiliers

L'offre **EcoBuilding** est un service de management énergétique qui utilise l'intelligence de la donnée pour accélérer la transition. La maîtrise des données de

dépense énergétique est rendue possible au travers d'une plateforme dédiée :

- collecte des données énergétiques et des facteurs d'influence ;
- production de cartographie énergétique d'un parc immobilier ;

- détection des anomalies et gisements d'économies ;
- partage du résultat des actions et de l'efficacité énergétique.

E-Bike

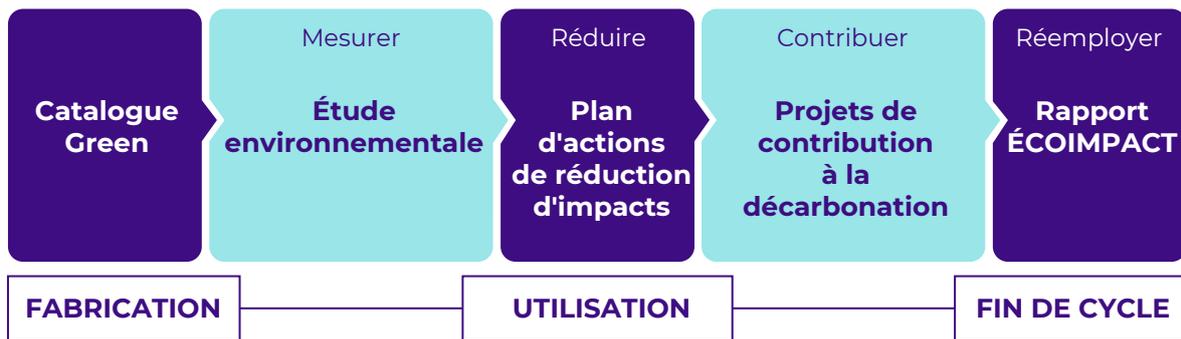
Econocom a lancé en Allemagne sa nouvelle offre, la location longue durée de vélos électriques de fonction qui prend la forme d'une conversion de salaire par laquelle l'employeur prélève les mensualités directement sur le salaire de l'employé.

Comme en cas de mise à disposition d'une voiture de fonction, le salarié est imposé sur l'avantage en nature. De cette manière, il bénéficie d'un avantage attractif par rapport à l'achat classique d'un vélo électrique.

Depuis 2022, la Fédération des établissements hospitaliers de l'organisme d'assurance maladie Knappschaft (Knappschaft Bahn See), implantée dans l'ouest de l'Allemagne, propose à ses salariés la location longue durée de vélos électriques de fonction. La location est assurée par Econocom à travers le nouveau contrat-cadre « Smart Bike ».

EcoCarbon

Pour répondre aux enjeux croissants de réduction de l'empreinte environnementale du Numérique, Econocom propose son offre EcoCarbon. Basée sur une expertise de plusieurs années autour du *Green IT*, cette solution de bout en bout s'appuie sur plusieurs briques permettant d'agir sur les impacts générés à travers les équipements IT présents dans ses contrats :



e-POS Services

Econocom propose e *POS Services*, une solution personnalisée pour prendre en charge l'intégralité des composants de lignes de caisses en magasin ou en drive.

Ce contrat global de prise en charge des matériels couvre la réparation en atelier et le service sur site client. 98 % des équipements sont réparés et remis en circulation permettant ainsi d'augmenter leur durée de vie.

HubReg

Sans équivalent sur le marché, HubReg est une plateforme certifiée d'enrôlement « sans contact » multi-constructeurs, qui permet de centraliser, industrialiser et simplifier le processus d'équipement des collaborateurs. Une fois les équipements enregistrés – ordinateurs portables, tablettes ou smartphones – dans HubReg, il suffit à l'utilisateur de se connecter au WiFi – entreprise ou personnel – pour voir sa machine se masteriser, c'est-à-dire, se paramétrer avec les socles logiciels et profils décidés par sa DSI. Les manipulations techniques sont donc réduites au strict minimum, la gestion des flux produits tout comme leur transport

sont simplifiés, plus rapides, moins coûteux et répondent aux objectifs RSE au travers des services de couplage « livraison-reprise » d'anciens équipements.

Finops

Dans le cadre de ses services en conseil de modernisation d'applications et de plateformes, Econocom Apps, Cloud and Data a lancé une offre Finops (contraction de *Financial Operations*) pour accompagner les clients désireux de migrer vers le *cloud* dans la mise en place d'un ensemble de bonnes pratiques permettant de comprendre, de suivre et de maîtriser les coûts du *cloud* et d'aligner leurs coûts sur la valeur générée.

Du lancement de transformation numérique à leur mise en exploitation nos experts assistent nos clients, dans la conception et le déploiement d'applications et d'architectures optimisées et numériquement sobres. Cette discipline aboutit non seulement à des services numériques maîtrisés et économiques, mais aussi responsables et durables.

Workplace as a service

Plaçant l'expérience utilisateur au cœur de son modèle, l'offre *Workplace* se distingue par sa maîtrise des services de bout-en-bout et sa démarche de transformation. Ce modèle vertueux repose sur l'association des expertises technologiques et du savoir-faire en infogérance notamment sur les environnements utilisateurs, mais aussi, et surtout, sur l'innovation technologique et organisationnelle.

Cette offre repose sur une approche fondée sur l'excellence opérationnelle. Ce modèle garantit la disponibilité des environnements, adapte précisément la réponse au besoin et économise ainsi l'usage de ressources, dans une démarche de sobriété numérique.

EASI, Econocom as a service for Impact

EASI, la solution « Device as a service » d'Econocom, est une approche qui allie :

- efficacité opérationnelle ;
- responsabilité sociale et environnementale ;
- optimisation économique.

EASI est une solution complète pour répondre aux besoins technologiques tout en agissant de manière responsable pour améliorer l'impact environnemental et sociétal du numérique. L'une des caractéristiques distinctives est son impact positif tant sur l'environnement que sur les coûts. Cette solution novatrice réduit non seulement les émissions de carbone, mais contribue activement à l'optimisation des coûts totaux de possession (TCO).

Alors que le secteur numérique contribue significativement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre (GAES), et qu'adopter des solutions innovantes devient crucial, cette offre permet d'opter pour une transformation numérique responsable contribuant à un avenir durable.

EcoSwitch

La gestion des actifs informatiques constitue un défi majeur pour les entreprises. Dans un environnement technologique en constante évolution, il est impératif de trouver des solutions innovantes pour maximiser l'efficacité opérationnelle, réduire les coûts et minimiser l'impact environnemental.

Des solutions telles qu'EcoSwitch regroupent le *leaseback*, le *buy back*, la gestion du cycle de vie des actifs et le reconditionnement en un seul « switch ». Cette approche révolutionne la gestion des actifs informatiques et offre des avantages significatifs à tous les niveaux.

En partant de la durée d'usage correspondant à la typologie des actifs et aux besoins des entreprises, nous mettons en place une solution qui permet de combiner des avantages économiques, opérationnels et responsables.

EcoSwitch est une solution conciliant économie et responsabilité environnementale. Elle offre des avantages financiers et extra-financiers considérables, tout en soutenant activement l'économie circulaire et en contribuant à un avenir plus durable.

EcolImpact

Les modèles d'usage systématisent le reconditionnement des équipements et

ainsi prolongent la durée de vie utile des équipements, réduisant ainsi le gaspillage associé à l'obsolescence prématurée.

Cela contribue à la réduction de l'empreinte environnementale des entreprises, renforçant ainsi leur caractère éco-responsable. De plus, cela favorise la création d'emplois locaux liés à la gestion des biens, à la maintenance et à la remise en état, soutenant ainsi l'économie locale et la réinsertion professionnelle.

EcolImpact est un bilan RSE de la solution EASI qui permet de formaliser dans un *reporting* son impact environnemental et sociétal.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique numérique responsable :

Numérique responsable et offre client :	2022	2023
Nombre d'offres commerciales relatives au numérique responsable *	12	12

* Nos offres commerciales relatives au numérique responsable, green IT et à l'économie circulaire : Productcare, Ecocarbon, Easi, Ecotwice, EcoSwitch Workplace as a service, Hubreg, Finops, e-POS Services, e-bike, Ecobox (valorisation des déchets électroniques avec Ecologic et Paprec) Green et Energy.

Chiffre d'affaires consolidé des offres à impact

Offres à impact (en million d'€)	2023	%
Revenu lié aux offres à impact	457,7 ⁽¹⁾	16,9

Dont chiffre d'affaires lié à la seconde main :

Seconde main (en million d'€)	2023	%
Revenu lié à la seconde main	224,5	8,3

(1) Montant estimé.

8.1.6.8. Sensibiliser les collaborateurs au numérique responsable

- **Objectifs principaux :** cette année encore, chez Econocom, les Directions RSE/Communication et DSI du groupe ont lancé le challenge de la *Cyber Cleanup Week* pendant le mois du développement durable. Une belle occasion de diminuer l'impact environnemental des boîtes courriels du groupe, avec l'objectif de réduire de 5% leur empreinte environnementale, soit supprimer 10 millions de courriels (équivalent de 110 tonnes de CO₂).
- **Plans d'actions :** pour atteindre cet objectif, nous avons mené une grande campagne de communication et de sensibilisation autour des écogestes du numérique pour l'ensemble de nos collaborateurs.
- **Réalisation à date :** cette année, nous sommes fiers d'annoncer que nous avons

dépassé les scores de nos deux premières éditions. Ce ne sont pas moins de 6 millions de courriels qui ont été supprimés.



8.1.7. CONSOMMATION D'ÉNERGIE ET MIX ÉNERGÉTIQUE

[E1-5]

L'objectif de cette obligation de déclaration est de publier la consommation totale d'énergie en valeur absolue, son amélioration en termes d'efficacité énergétique, ainsi que son exposition aux activités à forte incidence sur le climat (le dernier point a été démontré comme non matériel pour le groupe).

Les données de consommation ainsi que le mix énergétique d'Econocom sont présentés ci-dessous :

Catégories	Unité	2023
Consommation de carburant provenant de pétrole brut et de produits pétroliers	MWh	21 057
Consommation de carburant à partir du gaz naturel	MWh	777
Consommation de combustibles provenant d'autres sources non renouvelables (fournir des renseignements sur les sources d'énergie non renouvelables, à l'exclusion du pétrole, du gaz naturel et du nucléaire)	MWh	0
Consommation de produits nucléaires	MWh	0
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources non renouvelables	MWh	1 514
Part des sources d'électricité dans votre mix électrique (par exemple, part du nucléaire dans votre consommation d'électricité)	%	15
Consommation totale d'énergie non renouvelable	MWh	23 405
Part des sources non renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	%	73
Consommation de carburant provenant de sources renouvelables (y compris la biomasse, le biogaz, les déchets de combustibles non fossiles, l'hydrogène renouvelable, etc.)	MWh	53
Consommation d'électricité, de chaleur, de vapeur et de refroidissement achetés ou acquis à partir de sources renouvelables	MWh	8 589
Part des sources d'électricité dans notre mix électrique (par exemple, part du nucléaire dans votre consommation d'électricité)	%	85
Consommation totale d'énergie renouvelable	MWh	8 642
Part des sources renouvelables dans la consommation totale d'énergie (%)	%	27
Consommation totale d'énergie	MWh	31 990

8.1.8. CRÉDITS CARBONE ET MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES ÉMISSIONS DE GES

[E1-7]

L'analyse de double matérialité n'a pas fait ressortir cette exigence de divulgation comme pertinente pour Econocom.

8.1.9. INTERNALISER LE PRIX DU CARBONE

[E1-8]

L'analyse de double matérialité n'a pas fait ressortir cette exigence de divulgation comme pertinente pour Econocom.

8.1.10. EFFETS FINANCIERS POTENTIELS LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

[E1-9]

Conformément à l'annexe D de l'*ESRS 1 de la directive CSRD*, il est prévu que les éléments normatifs (relatifs aux effets financiers potentiels liés à la norme « Utilisation des ressources et à l'Économie circulaire ») puissent être mis en œuvre par le groupe de façon progressive suivant la première publication.

8.1.11. ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES – BILANS CARBONE 2021 ET 2022

En plus de l'estimation du bilan carbone 2023 publié dans le E1-6, le groupe Econocom souhaite partager ses bilans carbone 2021 et 2022 réalisés avec notre prestataire Greenly qui sont des bilans carbone plus complets, basé aussi sur des données physiques et non simplement monétaires.

Dispositif

En effet, la plateforme digitale Greenly se connecte à tous les logiciels de l'entreprise pour récupérer en direct les données permettant de quantifier son activité, et à partir de là, calculer le bilan carbone. Cela permet de scanner l'ensemble des dépenses de l'entreprise et de comprendre où sont les grands postes d'émission de CO₂. Elle tient compte des émissions spécifiques de chaque activité.

Ceci nous a permis de mieux structurer notre politique environnementale et de dessiner notre plan d'actions pour diminuer nos émissions à long terme.

Le périmètre de notre bilan carbone :

Périmètre temporel : années 2021 et 2022 groupe (le périmètre du bilan carbone représente 90 % des activités du groupe)

Nous avons souhaité engager la majeure partie de nos entités satellites dans cette démarche outre Econocom planète. Nous avons évalué le périmètre de la France et la grosse majorité des entités à l'international.

Pour 2022, nous avons intégré des nouvelles entités importantes telles que ALTABOX, Trams, TMF Ecolease, Econocom Factory.

Périmètre de mesure : opérationnel

Scope 1 et Scope 2 complets et Scope 3 complet : L'ACV (analyse du cycle de vie) des produits vendus est totalement prise en compte, le fret et l'utilisation des produits chez nos clients. Nous avons également intégré une nouvelle catégorie qui est l'utilisation des produits vendus. Cette catégorie a un impact très important qui est rajouté en 2022.

D'autres catégories sont prises en compte tels que : les achats de services, les déchets, l'empreinte du numérique, les voyages...

Données primaires

Fichier des écritures comptables (FEC)

Données moyennes pour les collaborateurs

Données physiques pour certains postes clés dans le scope 1, 2 et 3

Méthodologie

L'évaluation de nos émissions suit les standards du GHG Protocol.

Notre approche : une méthodologie objective et transparente

L'évaluation de l'empreinte carbone de

chaque dépense est réalisée à partir de recherches publiques ou certifiées par des autorités indépendantes.

Spécifiquement, l'impact carbone de certaines catégories de dépenses est estimé en calculant le ratio entre l'empreinte carbone totale d'une entreprise et son chiffre d'affaires, tous deux obtenus à partir de rapports publics ayant fait l'objet d'audits par des autorités indépendantes.

L'information analysée est traitée de manière entièrement neutre.

Résultats 2021 et 2022 pour le groupe

Émissions GES (en tonnes)

Année du Bilan 2021-2022 Econocom groupe				
SCOPE	Catégories d'émissions	CO ₂ 2021 (en tonnes)	CO ₂ 2022 (en tonnes)	Évolution du bilan carbone entre 2021-2022
SCOPE 1 (Réglementaire)	Émissions directes fugitives Fuites de fluides frigorigènes	84	100	19 %
SCOPE 1 (Réglementaire)	Émissions directes des sources fixes de combustion (gaz naturel)	121	310	156 %
SCOPE 1 (Réglementaire)	Émissions directes des sources fixes de combustion (consommation carburant)	5 770	4 540	-21 %
SCOPE 2 (Réglementaire)	Émissions indirectes liées à la (consommation d'électricité)	1 581	1 028	-35 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Déplacements professionnels	10 010	11 508	14 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Achats de produits	535 986	650 313	21 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Achats de services	24 566	34 126	38 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Consommation des produits vendus	88 538	115 851	30 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Numérique	7 501	9 057	20 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Fret	41 092	50 161	22 %
SCOPE 3 (Volontaire)	Autres	4 792	1 483	-69 %
Total groupe	Total	720 368	877 477	22 %

Analyse des résultats

L'empreinte carbone d'Econocom tient non seulement compte des émissions directes et liées à l'énergie, gaz ou carburant des scopes 1 & 2 mais aussi des émissions indirectes pour le scope 3 qui prend en compte toutes les activités du groupe dans les métiers de la Distribution, de la Location et des Services.

Cette nouvelle méthodologie prend donc en compte l'ensemble des autres émissions indirectes ayant lieu en amont ou en aval de la chaîne de valeur de l'organisation. Cela représente la majeure partie de notre impact environnemental.

En effet, nous pouvons constater que les activités de Distribution et de Location ont un impact très significatif en raison de leur activité d'achats de produits. Ce poste représente en 2021 et 2022 plus de 90 % de l'impact carbone. Ce constat est moindre pour les achats de services qui représentent environ 50 % de l'impact carbone pour l'entité Services.

La forte augmentation que nous constatons entre 2021 et 2022 est principalement due à l'intégration de nouvelles activités de distribution tels que Trams ou de *leasing*.

L'entité Trams par exemple a fait progresser à elle seule les émissions de 75 000 tonnes de CO₂.

En revanche, les scopes 1 et 2 restent significatifs car l'entité Services France dispose d'une flotte de véhicules importante et de nombreux sites à travers toute la France.

8.2. Eau, écosystèmes marins et biodiversité

[E3 et E4]

8.2.1. CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Le groupe les Abeilles, spécialiste du remorquage en haute mer.

Filiale du groupe Econocom, la société Les Abeilles est engagée, depuis plus de 40 ans, au service de la protection du littoral. Nous veillons quotidiennement à lutter contre les menaces de pollution de tout ordre (hydrocarbures, pollutions chimiques, macrodéchets tels que les conteneurs). La mission prioritaire du groupe Les Abeilles est d'être au service de la protection du littoral français aux côtés de l'Action de l'État en Mer (AEM).

Consommation d'eau

Dans les bureaux, la consommation d'eau d'Econocom est celle du secteur tertiaire. Des informations et des recommandations sont envoyées régulièrement aux collaborateurs afin de réduire leur consommation d'eau.

Biodiversité

Comme pour les autres enjeux environnementaux mentionnés précédemment, les impacts potentiels des activités du groupe sur la biodiversité sont considérés comme étant faibles. Néanmoins, les plans d'action d'Econocom concernant les émissions, les consommations d'énergie et les déplacements, la diffusion de pratiques écoresponsables, la certification ISO 14001 et le système de management environnemental ont un impact positif sur l'ensemble des écosystèmes.

8.2.2. POLITIQUES RELATIVES À LA PROTECTION DES EAUX ET DE LA BIODIVERSITÉ

8.2.2.1. Innovation technique et optimisation des navires existants

- Politique « zéro rejet » à la mer (eaux mazouteuses, eaux de ballast, ordures...).
- Politique de réduction des déchets atmosphériques (fumées de combustion, gestion des additifs dans les échappements des moteurs principaux de nos navires).
- Disponibilité à l'alimentation courant de terre : 100 % *via* des démarches pro-actives vers les acteurs locaux (dont les ports de Brest et de Boulogne, les régions Bretagne et Hauts-de-France).
- Détecteur de cétacés.

En 2022, nous avons modernisé la flotte de nos bateaux de services portuaires et maritimes. Les équipages sont 24 heures/24 et 365 jours/an au service de la sécurité des usagers de la mer. Depuis 40 ans, ils ont permis d'éviter une vingtaine de catastrophes environnementales majeures causées par des navires pétroliers en perdition (l'équivalent de 20 Amoco Cadiz). Chaque année, ils prêtent assistance à des centaines de personnes en difficulté. L'impact des Abeilles est considérable sur le plan environnemental comme humain.

La société est labellisée « Ocean approved ».

Ce dernier permet d'identifier et de rassembler toutes les organisations (entreprises, collectivités) qui s'engagent à réduire leurs impacts sur l'océan au-delà du seul respect des réglementations en vigueur.

Il s'appuie sur le Référentiel Océan de la Fondation de la Mer, qui s'adresse à tout type d'entreprise, de taille comme de secteur, et s'articule autour d'une prise en compte holistique des impacts directs et indirects potentiels de l'entreprise :

- pollution, acidification et changements globaux du milieu marin ;
- exploitation des ressources marines et côtières ;
- gouvernance et stratégie de l'entreprise.

Le label est construit à partir de l'Objectif de Développement Durable 14 de l'ONU lié à la vie aquatique.



8.2.2.2. Initiatives en faveur de la biodiversité

Du fait de ses activités et du programme d'optimisation continue de ses sites Econocom minimise son utilisation des surfaces. Econocom ne produit pas d'émissions carbone biogéniques. Cependant, en matière de biodiversité, plusieurs initiatives locales ont été prises : parmi elles, des ruches sur les toits des sites, pour lutter contre la baisse drastique des populations d'abeilles et des hôtels pour les abeilles sauvages et les insectes, afin de sensibiliser à l'environnement.

De plus, depuis 2021, le groupe Econocom propose *via* son offre Ecocarbon des programmes de compensation carbone, qui inclut la protection des forêts primaires et favorise également la protection de la biodiversité (plus d'information dans la description de l'offre Ecocarbon).

8.2.2.3. Optimisation de la consommation d'eau dans nos bureaux

Optimiser la consommation d'eau dans nos bureaux, et réduire leurs émissions

Les mesures suivantes ont été prises pour aider à réduire la consommation d'eau dans nos bureaux :

- de plus en plus de sites avec les plus hautes exigences environnementales normes (BREEAM...);
- des campagnes de sensibilisation sur les écogestes du quotidien autour de l'eau ;
- de plus en plus de sites avec des certifications ISO 14001.

Pour minimiser les fuites et gaspillages d'eau, Econocom surveille sa consommation. La consommation par salarié a baissé de EASI entre 2020 et 2022.

8.3. Économie Circulaire

[E5]

8.3.1. CONTEXTE : IMPACTS, RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Impact

Les seules activités d'Econocom qui sont concernées par un abandon progressif de l'utilisation de ressource vierge (y compris l'augmentation relative de l'utilisation des ressources secondaires (recyclées) sont l'activité de distribution Products and Solutions et TMF. Par essence ce type d'activité ne permet pas un contrôle de la part du distributeur sur les produits qu'il vend car ce sont généralement les clients qui choisissent les constructeurs. Econocom peut seulement apporter un rôle de conseil vis-à-vis de ses clients et encourager ses fournisseurs à être plus responsables. Econocom a d'ailleurs défini dans son plan SBTi que 80 % de ses fournisseurs seraient engagés également dans une trajectoire SBTi.

Opportunité : l'économie de la fonctionnalité

Le « Guide pratique des achats numériques responsables » publié en avril 2021 par la Mission interministérielle pour réduire les impacts environnementaux du numérique, met en avant la location comme une alternative responsable à l'achat de matériel neuf :

« La location est une alternative à l'achat des équipements numériques. Cette pratique permet à l'organisation d'ajuster son parc au besoin de chaque utilisateur et de faire face à des urgences ou à des besoins ponctuels. Cette approche est un des axes forts de l'économie circulaire : « l'économie de la fonctionnalité » c'est-à-dire acheter l'usage plutôt que le bien ».

« La location peut également présenter un intérêt comptable, fiscal et financier, selon les cas et la situation de l'acheteur :

- pas d'immobilisation ;
- pas de TVA à avancer sur le prix du matériel ;
- les loyers n'entrent pas dans le bilan (charges d'exploitation) ;
- encouragement financier à ne conserver que les matériels nécessaires (gestion plus rigoureuse des inventaires de parc) ;
- gestion de la fin de vie des équipements à la charge du loueur ».

Depuis plus de 45 ans, Econocom accompagne les entreprises dans leurs évolutions industrielles, en particulier *via* la location de solutions et d'assets numériques et technologiques. Grâce à ses expertises technologiques, Econocom fournit aux entreprises et organisations des solutions digitales sur mesure et financées selon les nouveaux modes de consommation. Etant donné son positionnement *business* « as a service », Econocom participe et agit concrètement pour relever les défis de l'économie

circulaire. Aujourd'hui, 32 à 47 %⁽¹⁾ des entreprises ont déjà adopté le mode de pensée circulaire en matière d'achat, de conception, de production et de recyclage des produits. Cependant, seulement 12 %⁽¹⁾ d'entre elles adoptent un *business model* qui offre également les produits en tant que service. Cette faible proportion d'entreprises qui réussissent à adresser le *as a service* dans leurs offres représente un gisement d'opportunités inexploitées.

Concrètement, Econocom dispose d'une expertise financière incontournable dans le financement des projets digitaux et d'assets technologiques *via* des solutions de financement *as a service*. Pour aller plus loin dans ce concept, le groupe propose des offres technologiques spécifiques pour permettre aux entreprises de piloter leurs projets digitaux en temps réel et au plus juste des usages. Le groupe s'engage pour contribuer activement à ce changement de modèle.

Cette volonté d'être résolument ancré dans l'économie circulaire se retrouve dans les pays du groupe. Ainsi, Econocom Belux est signataire du Green Deal, une initiative du gouvernement qui entend accélérer le passage vers une économie circulaire. Aux côtés de 229 autres entreprises belges, Econocom Belux apporte, depuis trois ans, sa contribution active à des projets de solutions circulaires dans le pays.

8.3.2. POLITIQUES RELATIVES À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

[E5-1]

Les engagements du groupe en matière d'économie circulaire sont de trois ordres :

- promouvoir un numérique responsable et l'économie circulaire : Econocom souhaite proposer des solutions efficaces et responsables, qui génèrent de l'impact positif pour ses clients et leurs utilisateurs, sans promouvoir le digital pour le digital à tout prix ;
- travailler avec des structures solidaires pour traiter et recycler ;
- favoriser le réemploi des équipements numériques.

8.3.3. ACTIONS ET RESSOURCES

[E5-2]

8.3.3.1. Promouvoir un numérique responsable et l'économie circulaire

L'économie circulaire appliquée aux produits et services numériques prend tout son sens pour amener des solutions concrètes.

Notre mission est d'accompagner les clients qui le souhaitent dans la réduction de l'impact environnemental de leurs dispositifs IT et numériques. Nous sommes en mesure de le faire grâce à des offres dédiées autour de plusieurs leviers :

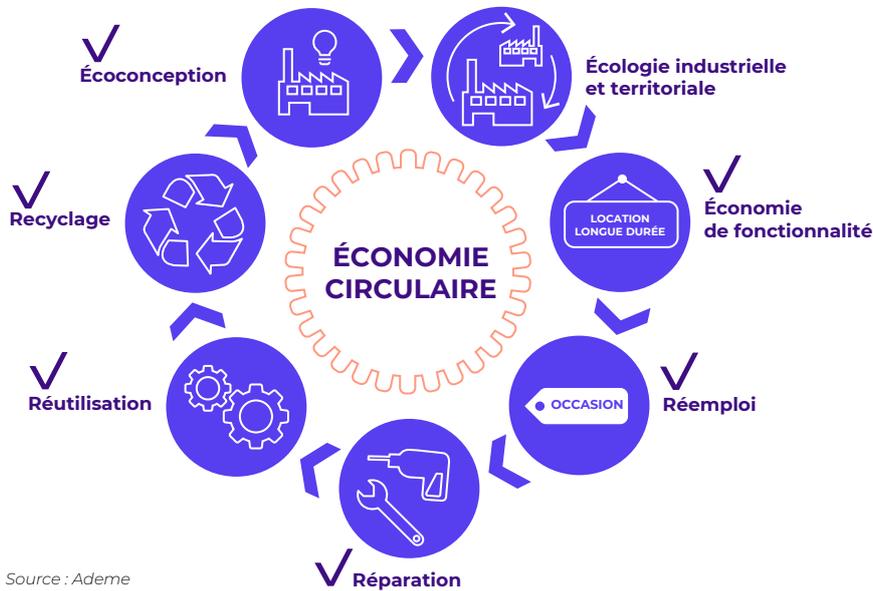
- accompagner une consommation responsable ;

(1) Modèle du *World Business Council for Sustainable Development* et du *Boston Consulting Group*, Voir docs.wbcsd.org/2018/01/The_new_big_circle.pdf

04 déclaration de performance extra-financière

volet environnement

- allonger les durées d'usage ;
- gérer la fin de vie des équipements ;
- sur la roue de l'économie circulaire de l'ADEME, nous agissons sur six des sept piliers.



Source : Ademe

Réparer pour allonger la durée d'usage des équipements de mobilité.



Econocom a inauguré, en septembre 2021, un nouveau site pour son centre de services Product Care de plus de 1200 m², entièrement dédié à la gestion écoresponsable des matériels dits de mobilité : téléphones, tablettes et ordinateurs portables. Avec près d'un million de terminaux en gestion de service de maintenance, Product Care entretient et répare près de 25 000 terminaux par an dans une approche responsable. En ligne

directe avec l'engagement d'Econocom en tant qu'Entrepreneur du Numérique Responsable, Product Care retarde l'obsolescence des appareils qui sont mieux entretenus, régulièrement mis à jour et réparés si nécessaire.

Forte de plus de 40 collaborateurs, l'équipe Product Care est une équipe pluridisciplinaire, en mesure de prendre en charge la gestion administrative, logistique et technique des terminaux avec :

- des ateliers réparation ;
- un centre d'appels client (joignable aussi par email, chat et plateforme web) ;
- une équipe logistique ; et
- une équipe projet (en charge de la supervision du SAV pour les clients).

S'adaptant aux besoins des entreprises, des administrations et de leurs collaborateurs, Product Care dispose de plusieurs formules sur mesure incluant l'extension de garantie jusqu'à huit ans, la gestion des pannes, la collecte des appareils (y compris à domicile), leur remplacement temporaire

ou définitif par un terminal de confort ou de remplacement, leur réparation (avec ou sans engagement de délais) et la gestion des sinistres (sans franchise) ainsi que le support aux utilisateurs.

OneCare

Econocom Belux a mis en place le portail de réparation OneCare, et étendu les services de rachat d'actifs ICT usagés aux clients EPS. Econocom Belux est ainsi reconnu parmi les acteurs actifs et pragmatiques du marché Belux de l'extension du cycle de vie des actifs ou du rachat de matériel ICT usagé.

8.3.3.2 Travailler avec des structures solidaires pour traiter et recycler

Pour traiter et recycler près de 493 000 équipements informatiques par an (ordinateurs, écrans, serveurs, tablettes, smartphones...), Econocom s'appuie sur différentes structures comme Ateliers Sans Frontières, Re Tech life (Italie), ainsi que sur des entreprises adaptées, ATF Gaia et Recyclea. En 2022, Econocom a acquis une nouvelle entité spécialiste du reconditionnement de téléphones portables. Cette société est devenue entreprise à mission il y a trois ans.

Le partenariat avec ATF Gaia

ATF Gaia donne aux entreprises les moyens d'être acteur d'une économie plus solidaire. D'une part, en les accompagnant dans leur mise en conformité pour la gestion des DEEE, et d'autre part, en leur permettant de contribuer plus directement à l'insertion par le travail des personnes en situation de handicap. La Société réalise également la suppression des données et préserve l'anonymat des équipements en réalisant un effacement certifié, réduisant ainsi les risques relatifs à la sécurité des données et garantissant la mise en conformité RGPD.

12 ans de partenariat avec Ateliers Sans Frontières (ASF)

Depuis 2011, Econocom collabore également avec Ateliers Sans Frontières

(ASF), entité du groupe Ares, spécialisée dans la gestion des DEEE pour le réemploi et le recyclage autour de missions d'inventaire, d'audit, de test, d'effacement certifié de données, de mastérisation et de démantèlement. L'objectif est de donner en priorité un nouveau cycle d'usage au plus grand nombre de produits en les reconditionnant. Aujourd'hui, 90 % des matériels d'Econocom transmis aux Ateliers Sans Frontières bénéficient d'une seconde vie.

Futures attentes sur les évolutions réglementaires.

Les évolutions réglementaires impactent directement les marchés sur lesquels elles s'appliquent. Pour l'entité EPS (Product and Solution), dont le modèle d'affaires repose en majeure partie sur la vente de produits neufs, une réglementation sur les équipements IT, dans le cadre de l'économie circulaire, nécessite de revisiter certaines offres pour pouvoir s'adapter aux demandes des marchés. De même pour les activités de location ou de services, les réglementations pourraient les contraindre à adapter encore leurs offres.

Nous devons également prendre en compte les risques spécifiques liés au cycle de vie du matériel informatique. En effet, Econocom doit prendre en compte les risques pour le groupe et ceux engendrés par les activités du groupe (par ses produits et services) sur l'environnement (masse de déchets, pollution, dangerosité de certains matériaux/matériels s'ils ne sont pas correctement recyclés).

Econocom Factory

Anciennement, Sofi Groupe, Econocom Factory est une société industrielle, située à St-Mathieu-de-Trévières, en France, spécialisée dans la seconde vie de matériel électronique depuis 1986.

En 2017, l'entreprise, dont l'enjeu principal est de repousser le moment où un dispositif électronique devient un déchet, se diversifie dans le reconditionnement de téléphones et créé la marque SMAAART. La

04 déclaration de performance extra-financière

volet environnement

marque est garante de la qualité des produits reconditionnés sur son site industriel de 3 300 m² et de l'engagement environnemental et social de la Société.

Forte de son savoir-faire industriel et respectant des protocoles très stricts, Econocom Factory a construit un processus de reconditionnement qualitatif et transparent en économie circulaire en circuit court en France.

Engagée dans le développement de l'industrie et des emplois en France, elle obtient les certifications Service France Garanti et ISO 14001, et devient naturellement la première entreprise de son secteur à adopter le statut d'entreprise à mission.

Sa mission est de contribuer activement à la prolongation de la durée de vie des équipements électriques et électroniques, et de s'engager à développer une industrie innovante, porteuse de sens et créatrice de valeurs en économie circulaire et en circuit court.

Les enjeux liés à la consommation des ressources et l'économie circulaire font partie intégrante des préoccupations du groupe Econocom et de sa filiale Econocom Factory.

L'entreprise s'inscrit dans le mouvement de

l'économie circulaire et du développement durable du groupe à travers également ses engagements statutaires d'**Entreprise à Mission et d'entreprise de l'Économie Sociale et Solidaire**.

Certifiée ISO 14001 depuis 2015, Système de Management Environnemental (SME) depuis septembre 2020 et renouvelée en septembre 2023, Econocom Factory continue de déployer une politique environnementale soutenue. Elle comprend,

- déployer une filière française de collecte à l'aide d'Econocom ;
- préserver l'environnement en maîtrisant les impacts liés à l'activité ;
- assurer un reconditionnement et un SAV visant la prolongation du cycle de vie ;
- favoriser le réemploi et la réutilisation de pièces détachées.

L'entreprise s'engage à travers cette politique à réduire la consommation de ressources tout en promouvant le réemploi, la réutilisation, la réparation et le recyclage. Les objectifs associés à cette politique sont décrits dans la sous-norme E5-3.

En conclusion, les indicateurs de suivi de la politique relative à l'économie circulaire pour l'ensemble du groupe sont présentés de la façon suivante :

	2022	2023
Nombre de matériels informatiques reconditionnés (Périmètre groupe)	490 000	493 000 (Périmètre groupe)
Taux de recyclage réalisé avec des ESS et Econocom Factory (entreprise à mission) (Périmètre France)	92 %	90 % (Périmètre France)

8.3.3.3 Favoriser le réemploi des équipements numériques

Dans le cadre de nos contrats de location nous nous chargeons d'enlever les

matériels loués à nos clients en fin de contrat et de les revendre ou de les relouer sur le marché de la seconde main après avoir suivi le process ci-après.

Nous effectuons un audit exhaustif des matériels, nous les identifions en deux catégories principales : les biens que nous allons reconditionner pour un réemploi et les déchets (traitement selon les normes DEEE), qui sont déterminés ainsi parce qu'ils n'ont pas de valeur sur le marché, ou parce qu'ils sont complètement détruits ou cannibalisés.

Par conséquent, le réemploi et les DEEE se faisant dans l'Union européenne, nous considérons que nous appliquons les normes européennes et que les risques engendrés par les activités du groupe liées à ces déchets sont limités. En effet, nous respectons les spécificités locales de chaque pays européen où nous sommes implantés, en envoyant périodiquement les DEEE à nos partenaires autorisés en local. Évidemment, une des règles les plus importantes est de ne pas leur faire traverser les frontières et de les traiter en local. Nous suivons donc le parcours de ces déchets jusqu'à notre partenaire, où ils sont traités (destruction, séparation des matières en code CER, recyclage des matériaux issus de ce processus).

C'est ainsi qu'Econocom reconditionne près de 500 000 équipements par an depuis deux ans et favorise l'allongement de leur durée de vie.

Pour favoriser le réemploi, notre filiale Econocom Factory a adopté des principes de conception circulaire, ce qui a conduit à des produits conçus pour la durabilité, la réparabilité et la recyclabilité. Cette approche a augmenté les taux de réutilisation, de réparation et de recyclage des produits.

L'entreprise continue d'intégrer des pièces détachées issues de sa propre activité *via* le démantèlement ou la « cannibalisation » de pièces. Ce processus consiste à récupérer des pièces détachées sur des produits économiquement non réparables, à les tester et à les réutiliser pour remplacer des

pièces défectueuses.

Econocom Factory a augmenté son taux de réutilisation de pièces, réduisant le besoin en ressources, et notamment en pièces neuves.

Les pratiques commerciales circulaires de l'entreprise comprennent un système produit-service après-vente qui permet aux clients de s'équiper de produits reconditionnés et d'être accompagnés durant toute la durée de garantie et hors période de garantie et ainsi prolonger leur utilisation. De plus, elle collabore avec ses partenaires pour créer des systèmes en boucle fermée pour la réparation, la reprise et le recyclage.

L'entreprise a mis en œuvre des mesures de prévention des déchets, telles que la réduction des déchets d'emballage et la collaboration avec les fournisseurs pour minimiser la génération de déchets dans le processus de production.

L'emballage produit SMAAART a été complètement repensé et éco-conçu en France avec l'utilisation d'encre végétale, de matériaux recyclés (carton) et certifiés FSC. ⁽¹⁾

La part de plastique présente dans l'ancien modèle a été complètement supprimée.

L'entreprise suit les principes de la hiérarchie des déchets, en donnant la priorité à la prévention des déchets, à la réutilisation et au recyclage. Elle a établi des programmes de recyclage et des objectifs de réduction des déchets dans l'ensemble de ses opérations.

Les nouveaux salariés de l'entreprise reçoivent chaque année une sensibilisation aux enjeux de l'économie circulaire, de la consommation des ressources, du tri des déchets et des éco-gestes.

L'ADEME a commandé une étude pour établir les bilans environnementaux d'équipements numériques reconditionnés

(1) La part de plastique présente dans l'ancien modèle a été complètement supprimée.

comparés à leurs équivalents neufs, sur l'ensemble de leurs cycles de vie. Celle-ci montre que faire l'acquisition d'un équipement reconditionné plutôt que d'un neuf permet d'éviter (hors radiations ionisantes) :

- smartphones : 64 à 87 % d'impact annuel ;
- tablette : 46 à 80 % d'impact annuel ;
- ordinateur portable : 43 à 97 % d'impact annuel ;
- ordinateur fixe : 43 à 97 % d'impact annuel.

8.3.4 OBJECTIFS LIÉS À L'UTILISATION DES RESSOURCES ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

[E5-3]

Les objectifs de durabilité d'Econocom sont ambitieux et vont au-delà des exigences légales.

Des seuils cibles ont été déterminés concernant la production de déchets et la consommation de nos ressources (ISO 14001).

Quant à Econocom Factory, ses principaux objectifs sont décrits ci-dessous :

- objectifs stratégiques :
 - ▶ réduire l'impact environnemental des produits reconditionnés ;
 - ▶ prévenir et réduire les pollutions des DEEE ;
 - ▶ limiter les consommations de ressources des activités ;
 - ▶ limiter les nuisances sur son environnement ;
 - ▶ respecter les exigences légales, réglementaires et autres ;
 - ▶ améliorer en continu notre SME (système de management environnemental) ;
 - ▶ réduire les émissions de gaz à effet de serre par la collecte d'équipements

électriques et électroniques usagés en vue de leur reconditionnement, en favorisant la mobilisation des énergies renouvelables produites en France ;

- ▶ participer à l'économie des ressources et des matières premières nécessaires à la composition des équipements électriques et électroniques ;
- ▶ valoriser les déchets générés en réutilisant ou en recyclant les pièces des équipements électriques et électroniques qui ne peuvent être réparés ;
- ▶ sensibiliser le plus grand nombre à la consommation durable ;
- ▶ favoriser l'embauche d'une main-d'œuvre locale ;
- cibles :
 - ▶ réduire de 10 % la consommation électrique ;
 - ▶ augmenter le taux de réemploi à 80 % et de réutilisation à 10 % ;
 - ▶ optimiser le tri et la valorisation des déchets : < 25 % DAE (déchets d'activité économique) non dangereux ou 8 tonnes de déchets valorisés ;
 - ▶ le fournisseur d'électricité de la Société, Alterna, s'engage à consommer 100 % de la consommation à partir d'énergies renouvelables (principalement hydraulique et éolien).

8.3.5. ENTRÉES DE RESSOURCES

[E5-4]

Les informations divulguées dans cette partie ne concernent que Econocom Factory.

L'entreprise fournit des informations détaillées sur les flux de ressources matériaux, y compris les matériaux utilisés dans ses produits, en notamment l'utilisation de matières premières critiques et les sources d'eau nécessaire pour ses opérations.

Econocom Factory s'approvisionne en

produits d'occasion (téléphones portables : *laptops*, *desktops*, tablettes, montres connectées). Afin de les reconditionner, les remettre en état et les revendre. Il n'y a pas de consommation d'eau lors de son processus de reconditionnement seulement dans le cadre du fonctionnement de l'usine pour la santé et l'hygiène des salariés.

Poids total des produits utilisés pendant la période de reporting

L'entreprise a reconditionné 94 889 produits, répartis comme :

- 80 391 smartphones ;
- 5 238 ordinateurs IT (laptop, desktop, moniteurs) + accessoires (claviers, souris) ;
- 1 365 montres connectées ;
- 7 895 tablettes ;
- ▶ Équivalents à 36 149,20 kg de produits reconditionnés (tableau ci-après de correspondance Poids moyen d'une unité par famille de produit Econocom Factory – janvier 2024)

L'entreprise a consommé 136 593 accessoires (stylets, kits piéton, kits chargeur, extracteurs carte SIM, soit un total de 2 731 kg), 62 404 pièces détachées (blocs écran, batteries, autres composant, ou 624 kg) ainsi que 3 009 pièces issues de la réutilisées dans la réparation (4,8 % et 30 kg) et 92 284 boîtes d'emballage fabriquées à partir de 100 % de carton et utilisées (84 grammes/boîte, soit 7 751 kg d'emballage).

Notre fournisseur d'emballages s'approvisionne exclusivement auprès de fournisseurs de papier certifiés FSC. Ses produits constitué à 80 % au minimum de matières recyclées.

Ces dernières données sont fournies directement par notre fournisseur (attestation et certificat).

Matières techniques utilisées dans le process de reconditionnement

La méthode de calcul est basée sur un produit des unités inventoriées (mesure directe) et des poids moyens de chaque élément.

Le poids total des produits est décrit dans le tableau ci-dessous :

Indicateurs de performance (flux entrant de ressources)	Unité	2023
Le poids total des produits et des matières techniques et biologiques utilisés au cours de la période considérée	t	48,6

Le tableau suivant le volume et le pourcentage de matériels de seconde main destiné au processus de production de l'entreprise :

Indicateurs de performance (flux entrant de ressources)	Unité	2023
Le poids, en valeur absolue, des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages).	t	0,03
Pourcentage des composants secondaires réutilisés ou recyclés, des produits intermédiaires secondaires et des matériaux secondaires utilisés pour fabriquer les produits et services de l'entreprise (y compris les emballages).	%	4,80

04 déclaration de performance extra-financière

volet environnement

Pour préparer son rapport, l'entreprise a utilisé des données provenant de mesures directes internes (ERP, extractions internes) et externes (fournisseurs, sites constructeur).

Les poids moyens par unitaires famille de produit Econocom Factory sont les suivants :

Familles	Poids moyen
Téléphonie (<i>feature phone, smartphones</i>)	200 grammes
Tablettes	500 grammes
IT (<i>Laptops, desktops, serveurs, accessoires, etc.</i>)	3 000 grammes
Écrans	900 grammes (avec pied)
Montres connectées	30 grammes

Poids moyen accessoires et pièces détachées disponible et consultable sur demande

20 grammes/accessoire

43 grammes/batterie

10 grammes/pièce détachée

8.3.6. SORTIES DE RESSOURCES

[E5-5]

L'entreprise fournit des produits reconditionnés à 100 %, comprenant une garantie commerciale d'une durée de 24 mois. Elle communique sur l'importance de protéger ses appareils pour prolonger leur durée de vie et d'adopter de bonnes habitudes d'utilisation et de mise en charge de la batterie.

De plus, l'entreprise verse une éco-contribution pour chaque produit vendu et emballage émis sur le marché. Cette participation financière est destinée aux éco-organismes chargés d'organiser la filière de collecte et de recyclage de ces matériaux et produits.

Produits et matériaux

1) Indicateurs de performance de la filiale Econocom Factory sur l'année 2023 :

L'entreprise décrit en détail les produits clés conçus selon des principes circulaires, mettant en avant leur durabilité, leur réparabilité et leur recyclabilité, contribuant ainsi à un cycle de vie circulaire des produits. Chaque produit fait l'objet d'une fiche descriptive contenant ses caractéristiques propres (y compris l'indice de réparabilité). La carte de garantie précise la durée et la nature des garanties, ainsi que les modalités du service client pour toute demande ou réclamation.

L'entreprise a la capacité de remettre en état, réparer en remplaçant des composants des téléphones portables

(batteries, écran, micro, caméras) à l'exception de la carte mère. Elle a établi de nombreuses procédures pour former ses opérateurs. Elle envisage d'étendre la réparation aux ordinateurs (PC portables).

Par ailleurs, l'emballage 100 % recyclable indique où recycler ce dernier (« bac de

tri») et où apporter le composant électronique.

Selon une source ECOSYSTEM, 78 % des matières d'un téléphone portable sont recyclées tandis qu'un ordinateur il s'agit de 64 %.

Moyenne de la durée de vie des produits remis sur le marché (1)

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Durée de vie estimée des produits remis sur le marché (comparativement à la moyenne de l'industrie)	Année	3-5 (en moyenne)

Taux de recyclabilité du contenu des produits

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Le taux de recyclabilité du contenu des produits (y compris leurs emballages)	%	78 téléphone portable 64 ordinateur 100 emballage

2) Indicateurs de performance associés des filiales (hors Ecofactory) :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Durée de vie estimée des produits remis sur le marché (comparativement à la moyenne de l'industrie)	Année	3-5 (en moyenne)

(1) Une moyenne sectorielle a été utilisée pour estimer la durée de vie des produits remis sur le marché.

8.3.7. DÉCHETS

Les données proviennent d'un suivi interne ou directement du prestataire.

1) Indicateurs de performance de la filiale Econocom Factory :

Pour une entreprise du secteur de l'électronique grand public, les déchets électroniques sont une préoccupation majeure. L'entreprise décrit les flux de déchets électroniques qu'elle génère et les mesures prises pour les gérer de manière durable.

L'entreprise identifie les types de matériaux présents dans ses flux de déchets,

notamment les métaux, les plastiques et les matières premières critiques, facilitant ainsi les efforts de recyclage et de gestion des déchets.

Econocom Factory travaille en collaboration avec des éco-organismes et des prestataires agréés dans la gestion de ses déchets. Elle met en place un système de tri rigoureux au sein de ses ateliers avec un affichage adapté et des contenants adaptés et dédiés à chaque flux. Des contrôles sur l'efficacité tri et des actions de sensibilisations sont réalisés fréquemment menés par l'équipe QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement).

Les chiffres suivant présentent le volume, la nature des déchets générés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets générés (yc emballages)	t	38,9
<i>Déchets dangereux</i>	<i>t</i>	<i>0,05</i>
<i>DEEE</i>	<i>t</i>	<i>22,5</i>
Quantité de déchets dangereux et radioactif	t	22,6

- Méthodes de valorisation des déchets :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets valorisés <i>via</i> des méthodes de réutilisation	t	0,0
Quantité totale de déchets valorisés <i>via</i> des méthodes de recyclage	t	16,1
Quantité totale de déchets valorisés <i>via</i> d'autres techniques de valorisation	t	0,0
Valorisation des déchets	t	16,1

- Traitement des déchets non valorisés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets non recyclés	%	5,00

2) Indicateurs de performance sur les déchets (hors Ecofactory) :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets générés (yc emballages)	t	481,9
Quantité de DEEE générés	t	478,3

- Méthodes de valorisation des déchets :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets valorisés <i>via</i> des méthodes de réutilisation	t	416,5
Quantité totale de déchets valorisés <i>via</i> des méthodes de recyclage	t	45,1
Quantité totale de déchets valorisés <i>via</i> d'autres techniques de valorisation	t	0,9
Valorisation des déchets	t	462,6

- Traitement des déchets non valorisés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets non valorisés destinés à l'incinération	t	0,9
Quantité totale de déchets non valorisés destinés à l'enfouissement	t	0,0
Quantité totale de déchets non valorisés <i>via</i> d'autres techniques de destruction	t	4,7
<i>Déchets dangereux</i>	t	0,9
<i>Déchets non dangereux</i>	t	3,8
Traitement des déchets non valorisés	t	5,7

- Quantité de déchets non recyclés :

Indicateurs de performance (flux sortant de ressources)	Unité	2023
Quantité totale de déchets non recyclés	t	1,1

8.3.8. EFFETS FINANCIERS ANTICIPÉS DE L'UTILISATION DES RESSOURCES ET DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

[E5-6]

Conformément à l'annexe D de l'ESRS 1 de la directive CSRD, il est prévu que les

éléments normatifs (effets financiers potentiels relatifs à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire) peuvent être mis en œuvre par le groupe de façon progressive suivant la première publication.

9. Volet social – Le capital humain, créateur de valeur

9.1 Publications générales – ESRS 2

Du recrutement au développement professionnel, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs du groupe. La santé et le bien-être au travail font partie des priorités RH afin de protéger et développer les 8 808 collaborateurs que compte le groupe au 31 décembre 2023.

INTÉRÊTS ET POINTS DE VUE DES PARTIES INTÉRESSÉES

[SBM 2]

La prise en compte des intérêts, opinions et droits des travailleurs dans la stratégie de l'entreprise est garantie par l'obligation de consultation récurrente des instances représentatives du personnel sur les orientations stratégiques de l'entreprise, sa situation économique et financière, sa politique sociale, les conditions de travail et d'emploi.

Le Comité Social et Economique est consulté (CSB) chaque année et émet un avis sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Il peut également proposer une orientation alternative. Pour se faire, sont présentés les bilans financiers, les grandes orientations ainsi que des données chiffrées. Des experts, mandatés par le comité social et économique rencontrent si besoin des directeurs afin de compléter l'analyse. Cet avis est transmis aux instances chargées de l'administration et de la surveillance de la société qui formule une réponse argumentée.

En cas de non-consultation, le délit d'entrave peut déboucher à la suspension de la mesure envisagée par l'employeur ou des dommages et intérêts peuvent être dus.

INCIDENCES, RISQUES ET OPPORTUNITÉS IMPORTANTS ET LEUR LIEN AVEC LA STRATÉGIE ET LE MODÈLE ÉCONOMIQUE

[SBM 3]

Le groupe Econocom est implanté dans 16 pays. Il est le seul groupe européen à couvrir l'ensemble des « corps de métier » du numérique, allant de l'équipement au service, en passant par le financement, l'audiovisuel et le reconditionnement.

Le positionnement européen est reconnu depuis de nombreuses années sur les activités historiques du groupe :

Distribution : autour d'un guichet unique (multi marques, multi fournisseurs et multi produits), Econocom offre des services autour de la personnalisation, la logistique et la maintenance.

Financement : Econocom propose aux clients des solutions sur-mesure de financement de projet et développe des offres à impact environnemental positif.

Services : les offres à forte valeur ajoutée sont la workplace (poste de travail, mobilité, infrastructures et innovation), l'infogérance utilisateur et les services applicatifs.

Les équipes d'Econocom accompagnent les clients de bout en bout et coordonnent tous les volets de leur transformation digitale, mettant en avant une veille constante sur les besoins du marché et une expérience terrain qui sont créateurs de valeur pour le groupe.

Évolution des effectifs par activité	2022	2023
Holding et fonctions support	178	180
Technology Management & Financing	779	832
Products & Solutions	2 151	2 242
Services	5 642	5 554
Total	8 750	8 808

Sont comptabilisés dans les effectifs les ETP fin de mois des contrats CDI, CDD, les alternants, les agents commerciaux et les indépendants belges.

La stratégie de croissance du groupe repose sur :

Le développement d'offres à haute valeur ajoutée et innovantes. L'introduction de deux nouvelles expertises depuis 2023, à savoir l'audiovisuel et le reconditionnement, élargit encore davantage le champ d'activité du groupe.

Audiovisuel: Econocom lance en 2023 sa nouvelle marque « Gather » qui démontre sa volonté de redéfinir le paysage audiovisuel. Cette offre innovante s'appuie sur l'expertise et les compétences déjà détenues dans le groupe par les sociétés Exaprobe (expert en technologies smart office), BIS|Econocom (expert en solutions et services audiovisuels, de communications unifiées et d'affichage digital) et les sociétés Produits & Solutions présent en France, Espagne et Italie.

Reconditionnement: fort d'une expertise de 30 ans grâce au rachat d'Econocom

Factory, Econocom propose une offre complète autour du reconditionnement (rachat, maintenance et réparation, reconditionnement et vente de produits reconditionnés). Cette initiative s'aligne sur des principes environnementaux: l'usine basée en France est une entreprise à mission qui détient la certification ISO 14001.

Cette diversification, allant de l'équipement au service, en passant par le financement, l'audiovisuel et le reconditionnement, offre à Econocom une vision complète du marché et constitue une base solide pour sa stratégie de croissance.

La conquête du marché passe également par l'expansion internationale et le développement d'offres transversales sur plusieurs activités. Cette approche est reflétée dans l'évolution des effectifs par régions, mettant en avant l'importance de la présence du groupe dans différentes régions du monde.

Évolution des effectifs par région	2022	2023
France	5 142	5 043
Benelux	741	735
Europe du Sud	2 611	2 757
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	256	273
Total	8 750	8 808

La réussite de la stratégie de croissance est confrontée à plusieurs facteurs de risque, notamment le manque de ressources, la compétitivité et le manque de compétences.

Pour faire face à ces défis, Econocom met l'accent sur la gestion des ressources humaines. La fidélisation des talents et le recrutement jouent un rôle essentiel dans l'atténuation du risque lié au manque de compétences et de ressources.

Les collaborateurs bénéficient d'une formation continue et de certifications régulières, assurant ainsi la qualité des profils et le développement constant des compétences. Cette approche permet aux collaborateurs d'évoluer vers des technologies plus innovantes et écologiques, une expertise interne cruciale dans un secteur où l'innovation, l'anticipation et l'adaptation sont indispensables.

Les conditions de travail favorables et le respect de l'équilibre professionnel et personnel contribuent à la fidélisation au long terme des salariés à contrat indéterminé. La protection sociale, couvrant les événements familiaux pour 98 % des effectifs salariés, encourage l'engagement durable des collaborateurs avec un soutien lors des moments majeurs de leur vie.

La mise en place d'un nouvel outil de recrutement, « Between », témoigne du souhait du groupe d'optimiser le processus de recrutement. Cet outil offre un meilleur pilotage des recrutements et améliore l'expérience des candidats.

Un fort recours à l'intérim permet de combler la pénurie de main d'œuvre constatée sur le marché de l'emploi du numérique. Cette situation a tendance à se pérenniser et préoccupe le groupe car elle augmente la précarité de l'emploi et les coûts salariaux. Les objectifs ambitieux du groupe en matière de recrutements sont corrélés à cette volonté affichée de diminuer le taux d'intérim.

La stratégie de développement est renforcée par une politique d'acquisition robuste, se traduisant par la cession d'activités discontinues au profit de nouvelles activités alignées sur la stratégie globale. Les emplois ne sont pas créés ou détruits mais transférés, à noter que cette pratique est étendue dans l'ensemble du secteur d'activité.

Le groupe Econocom est convaincu que la diversité des profils, des talents est une source de performance mais il est indispensable d'harmoniser les pratiques RH et établir une culture d'entreprise commune à tous.

Chaque mois, lors des comités de direction, les représentants des ressources humaines (généraliste RH, recrutement, ressource manager) présentent aux directeurs des périmètres les évolutions des effectifs, l'absentéisme et les bilans formation et y définissent le cas échéant des plans d'actions.

Certaines populations sensibles sont identifiées et bénéficient d'un suivi particulier. Les critères d'identification sont le métier, l'activité du client et les caractéristiques des collaborateurs. Les métiers où une pénibilité est reconnue sont :

- le travail en usine pour le reconditionnement ;
- le travail sur des plateformes téléphoniques pour les centres de services.

Ces activités sont exercées dans les locaux d'Econocom et une équipe RH dédiée suit de près ces populations sensibles (travail debout, bruits...). En 2023, un dispositif de soutien et d'accompagnement pour les managers et techniciens *help desk* à Grenoble dans le cadre de la prise d'appels et de situations difficiles ainsi qu'un dépistage complet et précoce de la perte auditive, en priorité pour les collaborateurs travaillant au téléphone, ont été déployés.

L'activité de nos clients peut aussi exposer nos collaborateurs en délégation à des pénibilités comme le travail en équipes successives ou l'exposition à des rayonnements ionisants. Un suivi spécifique renforcé est mis en place avec la médecine du travail et la RH pour ces collaborateurs.

En France, les visites médicales sont semi-automatisées pour fiabiliser le processus. Ce nouvel outil, mis en place en 2023, garantit le suivi et les relances des visites médicales notamment pour ces populations exposées. Une revue est nécessaire auprès de nos interlocuteurs à l'international pour connaître les pratiques locales.

Enfin, une attention est portée aux collaborateurs pouvant faire l'objet d'une iniquité afin de garantir les droits et l'égalité de traitement. Attaché à la promotion de la diversité, Econocom a mis en place des procédures d'accompagnement des collaborateurs étrangers dans les démarches légales nécessaires à l'obtention et au maintien des titres de séjour. De nombreuses initiatives visent à dynamiser les recrutements des femmes, des personnes handicapées et des personnes éloignées de l'emploi telles que détaillées en S1-9 et S1-12.

Le département des ressources humaines accompagne le groupe dans sa croissance et ses transformations. Il connaît également une internationalisation, à l'image de la stratégie d'entreprise où les procédures et bonnes pratiques sont partagées pour harmoniser et rationaliser. Des comités RH sont organisés au-delà des activités pour améliorer la cohérence des pratiques. À noter pour la France, la mise en place de l'accord commun de la participation, des comités d'harmonisation sur les négociations annuelles obligatoires, de l'accord télétravail, du forfait mobilité durable et de l'alignement de certains avantages comme le déploiement du congé déménagement.

9.1.1. POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES

[S1 - 1]

La richesse du groupe Econocom passe par la variété de ses expertises métiers, la diversité des profils et l'ouverture d'esprit de ses collaborateurs issus de tous horizons. La diversité est un facteur d'ouverture et de performance collective. Econocom privilégie depuis toujours le recrutement et l'évolution en fonction des compétences de chaque individu et condamne toute forme de discrimination. Le groupe est entré dans une démarche volontaire pour promouvoir l'égalité professionnelle, la mixité et la diversité dans tous les secteurs et les niveaux de l'entreprise.

Le groupe Econocom est convaincu que la diversité des profils, des talents est une source de performance pour son activité et pour s'engager publiquement, Econocom est signataire de la Charte de la diversité. La Charte de la diversité encourage les organisations signataires à garantir la promotion et le respect de la diversité dans leurs effectifs et dans tous les actes de management, de gestion commerciale et de gestion de carrière, en mettant en place des actions en faveur de la diversité.

Econocom s'engage notamment à :

- sensibiliser ses collaborateurs impliqués dans le recrutement et la formation à respecter le principe de non-discrimination ;
- refléter la diversité de la société ;
- communiquer auprès de l'ensemble de ses collaborateurs.

En tant que groupe européen, Econocom est soumis à une réglementation stricte sur les droits humains. Elle garantit le respect des droits de l'Homme y compris le droit du travail.

Transparence des accords

Chaque société respecte les droits et réglementations en vigueur dans le pays. Les 52 sociétés qui composent le groupe sont pour la majeure partie couvertes par des conventions collectives du travail qui viennent compléter les droits nationaux. Elles définissent les statuts (rémunération, conditions de travail) des travailleurs d'une entreprise, d'un groupe d'entreprises ou d'une branche professionnelle. Les modalités sont définies après négociation entre l'employeur et les organisations représentant les salariés. Certaines sociétés ont un nombre de collaborateurs trop faible pour avoir des Conventions Collectives mais dont les statuts sont systématiquement définis contractuellement et sont alignés aux standards des pays.

En France, la convention collective la plus répandue dans les sociétés du groupe est la Syntec. Econocom Factory est sous la convention collective de la métallurgie et Les Abeilles dépendent de trois conventions collectives qui sont la convention collective des personnels navigants officiers des entreprises de transport et services maritimes, la convention collective transports maritimes personnes navigant d'exécution et la convention collective du personnel sédentaire des entreprises de navigation.

Les principaux accords d'entreprise conclus couvrent le temps de travail (dont heures supplémentaires, astreintes, don de jours), le télétravail, la mutuelle et la prévoyance, la participation et le handicap.

L'information des parties prenantes sur les accords existants est primordiale afin de garantir la transparence des pratiques et permettre l'exécution du droit d'alerte. Ainsi, lors de l'embauche, le collaborateur a accès à des documents comme le livret d'accueil et le règlement intérieur qui récapitulent les droits et obligations de tous.

Les accords sont mis à la disposition des collaborateurs sur l'intranet dans la

rubrique mon espace RH > Mes documents utiles. Depuis le 1^{er} septembre 2017, conformément à la réglementation, les accords sont publiés sur légifrance *via* la plateforme téléaccords. Le livret d'accueil est également accessible à tous *via* l'intranet.

Politique de rémunération claire et communiquée

La politique de rémunération qui définit les éléments constitutifs du package de rémunération et la méthodologie d'attribution est accessible sur le site institutionnel du groupe Econocom.

Les outils de paie sont paramétrés pour répondre au cadre légal et réglementaire et une partie de l'équipe paie est dédiée au contrôle mensuel de la bonne exécution et aux calculs non gérés par l'outil.

En France, pour compléter la politique de rémunération, une foire aux questions paie est accessible pour les salariés sur la page d'accueil de la plateforme d'échange avec le service paie. Elle récapitule l'ensemble des pratiques RH liés aux congés, salaires, temps de travail afin de garantir une bonne information des collaborateurs sur les pratiques internes. En cas de questions, ils peuvent adresser un ticket au service paie directement *via* cet outil.

Enfin, le collaborateur réceptionne en début d'année un bilan social individuel faisant état des éléments perçus sur l'année écoulée et des avantages proposés par sa société juridique. Les bilans sont envoyés sur le coffre-fort digital Digiposte où les bulletins de paie sont déposés chaque mois.

Gestion de carrière centralisée

La gestion de carrière des collaborateurs s'effectue sur l'outil TalentSoft pour la France, la Belgique et le Maroc. Cet outil est une référence sur le marché et il propose une expérience unifiée et digitalisée à nos collaborateurs.

L'outil centralise la gestion des entretiens annuels et professionnels, les revues des

talents (plan de rétention et succession), les campagnes de rémunération (revalorisation salariale et paiement des parts variables). La réalisation des entretiens fait partie des indicateurs de performance des managers soumis à variable et une fois par an, l'emploi et la classification des collaborateurs sont validés par la hiérarchie avec la supervision des ressources humaines lors de la revue salariale. Des guides utilisateurs sont mis à disposition et relayés chaque année auprès des managers pour garantir l'égalité de traitement. Les souhaits de mobilité, d'évolution, de formation sont centralisés et suivis par les Ressources Humaines.

Un référentiel métier est accessible à l'ensemble des collaborateurs et des managers. Il rationalise les emplois et aligne les critères d'évaluation. Les missions et le niveau des compétences attendues sont identifiées sur chaque fiche.

Afin de favoriser la transparence sur les opportunités et favoriser la rétention des collaborateurs *via* la mobilité interne, l'ensemble des postes ouverts est publié sur le site recrutement d'Econocom et sur le portail de mobilité interne. Il existe une charte de mobilité accessible à l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet pour décrire la démarche et le processus de la mobilité interne.

Déploiement de la politique RH

Les services d'expertise RH participent chaque jour à la bonne exécution des engagements et veillent à l'égalité de traitement des collaborateurs. Ils ont accès à de nombreux *reporting* lors des campagnes et tout au long de l'année afin de pouvoir accompagner les managers. Des bilans sont également réalisés pour rendre compte à la direction et aux représentants du personnel.

Des directeurs des ressources humaines transnationaux couvrent les zones géographiques partageant la même langue. Ils sont garants du déploiement de la politique RH. Deux départements

transverses d'excellence RH, « Rémunération et outils » et « Talent management » couvrent l'entièreté du groupe et favorisent un déploiement unifié du plan stratégique groupe.

La France regroupe 57 % des effectifs salariés, ainsi, en plus de la directrice des ressources humaines France, des directeurs des ressources humaines société, membre des comités de direction, garantissent le déploiement des politiques RH sur leurs périmètres.

Les RH sont accompagnés par un avocat spécialisé en droit social dans leur mission de veille juridique. Différents moyens sont également mis à disposition des collaborateurs et de leurs représentants pour remonter leurs interrogations. Les instances représentatives du personnel des sociétés sont consultées régulièrement, ils peuvent émettre des alertes lors de ces réunions. Les collaborateurs peuvent quant à eux, poser des questions directement à la RH ou la paie *via* l'outil d'échange avec la paie, sous forme de ticket.

Lutte contre les discriminations

- Le code de conduite des affaires précise dans son chapitre 8 « Lutte contre la discrimination » les repères liés aux principes de non-discrimination notamment, sur la race, le sexe, l'âge, la santé, la religion, l'orientation sexuelle ou les opinions politiques, religieuses ou syndicales. Le chapitre 10 « Lutte contre le harcèlement (moral et sexuel) » interdit tout comportement, parole, acte, geste ou écrit pouvant porter atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne collaborateur du groupe ou non. Les sanctions en cas de violation sont précisées à l'encontre du salarié, agent ou partenaire commercial.
- Pour faciliter les signalements et offrir une autre option que le signalement au responsable hiérarchique, le comité éthique du groupe a mis en place une plateforme externe sécurisée de levée d'alerte.

Politique santé et la sécurité

La santé et la sécurité est également un sujet majeur pour le groupe Econocom. La politique santé et sécurité définit les règles, les équipements de protection et la conduite à tenir en cas d'accident. Une équipe sécurité et prévention intervient dans la formation des collaborateurs, l'identification des risques (document unique par site) et le suivi des populations sensibles. En cas d'accidents de travail ou de trajet, ils interviennent pour définir les causes et mettre en place les actions correctives adaptées afin de prévenir et d'éviter un nouvel accident.

Les actions menées par le groupe sont détaillées dans le chapitre S1-14 Santé et sécurité au travail.

9.1.2. ENGAGEMENT SOCIAL

[S1 - 2]

Les représentants du personnel sont élus au sein du comité social et économique (CSE) par les salariés. Ces comités sont des lieux d'échanges et de discussions. Les élus reçoivent en amont des informations sur l'état de la société et les prévisions. Ils reçoivent également les comptes et bilans consolidés ainsi que les rapports des commissaires aux comptes correspondants aux entreprises constitutives du périmètre.

En France, le nombre de réunions annuelles est fixée à fois par mois pour les sociétés de plus de 300 salariés et une fois tous les deux mois pour les plus petites. Au moins 4 réunions annuelles doivent porter sur ses attributions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Le CSE se réunit également à la suite de tout accident grave ou de demande motivée. Ils sont centralisés au niveau d'une unité économique et sociale en cas d'accord (exemple accord relatif à la reconnaissance de l'UES Services et aux modalités de mise en place et de fonctionnement du comité social et économique du 31 janvier 2019) ou au niveau des sociétés juridiques. Une subvention de fonctionnement est versée

chaque année, annexée à un pourcentage de la masse salariale ainsi qu'un budget d'activités sociales et culturelles. À noter que des expertises, prises en charge par l'employeur, peuvent être demandées sauf pour les expertises libres qui sont à financer *via* la subvention de fonctionnement.

Un comité de groupe regroupant les sociétés françaises se réunit une fois par an pour une séance ordinaire et une réunion extraordinaire peut être mise en place en cas de circonstances exceptionnelles pouvant entraîner des changements significatifs sur plusieurs sociétés du groupe. Le nombre de siège est réparti entre les élus des différents collèges (cadre, non-cadre) des sociétés membres.

Enfin, sur le périmètre international, il existe un comité européen. La délégation est composée d'un membre effectif par pays puis des sièges sont attribués pour les pays dont l'effectif est supérieur à 10 % des effectifs groupe. Le nombre total ne peut dépasser 5 représentants par pays. Sa fréquence est d'une réunion ordinaire par an et des réunions extraordinaires peuvent avoir lieu quand des circonstances transnationales affectent les intérêts des travailleurs.

Le comité groupe et européen ne peut se substituer aux institutions représentatives des sociétés qui demeurent les institutions de plein exercice pour l'information et la consultation des questions relevant du niveau national ou local.

Les points évoqués sont référencés dans les procès-verbaux relayés par affichage sur les espaces réservés aux CSE. La directrice des ressources humaines, en tant que responsable des relations sociales, veille à ce que les engagements soient tenus et que le retour des instances représentatives soit relayé à la direction de la société.

L'évaluation de l'efficacité des échanges avec les représentants est mesurée par l'amélioration des relations sociales: suivi des conflits sociaux comme l'appel à la grève, signature des procès-verbaux de

négociations par les instances représentatives du personnel. La bonne réalisation des engagements est suivie lors des réunions périodiques où les bilans sont présentés aux élus.

Les élus sont des relais de proximité des salariés et peuvent remonter des alertes concernant le respect des droits de l'homme ou toute information sur des incidents négatifs dont l'employeur doit avoir connaissance pour mettre en place des mesures correctives.

9.1.3. CANAUX DE COMMUNICATION ET PROCESS DES NÉGOCIATIONS

[SI - 3]

Il existe trois formes d'impact négatif importants pouvant subvenir à l'encontre des salariés :

- conflits individuels entre le salarié et l'employeur,
- atteinte du collaborateur par un tiers,
- accident de travail entraînant un arrêt de travail ou une invalidité.

Le conflit peut être porté devant le conseil des prud'hommes dans un délai d'un an en cas de rupture de contrat, de deux ans en cas de litige sur l'exécution du contrat de travail, de 3 ans pour l'obtention d'un paiement dû ou de 5 ans pour des actes graves comme le harcèlement ou la discrimination.

La procédure des prud'hommes consiste à tenter une conciliation plus rapide qu'une action devant le bureau de jugement qui rendra une décision faute d'accord entre les parties lors du bureau de conciliation d'orientation. En cas d'impact négatif avéré, Econocom répondra devant les juridictions compétentes qui auront la charge de fixer la réparation attendue.

- En cas d'atteinte du collaborateur par un tiers, le canal de communication définit dans le règlement intérieur et dans son code de conduite des affaires internes est de se rapprocher de sa hiérarchie sans délai ou directement de sa responsable des ressources humaines. Pour faciliter les signalements et offrir une autre option, le comité éthique du groupe a mis en place une plateforme externe sécurisée de levée d'alerte. La protection de l'anonymat est garantie afin de permettre le signalement des manquements au code de conduite ou réglementaires dont les collaborateurs peuvent être témoins. À chaque signalement, à la RH ou au comité éthique, une enquête est menée, les manquements sont mesurés et sanctionnés le cas échéant. La procédure d'enquête et de traitement des manquements est disponible sur l'intranet.

- En cas d'accident du travail, la responsabilité de l'employeur est engagée. Le salarié est couvert par la prévoyance avec un maintien de sa rémunération au-delà de 90 jours. La prévoyance couvre également les risques de décès et d'invalidité. Le service santé et sécurité veille à la sécurisation des locaux. Le règlement intérieur précise dans son article 3 le cadre légal lié à la sécurité au travail et invite les salariés à signaler les défaillances ou anomalies constatées.

À noter, les salariés peuvent être accompagnés par les élus représentants du personnel. Ces derniers ont un bureau mis à leur disposition au sein de la société pour assurer une présence physique et ont des heures de délégation allouées sur leur temps de travail.

9.1.4. GESTION DES RISQUES RH ET MESURES CORRECTIVES

[SI - 4]

L'anticipation et la réactivité sont indispensables dans la gestion des incidents afin de pouvoir adapter rapidement des solutions appropriées.

Dispositif

Depuis 2018, Econocom utilise les ressources détenues dans le groupe pour développer un outil interne porté par le département informatique et ressources humaines nommé *Everyone*. Cet outil a vocation à s'étendre sur pour le périmètre mondial. Pour l'instant, il est utilisé en France, en Allemagne, au Maroc et en Espagne. Il permet d'identifier l'ensemble des collaborateurs du groupe, de gérer les entrées, la mobilité et les sorties.

Le dossier d'embauche est créé par le recrutement, le salarié a accès à un extranet sécurisé pour déposer l'ensemble des documents nécessaires à l'embauche. Ils sont envoyés automatiquement vers le coffre-fort sécurisé du dossier collaborateur (primobox). Le collaborateur peut télécharger tous les documents nécessaires à son intégration (règlement intérieur, livret d'accueil, la charte IT, documents d'affiliation à la mutuelle, prévoyance...). L'outil centralise aussi les demandes de matériels et les droits d'accès des collaborateurs. Ainsi, lors d'un départ, les accès sont automatiquement coupés, les informations personnelles des collaborateurs supprimées dans un délai raisonnable. La sécurité des données est garantie à chaque instant. Le département sécurité informatique et le délégué à la protection des données sont obligatoirement impliqués dans chaque projet traitant des données personnelles. Par ailleurs, Econocom tient des registres de traitement pour maîtriser les transferts de données, leur sécurité et les délais de conservation selon les préconisations du règlement général de la protection des

données. Ces outils permettent d'accroître les segmentations sur l'accès aux données et la sécurité.

Référentiel métiers et développement des compétences

Une politique RH ambitieuse a été déployée en France depuis 2019. Des entretiens ont été organisés avec les managers du groupe pour identifier les métiers d'Econocom et positionner les collaborateurs dans ce référentiel. Les missions, compétences attendues et passerelles ont été identifiées. L'automatisation des entretiens professionnels permet de centraliser le suivi des besoins de formation et l'investissement dans *Placedelaformation* permet d'optimiser la gestion administrative de la formation et ainsi faciliter son accès.

Le référentiel métier français permet de suivre les collaborateurs du monde entier mais l'accès aux fiches métier sur un périmètre global reste à mettre en œuvre. De plus, le référentiel est évolutif. Régulièrement, de nouvelles fiches de postes peuvent venir enrichir la cartographie des emplois et ainsi suivre les expertises évolutives.

Afin d'optimiser l'identification des compétences, Econocom utilise l'outil Whoz sur une partie des Services. Cet outil permet de cartographier les compétences, de gérer de manière dynamique le processus d'allocation des ressources en prenant en compte les compétences des collaborateurs.

Des actions de formations sont également organisées sur les sujets non techniques tels que des formations de prévention face à la violence verbale sur l'activité Services en France.

Depuis 2020, Econocom mesure la rétention pour ses profils clés via l'identification des talents. Des plans de carrière et de succession sont également définis pour réduire les risques.

Pratiques responsables

Il existe des procédures pour harmoniser les pratiques autour du recrutement, de la gestion RH, de la formation afin d'harmoniser les pratiques RH et d'assurer des pratiques responsables. Le recrutement est ainsi très sensible aux pratiques de non-discrimination et à des arguments pour favoriser l'emploi des travailleurs handicapés *via* l'accord handicap.

Le code de conduite des affaires affirme la tolérance zéro du groupe face aux pratiques ne respectant pas les droits de l'homme, de discriminations ou d'harcèlement. Les sanctions sont évoquées à l'égard des salariés, agents ou partenaires commerciaux. Econocom s'engage à rompre toutes prestations si nécessaire et favoriser le respect des droits de l'homme.

Un référent « harcèlement » est nommé au sein de chaque CSE afin de porter ces sujets prioritaires.

9.1.5. CIBLE RELATIVES À LA GESTION DES INCIDENCES NÉGATIVES ET POSITIVES

[SI - 5]

Notre stratégie repose sur les compétences et l'agilité de nos collaborateurs. La diversité, la fidélisation et le maintien des compétences de nos talents en sont la clé. Ainsi, les principales mesures dans la maîtrise des incidences négatives et positives sont le suivi des indicateurs clés suivants.

- Évolution du taux de turn-over subi : permet de mesurer la satisfaction des collaborateurs.
- Évolution du taux de recours à l'intérim : permet de mesurer la part des emplois précaires.

- Suivi des fixations des objectifs des collaborateurs : permet de mesurer la performance des collaborateurs.
- Évolution du nombre de femmes : permet de mesurer les mesures visant à favoriser la diversité.
- Nombre d'heures de formation : permet de garantir le maintien des compétences de nos collaborateurs.
- Évolution de la notation de l'index égalité professionnelle : permet de garantir l'égalité de traitement des hommes et des femmes.
- Évolution du taux d'emploi des travailleurs handicapés : permet de mesurer les progressions de recrutement et de fidélisation de ces travailleurs.

Ces sept indicateurs sont importants pour le groupe compte tenu du bilan établi. Ainsi, les sujets sont portés par la direction générale. Le nouveau plan stratégique lancé en 2023 inclut des objectifs ambitieux sur les volets égalité hommes femmes, emploi des travailleurs handicapés et sur la satisfaction des collaborateurs.

En France, le turn over subi, le taux de réalisation des entretiens professionnels sont des indicateurs de performance managériale intégrés dans les objectifs soumis à rémunération variable.

Les indicateurs d'absences de courte durée et de recours aux CDD sont maîtrisés et ne constituent pas de risque immédiat pour l'entreprise.

Un tableau de bord RH est réalisé chaque mois et envoyé à chaque périmètre. Les RH peuvent suivre les indicateurs à l'échelle générale de la société jusqu'à l'agence de rattachement du collaborateur. Les élus ont trimestriellement et annuellement des données sur l'évolution des effectifs *via* la base de données économiques, sociales et environnementales.

9.1.6. CARACTÉRISTIQUES DES SALARIÉS

[SI - 6]

Les effectifs du groupe sont comptabilisés en équivalent temps plein au 31 décembre. Cette méthodologie identifie les ressources disponibles à la fin de l'exercice en prenant en compte le temps de travail attendu contractuellement.

En tant que société européenne, la majorité de nos salariés sont physiquement présents dans les pays européens.

Le décompte des effectifs groupe prend en compte les réglementations locales des différents pays, ainsi, sont comptabilisés dans les effectifs les contrats CDI, CDD, les alternants, les agents commerciaux et les indépendants belges.

Ne sont pas comptabilisés les prestataires, les intérimaires et les stagiaires.

Répartition des salariés par région	Homme	Femme
France	3 907	1 136
Benelux	586	149
Europe du Sud	2 012	745
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	173	100
Total	6 678	2 131

Afin de faire un focus sur les pays les plus représentatifs, une répartition par pays lorsque l'effectif est supérieur à 50 salariés est proposée.

À noter, les sociétés qui composent le groupe n'ont pas forcément un effectif très significatif car elles détiennent souvent des expertises pointues. La taille des structures favorise l'agilité.

04 déclaration de performance extra-financière

volet social – le capital humain, créateur de valeur

Répartition des salariés par pays représentatifs *	Homme	Femme
France	3 907	1 136
Belgique	362	102
Pays Bas	189	41
Allemagne	95	28
Angleterre	46	18
Espagne	1 218	408
Italie	623	182
Maroc	1 60	144
Roumanie	23	39
Total	6 623	2 098

* + 50 salariés ou 10 % effectif total

Répartition des salariés par temps de travail et région

Temps plein	Homme	Femme
France	3 878	1 059
Benelux	546	106
Europe du Sud	1 954	676
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	168	91
Total	6 546	1 932

Temps partiel	Homme	Femme
France	29	77
Benelux	39	43
Europe du Sud	58	69
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	5	9
Total	131	199

La majorité des contrats sont à durée indéterminée. Le recours aux contrats à durée déterminée est limité aux recours légaux : accroissement temporaire d'activité et remplacement de salariés absents. Le renouvellement est de deux fois au maximum sauf dérogation.

L'alternance est un dispositif pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi. Durant la formation, l'étudiant peut développer une expérience professionnelle dans le métier choisi durant la période d'obtention d'un diplôme ou qualification reconnue par l'état. L'alternance est assimilée aux contrats étudiant en Belgique.

Répartition des effectifs par type de contrat salariés

Salariés	Homme	Femme
CDI	6 195	1 992
CDD	145	46
Alternance	170	49
Agents commerciaux	107	38
Indépendants belges	60	6
Total	6 678	2 131

Le taux de sortie représente 24 % des effectifs, ce qui est élevé cependant ce taux se situe dans la fourchette de la moyenne sectorielle du secteur du numérique. Malgré ce taux de sortie, les salariés restent en moyenne dans l'entreprise pendant 3 à 4 ans.

Il convient de nuancer ce taux de sortie car les familles de métiers de la conception, du développement et du test enregistrent des taux plus élevés (26 %). Cette tendance s'explique par la dynamique des recrutements dans ces domaines spécifiques.

Econocom est particulièrement concerné car 17 % de ses effectifs sont dans ces métiers.

Les sorties subies regroupent les départs pour les motifs de démission et fin de période d'essai à l'initiative du salarié. Le nombre de sorties totales porte sur l'ensemble des salariés.

Le taux de sortie calcule la part des sorties totales sur les effectifs salariés y compris les contrats à durée déterminée.

Sorties des salariés sur la période

Sorties subies	1 250
Sorties non subies	864
Taux de sortie	24,38 %

Des actions de rétention menées en 2023 (plan de carrières et mise en place d'un suivi des exits interviews) ont permis de réduire le taux de sorties subies de 2 points.

9.1.7. CARACTÉRISTIQUES DES NON-SALARIÉS

[SI - 7]

Nombre de contrats externes	
Stagiaire	138
Intérimaire	782
Prestataire	548
Total	1 468

Econocom a recours à des salariés externes afin de combler la pénurie de main d'œuvre. Les collaborateurs externes ne sont pas gérés par les ressources humaines. Ils sont suivis dans *Everyone* pour l'attribution du matériel informatique, par la direction financière pour la gestion de la facturation et par les ressources managers (rattachés au business) pour le suivi des missions.

Le genre n'est pas une information reportée sur le suivi des intérimaires.

Pour faire suite à la nature courte de ces missions, les effectifs sont suivis en équivalent temps plein sur l'année de référence.

Le contrat le plus couramment utilisé est l'intérim, salarié d'une agence d'intérim qui

met à disposition le temps d'une prestation, le salarié bénéficie des mêmes droits que les salariés Econocom (accès la cantine, versement des primes collectives, temps de travail...) mais ils bénéficient des accords d'entreprise de la société d'intérim (couverture santé, prévoyance, participation...).

Econocom travaille principalement avec 4 sociétés d'intérim (Manpower, Expectra, Ergalis et Adecco).

Les emplois occupés par les intérimaires sont principalement de l'infogérance utilisateur (service desk, support utilisateur).

Econocom n'emploie pas de contrat à heures non garanties au niveau du groupe.

9.1.8. NÉGOCIATION COLLECTIVE ET DIALOGUE SOCIAL

[SI - 8]

Le fort engagement social assure un fort taux de couverture et d'harmonisation des pratiques au niveau du groupe.

Les collaborateurs sont couverts par des droits plus favorables que la simple application de la loi sur la majorité du périmètre. Les quelques exceptions sont des structures avec un effectif réduit.

Taux de couverture	Convention collective
France	100,0 %
Benelux	100,0 %
Europe du Sud	100,0 %
Europe du Nord et de l'Est et Amériques	75 %
Total	99 %

Ci-dessous le détail pour les pays représentatifs. À noter, un collaborateur compte pour un, même s'il est couvert par plusieurs accords.

Taux de couverture - focus pays européens *	Convention collective	Représentant du personnel
France	100,0 %	100,0 %
Belgique	100,0 %	100,0 %
Pays Bas	100,0 %	85 %
Espagne	100,0 %	92 %
Italie	100,0 %	97 %
Allemagne	100,0 %	45 %
Total	100 %	97 %

* + 50 salariés ou 10 % effectif total

9.1.9. DIVERSITÉ

[S1 - 9]

Econocom est particulièrement attentif à l'égalité hommes/femmes au sein de ses effectifs. Encourager la présence de femmes dans un secteur à forte présence masculine, *via* notamment le recrutement ou encore des prises de parole en faveur de

l'égalité hommes/femmes est un enjeu important pour le groupe.

Econocom fait en sorte que les femmes et les hommes bénéficient des mêmes opportunités de carrière, notamment dans le cadre de l'accès à la formation, aux évolutions professionnelles, au salaire, et aux positions de management.

Répartition du Top management par sexe	Homme	Femme
Nombre	116	31
%	78 %	22 %

Sont comptabilisés dans le Top management les managers gérant un P&L.

En France, l'index égalité hommes/femmes calculé en 2023 au titre de l'année 2022 est de 86/100 pour le groupe.

Cet index est basé sur le calcul de cinq indicateurs :

- écart de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux d'augmentations individuelles entre les femmes et les hommes ;
- écart de taux de promotions entre les femmes et les hommes ;
- pourcentage de salariées revenues de congé maternité ayant bénéficiées d'une augmentation à leur retour ;
- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les dix salariés ayant perçus les plus hautes rémunérations.

Econocom constate une faible représentativité des femmes dans le secteur du numérique. En effet, le taux moyen de femmes hors activité Services est de 31% sur le groupe. Le taux de féminisation marché en France est de 29% sur le marché du numérique [Enquête

Emploi – Rémunérations, Quadrat Numeum 2023], Econocom doit évoluer sur cette représentativité.

Les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les recrutements féminins sont les suivantes :

- attirer et recruter grâce à la reconversion avec le Manifeste : #ReconversionFemmesNumérique

Les équipes de recrutement et l'ensemble de la Direction Econocom sont déjà très actifs sur la recherche de femmes sur les filières dites classiques. Le programme Femmes du Digital a donc orienté ses actions sur la partie reconversion.

Econocom a souhaité ouvrir d'autres voies que les filières dites « classiques » pour attirer et recruter plus de femmes. Fort de son expérience dans la Reconversion, Econocom est signataire du Manifeste #ReconversionFemmesNumérique

Exaprobe : déploiement de Mooc de sensibilisation pour le recrutement des femmes dans les métiers numériques.

La diversité passe également par des collaborateurs ayant une carrière corrélée à leur compétence et non à leur âge.

Répartition des salariés par tranche d'âge	Homme	Femme
< 30 ans	1 394	424
30/50 ans	3 893	1 273
> 50 ans	1 391	433
Total	6 678	2 131

Les démarches concrètes d'Econocom sont les suivantes :

L'insertion des jeunes

Le groupe Econocom encourage particulièrement le recrutement en alternance de jeunes diplômés ou d'étudiants en fin de cycle. Econocom est acteur dans la formation en accompagnant tous les ans des jeunes dans le cadre de contrats d'alternance ou de stages. Ces formations de niveau Bac +2 à Bac +5 sont suivies par des tuteurs dans les métiers techniques et fonctionnels. L'activité Services d'Econocom représentant les plus importants besoins en recrutement a mis en place des partenariats privilégiés avec plus de 40 écoles.

L'accompagnement des salariés de plus de 45 ans

À partir de 45 ans, les collaborateurs en France ont la possibilité de réaliser un entretien de carrière pour faire le point sur leur situation et leur projet d'évolution professionnelle. Ils peuvent également bénéficier, s'ils le souhaitent, d'un bilan de compétences réalisé par un organisme externe habilité.

Les plus de 55 ans bénéficient également de mesures complémentaires. Une autorisation d'absence rémunérée d'une journée tous les deux ans leur est accordée pour réaliser un bilan de santé. Ils ont également la possibilité de bénéficier d'un aménagement du temps de travail ou de transmettre leur savoir-faire *via* un programme de tutorat auprès des jeunes collaborateurs Econocom.

Dans le cadre de la réforme des retraites, l'index sénior mesure l'évolution des embauches et de l'emploi des seniors dans l'entreprise.

L'insertion professionnelle *via* des POEI (préparation opérationnelle à l'emploi individuelle)

La Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle (POEI) a pour objet de promouvoir une offre d'emploi déposée par un employeur à France Travail par la formation d'un demandeur d'emploi qui a des compétences proches de celles requises pour le poste à pourvoir. La POEI doit permettre de résorber les écarts entre les compétences du candidat et les compétences requises par le poste.

Ce dispositif permet à des demandeurs d'emploi de se réinsérer dans la vie professionnelle.

En 2023 Econocom a fortement développé cette source d'embauches permettant de recruter 125 collaborateurs *via* des POEI :

- femmes : 25 POEI soit 20 % ;
- ingénieurs : 5 POEI soit 4 % ;
- personnes en situation de handicap : 1 POEI ;
- âge moyen de 30 ans ;
- contrat à durée indéterminée : 123 POEI.

Mise en place de clauses sociales sur l'ensemble des marchés publics

Econocom s'engage dans ses appels d'offres publics à mettre en place une clause sociale. Il s'agit de garantir un

volume d'heures d'activité sur la prestation par une personne éloignée de l'emploi (demandeurs d'emploi de longue durée, les jeunes de moins de 26 ans...). Ces recrutements en CDD ou intérim permettent de faciliter le retour à l'emploi de publics prioritaires.

Economon Italia | Asystel | Bizmatica, partenaires importants du projet ReadyForIT lancé par la fondation Accenture.

Econocom soutient l'initiative de reconversion professionnelle dans les métiers du numérique de personnes éloignées de l'emploi, souvent jeunes et venant de pays extérieurs à l'Europe. En un an, 800 personnes de 19 à 35 ans ont été formées à l'analyse de données, au développement web et mobile et à la cybersécurité. Econocom fournit des compétences expertes, des ressources humaines et des plateformes technologiques. Depuis mai 2023, 9 personnes ont rejoint l'entreprise dans les centres de compétences Services,

Cybersécurité, Réseaux et Ingénierie logicielle.

Econocom Products & Solutions France, Académie Product care propose des formations qualifiantes en 6 mois pour des publics éloignés de l'emploi avec la position d'un CDI à la fin de la formation.

9.1.10. ÉQUITÉ SALARIALE

[S1 - 10]

La politique salariale est publiée sur le site Econocom pour assurer la transparence des pratiques autour de la rémunération.

Une revue est nécessaire pour valider le salaire adéquat selon la norme de la directive 2022/2041 du parlement européen et du conseil relative à des salaires minimaux adéquats dans l'UE. Cette norme fixe que les salaires versés ne doivent pas être en deçà de 60 % du salaire médian national ou 50 % du salaire moyen national.

Le salaire adéquat est garanti en France.

Une revue est nécessaire auprès de l'international pour valider cet indicateur.

Salaire adéquat	%
% de collaborateurs qui ne perçoit pas un salaire adéquat	0 %

Selon l'étude Numeum 2023, un écart salarial de 4,3 % est constaté en défaveur des femmes dans les entreprises du numérique. Il s'explique en grande partie par la sous représentativité des femmes dans les positions élevées mais il reste un écart résiduel non expliqué de 1,4 %.

Selon l'organisation internationale du travail, l'écart de rémunération résulte des constats suivants :

- les femmes sont recrutées à des salaires inférieurs,
- moins de représentativité des femmes dans les réseaux d'influence,
- maternité et obligations familiales,
- hésitation à la négociation salariale pour les femmes,

L'ensemble des ressources humaines est sensibilisé à ces questions via des procédures récapitulant les constats, le cadre légal et les outils mis en place pour garantir l'égalité salariale entre les hommes et les femmes.

9.1.11. PROTECTION SOCIALE

[SI - 11]

La protection sociale est garantie pour l'ensemble des postes suivants aux collaborateurs salariés :

- Maladie,
- Chômage,
- Accident de travail ou invalidité,
- Congé parental,
- Retraite.

Les intérimaires sont couverts par la société qui les emploie. Pour les prestataires, ils peuvent souscrire à une protection sociale en plus d'une assurance responsabilité civile d'exploitation et professionnelle obligatoire. Cette charge supplémentaire est prise en compte dans les taux journaliers négociés.

9.1.12. HANDICAP

[SI - 12]

Dans sa volonté de promouvoir la diversité, la politique handicap est un enjeu majeur pour le groupe.

Econocom s'engage dans une démarche volontariste au profit des personnes en situation de handicap.

Un échange sur les meilleures pratiques est en cours de déploiement dans tout le groupe.

Sur les sociétés planète France, une convention de partenariat a été conclue en 2014 avec l'AGEFIPH (Association pour la Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées) puis un accord handicap a été signée en 2018, renouvelé en 2021 pour 3 ans.

- Avec ces accords, le périmètre s'est engagé à augmenter son taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Ainsi notre taux de personnes en situation

de handicap calculé pour la DOETH est passé de 2,61 % en 2018 à 5 % en 2022. Le taux 2023 sera publié en mai 2024. L'augmentation du taux d'emploi a été possible avec la mise en œuvre d'actions, en lien avec les objectifs définis dans les accords, qui ont pour but de développer notre politique d'emploi en faveur des travailleurs en situation de handicap : recruter, former et intégrer les personnes en situation de handicap.

- Maintenir dans l'emploi les salariés en situation de handicap *via* un suivi individualisé par la Mission Handicap et l'interlocuteur RH. La mise en place des aménagements du poste de travail préconisés par la médecine du travail afin de compenser la situation de handicap rencontrée sur le poste.
- Sensibiliser au handicap tous les acteurs internes par des formations dispensées par un cabinet externe, mais aussi les salariés d'Econocom lors d'événements tels que la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH).
- Développer la sous-traitance avec les établissements du milieu protégé afin de contribuer indirectement à l'emploi de travailleurs en situation de handicap.

Exaprobe a développé un webinaire sur la reconnaissance des travailleurs handicapés et sur le handicap invisible et fait des sensibilisations auprès des collaborateurs sur l'intérêt des déclarations pour adapter les postes de travail.

Econocom est également signataire du « Manifeste inclusion ». L'association mobilise plus de 130 entreprises signataires engagées en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap afin de contribuer au changement de notre société et de faire de la diversité une force.

- Objectif :
 - ▶ avoir un nombre de collaborateurs en situation de handicap de 6 % d'ici 2028.

% de travailleurs en situation de handicap	Homme	Femme
Groupe	3,05 %	3,49 %

Le résultat moyen est de 3,16 % pour le groupe.

9.1.13. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

[SI - 13]

La direction des ressources humaines développe une politique forte en termes de gestion des talents et des carrières. Le groupe souhaite que chaque collaborateur puisse évoluer et construire sa carrière, en réalisant des missions diversifiées et porteuses de sens. Cela commence par le positionnement des bonnes compétences aux bons endroits : gérer les recrutements et la mobilité.

Les collaborateurs recrutés bénéficient d'un parcours d'intégration personnalisé ayant pour objectif de leur présenter

l'ensemble des équipes, de les aider à comprendre au mieux l'organisation et de se familiariser avec l'activité de leur département.

Pour compléter ce dispositif, les nouveaux arrivants participent à un séminaire d'intégration national appelé « Welcome Day ». Cette journée leur permet de découvrir l'organisation d'Econocom et ses différents métiers.

Les collaborateurs en délégation chez les clients sont, eux, conviés aux « Welcome Dates » qui leur permettent de découvrir l'organisation et le fonctionnement de leur agence. Des après-midi d'intégration sont organisées sur les centres de services tous les 15 jours.

Attirer les talents	2022	2023
Nombre de recrutements groupe	2 342	2 235

Econocom a ainsi défini trois champs d'actions prioritaires afin de répondre aux attentes des candidats et des collaborateurs :

- une présence accrue sur les réseaux sociaux, véritables lieux d'échanges entre les candidats et les collaborateurs, qui ciblent prioritairement les jeunes générations ;
- une utilisation forte du réseau des collaborateurs du groupe pour recruter des profils mieux ciblés et qui adhèrent à la culture d'entreprise :
 - ▶ une prime de cooptation pouvant aller jusqu'à 1 000 € est proposé aux collaborateurs ;

- le développement de la mobilité interne des collaborateurs. Econocom invite les collaborateurs à renseigner dans leurs entretiens professionnels leurs souhaits de mobilité et d'évolution qui sont ensuite étudiés et traités par les équipes RH. Pour les aider dans leur réflexion, le référentiel métiers présente l'ensemble des métiers du groupe en France et les passerelles d'évolution possibles.

L'ensemble des postes ouverts sont publiés sur le portail de mobilité interne. Les candidatures internes sont suivies par le pôle Carrières qui assure l'interface entre les différents acteurs internes (recruteurs, ressources managers, RH, managers...) pour garantir un traitement efficace et un retour

systematique à toute candidature interne. Pour accompagner au mieux les collaborateurs, Econocom met à leur disposition une charte de mobilité accessible sur l'intranet pour décrire la démarche et le processus de la mobilité interne. Un webinar interne « évolution professionnelle au sein du groupe » a également été proposé à l'ensemble des collaborateurs.

Le groupe Econocom accompagne le développement professionnel de ses collaborateurs en proposant un large panel de formations.

Les démarches concrètes d'Econocom pour dynamiser les formations sont les suivantes :

- France : les souhaits de formation renseignés dans les entretiens professionnels sont étudiés par les managers, en lien avec les équipes RH, lors de la construction du plan de développement des compétences. En complément, le niveau des compétences évaluées lors de l'EAI est étudié par le pôle carrière et permet de mettre en évidence

les besoins de formation de certaines catégories de métiers par rapport au niveau des compétences attendues sur le poste. Une attention particulière est apportée aux besoins de formation des collaborateurs identifiés comme talents ou moteurs lors de la *talent review*, afin de les accompagner dans leur plan de carrière. Depuis 2023, des licences e-learning *via* la plateforme UDEMY sont attribuées à des collaborateurs de l'activité Services. Un programme de mentorat a également été déployé en 2023 pour accompagner le développement des compétences de nos talents et booster leur évolution de carrière ;

- Belgique : centres de compétences pour la montée en expertise des collaborateurs avec programme d'intégration et de suivi ;
- Maroc : école intégrée de formations, développement en cours d'un centre de compétences NEXTHINK ;
- Espagne : développement en cours d'un outil de gestion de formation et formations techniques UDEMY.

Développement des compétences	Homme	Femme
Nombre d'heures moyen de formation groupe	11	13

Hors Benelux qui ne dispose pas d'un suivi centralisé des heures de formations. Ce sujet est en cours d'étude.

La gestion des carrières au sein d'Econocom donne lieu à un processus structuré, permettant de cibler des actions de rétention et de développement des compétences spécifiques pour les différents profils de collaborateurs.

Les entretiens annuels et professionnels sont menés une fois par an *via* des

formulaire prédéfinis entre le collaborateur et son manager.

Ils visent à faire un bilan de l'année passée : réalisation des objectifs et développement des compétences attendues dans le poste. L'entretien professionnel fait également un état sur les souhaits d'évolutions et de formation.

% de participation des salariés	Homme	Femme
Participation à évaluation de performance et entretien carrière	91 %	92 %

Les données sont extraites et analysées par les RH pour guider les revues de rémunération et de talents. La réalisation des entretiens fait partie des indicateurs de performance des managers soumis à variable. Une fois par an, l'emploi des collaborateurs et la classification sont validés par la hiérarchie avec la supervision des ressources humaines lors de la revue salariale. De plus, tout au long de l'année, la talent review suit le plan de rétention d'un collaborateur en lien avec son identification (formation, rémunération, mobilité interne).

9.1.14. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

[SI - 14]

Santé et sécurité	Nombre
Salariés couverts par un système de santé	8 597
Décès dus à des causes professionnelles	0
Accident de travail (y compris décès)	88 soit 5,3 %
Maladies professionnelles	0
Nombre de jours perdus suite accident de travail	5 158

Il existe pour tous un risque d'être exposé à des accidents, ainsi, des formations santé et sécurité au travail sont effectuées tous les deux ans afin de former les collaborateurs aux gestes de premiers secours par un prestataire externe et une formation guide file/serre file est effectuée tous les ans pour former à l'évacuation des locaux. La formation est animée par le service sécurité et prévention.

Econocom met l'accent sur la prévention santé et a déployé notamment les actions et prestations suivantes en 2023 :

- Econocom s'est engagé pour la deuxième année consécutive sur la thématique du cancer du sein au travers du programme « octobre rose ». Plus de cent femmes ont été accompagnées individuellement sur 2023 (bilan prédictif et suivi médical personnalisé) ;

- des bilans auditifs ont été proposés prioritairement aux collaborateurs exposés sur les plateformes téléphoniques du site de Grenoble ;
- des fiches conseils sont mis à disposition des collaborateurs pour adapter l'ergonomie de l'écran, adopter de bonnes habitudes et faire des exercices de gym visuelle pour réduire les impacts dû à la sédentarité digitale ;
- une campagne de vaccination contre la grippe a été déployée sur les sites ;
- un challenge sportif à l'échelle de la France a été proposé lors de la semaine de la QVCT ;
- une possibilité de participer à des courses solidaires avec Exaprobe ;
- la mise à disposition de salle de sport sur sites ou la mise en place d'un contrat avec

04 déclaration de performance extra-financière

volet social – le capital humain, créateur de valeur

Gymbli pour cofinancer les abonnements sportifs des salariés pour Helis ;

- une sensibilisation obligatoire des salariés à la santé et la sécurité *via* des formations ;
- des formations habilitations électriques, nucléaires et risques ionisants sont organisées régulièrement pour les collaborateurs exposés. Un suivi renforcé est prévu pour ces collaborateurs dans les visites médicales.

9.1.15. ÉQUILIBRE VIE PROFESSIONNELLE, PERSONNELLE

[S1 - 15]

Du recrutement au développement professionnel, le groupe place la satisfaction de ses collaborateurs au premier plan. Ils sont les premiers ambassadeurs du groupe.

Label Happy@work, Exaprobe a obtenu la note de 4,14/5 en 2023.

En France, l'année 2022 a été l'année de la généralisation du télétravail. Quatre chantiers structurants ont été initialisés :

- accord de télétravail ambitieux pour améliorer les conditions de travail des collaborateurs éligibles volontaires ;
- aménagement des espaces de travail en espace collaboratif sur l'ensemble des sites Econocom ;
- garantir l'usage de nos outils IT : déploiement du MFA pour sécuriser la connexion à distance ;
- outil de suivi du télétravail avec Teamplanner ;
- accompagnement des managers pour soutenir les équipes dans une organisation hybride.

En Italie, le flex office permet de travailler dans des espaces autres que le domicile du collaborateur, comme un espace de coworking.

Programme télétravail	2022	2023
Taux de télétravailleurs groupe	63 %	87 %

La sensibilisation sur l'équilibre de vie

Les collaborateurs ont la possibilité de poser des congés spéciaux pour des événements liées aux obligations familiales

(maternité, paternité, congés parental, congés d'aidant). À noter, en France, des jours sont octroyés également pour les enfants malades.

Congés spéciaux	Homme	Femme
% de salariés éligibles	91 %	97 %
% de bénéficiaires	NC	NC

En France, le collaborateur est invité à faire un bilan de sa charge de travail dans son entretien annuel avec son manager. La charge et l'organisation du temps de travail sont évaluées avec une question spécifique pour l'activité en télétravail depuis 2023. Le

collaborateur doit aussi évaluer son équilibre vie professionnelle et privée en indiquant un commentaire et un plan d'action associé si nécessaire. Le manager doit également renseigner un plan d'action sur cet item.

En Italie, un centre de formation avec coaching accompagne les collaborateurs pour améliorer le développement professionnel et personnel des collaborateurs.

En Allemagne, une plateforme de psychologues certifiés pour le bien-être et la santé psychique avec une programme de maintien en condition physique a été mise en place.

Titres restaurants

En France, des titres restaurants sont attribués pour chaque journée travaillée déduction faite des passages à la cantine (car une subvention est déjà attribuée) ou lors d'un remboursement de notes de frais. Swile a remplacé Sodexo sur certaines sociétés. Swile propose un service 100 % dématérialisé et plus complet avec par exemple le dépassement du solde légal journalier (liaison avec le compte bancaire), la possibilité d'avoir plusieurs cartes et de faire des dons. L'employeur participe à hauteur de 5,4€ pour chaque titre restaurant. Ces titres peuvent être utilisés dans les restaurants mais également dans les commerces pour les denrées alimentaires. En période d'inflation, ils contribuent au maintien du pouvoir d'achat des ménages.

Un environnement de travail convivial

Econocom a aussi mis en place sur le site de Puteaux une cantine connectée qui délivre des produits frais, sains, de saison et issus des circuits courts.

De nombreux afterwork ont été organisés afin de fédérer et souder les équipes. La coupe du monde de Rugby a été suivie en simultané sur plusieurs sites. On peut aussi évoquer la *Summer party*, la journée de Noël et bien d'autres.

Les locaux sont aménagés afin de proposer le maximum de services comme des salles de sport, des espaces de restauration et de détente. Les bureaux sont également aménagés pour favoriser le travail collaboratif et des zones permettent de s'isoler si besoin afin de travailler dans les meilleures conditions.

9.1.16. INCIDENTS, PLAINTES LIÉES AUX DROITS DE L'HOMME

[S1 - 16]

De nombreux canaux ont été développés pour permettre le relais des incidents et plaintes liées aux droits de l'Homme :

- référent dans le comité social et économique ;
- processus d'information par le biais de la hiérarchie, des ressources humaines ;
- plateforme sécurisée du comité éthique.

9.2. Les travailleurs de la chaîne de valeur

9.2.1. CONTEXTE : IMPACTS RISQUES ET OPPORTUNITÉS RELATIFS AUX DROITS HUMAINS

Le groupe est très majoritairement présent dans les pays d'Europe de l'Ouest où les réglementations sociales et le droit du travail vont au-delà des standards imposés dans le cadre du respect des droits humains. Le groupe a défini ses standards RH en adéquation avec ces réglementations et les réplique sur l'ensemble des pays où il est présent. Le personnel d'Econocom représente essentiellement une population qualifiée pour laquelle les attentes de gestion des ressources humaines sont particulièrement élevées.

Les risques en matière de droits humains pour le groupe, se trouvent donc essentiellement chez ses fournisseurs et sous-traitants ; c'est pourquoi dans le cadre de ses pratiques d'achats, Econocom demande à ses fournisseurs de rang 1, les fournisseurs considérés comme critiques et stratégiques au regard notamment du volume d'activité généré, de se conformer à ses propres standards éthiques et sociaux.

Ces fournisseurs critiques et stratégiques représentent un volume d'achats compris entre 70 % et 80 % des achats d'Econocom.

9.2.2. POLITIQUES RELATIVES AUX TRAVAILLEURS DE LA CHAÎNE DE VALEUR – S2-1

9.2.2.1. POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES ET RÉSILIENCE DES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

La Direction des Achats joue un rôle prépondérant dans la politique RSE d'Econocom, puisque les fournisseurs constituent une partie-prenante essentielle dans la chaîne de valeur du groupe.

Le groupe Econocom a fait le choix de structurer sa politique d'achats responsables afin d'établir une relation de confiance avec ses fournisseurs en les encourageant à s'inscrire dans une démarche RSE. Une coopération durable entre le groupe Econocom et ses fournisseurs est, en effet, un véritable levier de performance pour tous.

Caractéristiques des fournisseurs

Econocom se fournit principalement auprès de fournisseurs situés sur le continent européen.

Nos achats matériels s'effectuent auprès de grossistes/revendeurs ou de constructeurs/éditeurs reconnus sur le marché et respectant toutes les normes environnementales, compliance. Le groupe commercialise toutes les grandes marques internationales (Dell, HP, Lenovo, Microsoft...) nos achats services (sous-traitance par exemple) s'effectuent auprès de sociétés de services locales, de proximité.

Par ailleurs, côtés constructeurs, des usines/des stocks s'implantent, notamment en Europe (Intel, Lenovo...), pour assurer la meilleure qualité d'approvisionnement possible des marchandises.

Concernant notre chaîne d'approvisionnement matériels et logiciels :

- achats : de 50 à 60 % chez des grossistes/revendeurs, et 40 à 50 % constructeurs et éditeurs en direct (commande et facturation). Pour information la plupart des commandes passées pour nos clients en location le sont auprès de fournisseurs présélectionnés et agréés par ces clients ;
- livraisons : soit en entrepôts grossistes, ou indépendants (prestataires logistiques ou centre de services). Soit directs clients.

Risques majeurs

Les risques majeurs identifiés pour nos approvisionnements sont limités aux délais d'approvisionnement liés au sourcing des

composants, à la production d'assemblage en usine (parfois perturbés pour raison de Covid) et aux transports : perturbations/détournements des trafics aériens et de rail – depuis la guerre en Ukraine mais aussi maritime (le plus usité – raison de prix – prix des containers et main-d'œuvre limitée en période Covid dans les ports, ou encore le blocage du canal de Suez qui a eu un impact sur les chaînes d'approvisionnement mondiales et qui a mis des mois à se remettre de cette perturbation).

La Direction des Achats groupe Econocom privilégie en priorité des Achats responsables

Dès 2015, le groupe Econocom a commencé à structurer sa politique d'achats responsables afin d'établir une relation de confiance avec ses fournisseurs en les encourageant à s'inscrire dans une démarche RSE.

Econocom a la conviction que la RSE doit avant tout passer par un dialogue avec ses

fournisseurs et à une contribution de chaque acteur dans la chaîne de valeur

Le groupe a ainsi mis en place, avec ses fournisseurs, une Charte Achats qui repose sur les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Cette dernière est adressée aux fournisseurs critiques et stratégiques, lesquels sont tenus de la retourner signée confirmant ainsi sa prise en compte et son application.

Le respect de cette Charte Achats et du Code de conduite du groupe est également appréhendé, pour certaines filiales, par le biais de clauses contractuelles ad hoc. À ce titre, des travaux d'harmonisation sont en cours et devraient être effectifs courant 2023.

En complément, la Direction des Achats groupe Econocom a renforcé cette démarche par l'envoi d'un questionnaire d'auto-évaluation RSE avec pour objectif de quantifier les résultats de ses partenaires sous un angle social & environnement.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Achats responsables :

Achats responsables	2022	2023
Pourcentage de fournisseurs des achats de Services signataires de la Charte achats responsables / Code conduite parmi les 20 plus gros fournisseurs	100 % (Périmètre EIS)	100 % (Périmètre EIS)

Les 20 plus gros fournisseurs représentent entre 70 et 80 % de nos fournisseurs.

Certaines données de l'ESRS-S2 exigées par la réglementation n'ont pas pu être collectées cette année car indisponibles ou inexistante. Néanmoins la directive CSRD permet aux entreprises soumises à la réglementation un délai de 3 ans en moyenne (à partir de la première clôture) pour mettre en place les indicateurs matériels.

Econocom met un point d'honneur à mettre en place rapidement des plans d'actions pour répondre de manière efficace aux exigences légales.

Respect de la réglementation et/ou les exigences de nos clients Dispositif

Nous nous attachons à ce que l'ensemble de nos fournisseurs, respectent les Droits de l'Homme et les exigences éthiques, sociales et environnementales que nous jugeons fondamentales et indispensables à une bonne collaboration. La Charte des Achats Responsables du groupe présente ces engagements que nous demandons à l'ensemble de nos fournisseurs de respecter, mais également ceux que nous prenons vis-à-vis d'eux.

Au niveau de la logistique, un système de traçabilité du produit et/ou des pièces détachées a été mis en place. Concernant les achats de ces pièces, ceux-ci se font sur la base de critères précis auprès de prestataires qui sont qualifiés en amont (certification ISO 14001, respect des normes DEEE et ROHS, pérennité, fiabilité, qualité des produits). Ces pièces sont d'origine et non des produits compatibles. Acheter une référence constructeur tracée nous permet de travailler uniquement avec nos partenaires constructeurs. Il y a ensuite dans le déploiement un processus d'évaluation fournisseurs. Ces procédures font partie intégrante de nos activités et peuvent être fournies sur demande.

Enfin, concernant les produits que nous distribuons, nous travaillons en amont avec les constructeurs pour n'acheter auprès de nos grossistes partenaires que des produits issus de la filiale locale de ceux-ci (répondant ainsi aux normes obligatoires pour leur diffusion sur le marché et non contrefaits) et respectons une traçabilité très stricte *via* les numéros de série et/ou IMEI.

Concernant les personnels sous-traitants (prestations assistance technique), tous les contrats cadres incluent l'obligation de respecter toutes les réglementations et le droit du travail.

9.3. Consommateurs et utilisateurs finaux

Les informations qualitatives et quantitatives de l'ESRS-S4 exigées par la réglementation n'ont pas pu être collectées cette année car indisponibles ou inexistante. Néanmoins la directive CSRD permet aux entreprises soumises à la réglementation un délai de 3 ans en moyenne (à partir de la première clôture) pour mettre en place les indicateurs matériels.

Econocom met un point d'honneur à mettre en place rapidement des plans d'actions pour répondre de manière efficace aux exigences légales.

10. Volet sociétal – Les travailleurs de la chaîne de valeur

10.1. Déployer des actions de mécénat (éducation et numérique responsables)

10.1.1. ACCOMPAGNER LES NOUVEAUX USAGES LIÉS AU DIGITAL UTILE DANS LES DOMAINES DE L'ÉDUCATION ET DU GREEN IT

Econocom s'engage en faveur du numérique à l'école afin de lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'accessibilité digitale.

L'État Français a pris la décision d'encourager le numérique à l'école afin de rattraper le retard de la France dans ce domaine. Econocom veut être acteur de ce mouvement en proposant aux établissements scolaires des solutions adaptées aux besoins des élèves, professeurs, parents et administrations publiques.

L'objectif d'Econocom au travers de son engagement dans le milieu éducatif est de participer à la transformation des apprentissages, au renforcement du plaisir d'apprendre chez les élèves. L'enjeu est aussi d'encourager de nouvelles pratiques pédagogiques et de favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

Les investissements d'Econocom dans l'éducation se concrétisent au travers plusieurs actions :

- **le développement d'offres plus spécifiques à l'Éducation** qui intègrent, notamment, des volets personnalisés et *green* particulièrement bien adaptés aux nombreux projets éducatifs en France et à l'étranger. En 2023, c'est plus de 173 000 équipements qui ont été vendus à l'Éducation (primaire/collèges lycées), en France.
- **Éducapital** : toujours dans l'objectif d'accompagner de jeunes entreprises innovantes qui ambitionnent de réinventer l'éducation, Econocom a été le premier acteur à investir dans Educapital, le premier fonds de capital-risque européen dédié à l'éducation et à la formation professionnelle. Éducapital a investi depuis sa création dans plus d'une trentaine de Edtech européennes innovantes.
- **Econocom est membre d'Impact AI.** Impact IA est un collectif de réflexion et d'actions constitué d'un ensemble d'acteurs gravitant autour de l'intelligence artificielle, afin de soutenir des projets innovants et positifs pour le monde de demain, spécialement dans l'Éducation.

En 2023, des collaborateurs ont participé à la création d'un module de formation et sensibilisation aux biais de genre.

L'objectif du module est d'accompagner les établissements de formation (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce...) dans leurs actions de sensibilisation sur les problématiques de biais de genre dans les modèles d'IA.

10.1.2. **DES ACTIONS DE MÉCÉNAT DANS LE DOMAINE DE L'ÉDUCATION**

Mécénat du projet Démos de la Philharmonie de Paris

Depuis deux ans, Econocom est devenu mécène du projet Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) porté par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris, en particulier pour accompagner le volet numérique de ce dispositif.

Démos est un projet de démocratisation culturelle centré sur la pratique musicale en orchestre initié en 2010 par la Cité de la musique – Philharmonie de Paris. Il propose un apprentissage de la musique classique à des enfants ne disposant pas, pour des raisons géographiques, économiques et sociales, d'un accès facile à cette pratique dans les institutions existantes.

Le projet s'adresse à des enfants de 7 à 12 ans habitant dans des quartiers relevant de la politique de la ville (QPV) ou dans des zones de revitalisation rurale (ZRR), éloignées des lieux de pratique traditionnels. Le dispositif ne cesse de se développer depuis son lancement avec plus de 50 orchestres actuellement en activité sur l'ensemble du territoire, y compris en Outre-mer. Depuis 2010, près de 10 000 enfants ont déjà découvert la musique classique grâce à ce projet.

Cet engagement s'inscrit en ligne directe avec les actions menées par le groupe en tant qu'Entrepreneur du numérique responsable en faveur de l'inclusion et de l'éducation.

Econocom partenaire de « Double Horizon »

Depuis plus de 9 ans, Econocom est partenaire de l'association Double Horizon qui agit pour l'éducation de populations défavorisées en France et à l'étranger.

Econocom a décidé d'apporter son soutien aux activités françaises de l'association. Double Horizon intervient en effet dans des écoles du réseau d'éducation prioritaire. Lors d'une étude effectuée il y a quelques années, il avait été constaté que la plupart des enfants issus de ces écoles n'avaient, même à la fin du collège, jamais visité Paris, ses monuments, ses musées. Econocom fournit un soutien matériel et financier qui permet notamment de lutter contre la fracture numérique école-famille.

Econocom partenaire de l'association Espérance Banlieues

Espérances Banlieues est une association qui se concentre sur la lutte contre les inégalités en matière d'éducation et de culture dans les zones défavorisées en créant des écoles dans ces quartiers ou à proximité. Sa mission vise à combattre l'injustice des disparités éducatives, en s'efforçant de prévenir le décrochage scolaire dès le plus jeune âge. Elle fournit une éducation de qualité et un soutien aux enfants de ces communautés, dans le but de découvrir leurs talents. De plus, l'association cherche à favoriser l'intégration des jeunes et de leurs familles dans la société. En s'associant avec les partenaires locaux et en démontrant des améliorations tangibles dans les résultats scolaires, elle encourage la mobilisation collective pour lutter contre ces disparités.

Depuis trois ans Econocom a noué un partenariat avec Espérance Banlieues. C'est sur cette même ambition et ces mêmes valeurs que nous nous engageons à leurs côtés au travers de la sensibilisation des élèves et l'accueil de stagiaires, le don d'ordinateurs et l'accompagnement au développement d'ateliers pédagogiques autour du numérique (avec un apprentissage du code destiné aux éducateurs.)

Econocom soutient également le projet Colori qui est né d'un constat fait par Espérance Banlieues au cours de ses dix années d'expérience au cœur des quartiers prioritaires :

- une fracture numérique plus forte dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) en raison d'inégalités sociales, culturelles et économiques déjà fortes ;
- une fracture d'usages et de compétences surtout (avant l'accès à Internet) ;
- un contexte paradoxal : il faut préparer les enfants atout-technologique, mais il faut aussi éviter d'exposer les jeunes enfants aux effets néfastes des écrans.

Consciente de l'importance du numérique pour les générations futures, l'Association Réseau Espérance Banlieues s'est associée avec Colori afin de former ses élèves – de la grande section au CE1-numérique sans écrans.

Grâce à cette initiative le groupe Econocom a contribué à former sept enseignants afin de déployer Colori dans six classes additionnelles dans les écoles de Reims, Poissy, Saint-Etienne et Roubaix.

Entre 2022 et 2023, un total de 84 élèves ont bénéficié de la formation avec 14 heures de formation suivies par les enseignants.

Econocom partenaire de l'association « 100 000 entrepreneurs »

Afin de créer des passerelles entre l'école et l'entreprise et transmettre aux jeunes l'envie d'entreprendre, Econocom soutient l'action de l'association « 100 Entrepreneurs ».

Cette association organise des témoignages d'entrepreneurs bénévoles dans les établissements scolaires, de la 4^e à l'enseignement supérieur.

Sur l'année scolaire qui vient de s'écouler, plus de 110 000 jeunes ont ainsi rencontré ces femmes et ces hommes qui entreprennent de multiples façons et au

total, depuis 2007, plus de 850 000 jeunes ont été sensibilisés à l'entrepreneuriat.

Econocom partenaire de l'association Maison de l'Amitié

La Maison de l'Amitié (MDA), est une association qui va à la rencontre des personnes en situation de grande précarité et isolées qui vivent ou passent à la Défense. Elle apporte un premier accueil aux personnes, en développant des relations entre les bénéficiaires, les bénévoles (salariés des entreprises riveraines et habitants), et en proposant un accompagnement global. Au-delà de la rencontre avec les personnes de la rue, et pour compléter les services primaires proposés (se nourrir, se vêtir, rester propre), la MDA développe directement ou en partenariat, des actions d'ordre social, sanitaire, culturel et existentiel.

Econocom se mobilise avec ses clients et ses partenaires Emmaüs Connect et Ateliers Sans Frontières pour lutter contre la fracture numérique et aider les réfugiés à se reconnecter.

Econocom partenaire de l'association ZUPdeCO

ZUPdeCO est une association qui vise à réduire l'échec scolaire des jeunes issus de milieux défavorisés. L'association a été créée en 2005 et a depuis aidé plus de 100 000 élèves. La mission de ZUPdeCO est d'apporter un soutien individualisé aux élèves du collège et du lycée, en mettant l'accent sur la réussite scolaire et personnelle. Avec plus de 80 collèges partenaires et plus de 35 000 enfants accompagnés, ZUPdeCO a développé divers programmes, dont le tutorat en ligne via Homeclasse.org, des initiatives influentes comme le manifeste national « Les Devoirs c'est à l'école, pas à la maison » et des partenariats avec des acteurs de l'éducation nationale. Ils mobilisent une communauté de plus de 20 000 bénévoles et s'efforcent de créer des environnements éducatifs plus égaux et inclusifs.

Econocom s'engage en faveur du numérique à l'école plus précisément dans le soutien scolaire afin de lutter contre la fracture numérique et promouvoir l'accessibilité digitale.

Cette année, nous avons décidé de soutenir et de fournir une importante donation d'ordinateur de 40 ordinateurs à l'association ZupdeCO.

Econocom partenaire de l'association Konexio

Konexio est une association qui vise à réduire la fracture numérique en proposant des programmes de formation à l'informatique aux personnes issues de communautés défavorisées. Initialement fondée sous la forme d'ateliers communautaires dans les quartiers à forte densité d'immigrants de Paris, Konexio a évolué pour offrir une gamme variée de formations en compétences numériques, comme l'initiation à l'informatique et le développement de logiciels avancés. Son objectif est de permettre aux groupes marginalisés d'acquérir les compétences nécessaires pour accéder à l'emploi et à l'insertion socioprofessionnelle. En utilisant l'éducation numérique, Konexio cherche à créer des voies d'accès pour ces personnes afin qu'elles puissent accéder à des opportunités d'emploi, améliorant ainsi leur intégration sociale et économique.

Econocom a réalisé une donation d'une vingtaine d'ordinateurs à l'association Konexio et nous participons au financement du programme DigiStart.

DigiStart est un programme de formation découverte de 20 h sur cinq semaines, permettant aux apprenants de découvrir les bases du développement web, de démystifier le code, de confronter ses représentations du métier de développeur et de leur donner l'occasion de confirmer ou infirmer leur appétence pour le code. Les apprenants sont introduits aux concepts basiques de la programmation et au vocabulaire associé au développement « front end » (HTML, CSS, Javascript). À la fin

de la session, les apprenants sont en mesure de coder leur propre site Internet personnel et/ou professionnel.

À la fin de nos formations, Konexio délivre à ses apprenants une attestation de suivi de formation qui fera office de justificatif d'assiduité de formation auprès d'employeurs potentiels.

Cet engagement rentre parfaitement dans notre politique de lutte contre la fracture numérique et pour l'accompagnement de personnes fragilisées et éloignées de l'emploi.

Quelques actions à l'international

Econocom Belux

Econocom Belux souhaite aussi accroître son impact sociétal en étant plus solidaire. À ce titre, nous avons noué il y a deux ans un partenariat avec l'association internationale Pink Ribbon qui collecte des fonds pour soutenir la lutte contre le cancer du sein. Nous souhaitons sensibiliser nos collaborateurs à la pratique régulière d'une activité physique comme arme contre la maladie. Des challenges connectés et autres initiatives ponctuelles en lien avec l'association sont proposés tout au long de l'année.

Econocom Belux est aussi le partenaire logistique du Télévie, une opération caritative organisée en Belgique francophone et au Grand-Duché de Luxembourg par RTL-TVI depuis 1989 au profit du F.R.S.-FNRS. Elle permet de récolter des fonds pour aider la recherche scientifique dans sa lutte contre le cancer et la leucémie, chez l'enfant et chez l'adulte. Une dizaine de collaborateurs bénévoles installe chaque année des centaines d'ordinateurs portables utilisés pour l'encodage des dons lors de la soirée de clôture, retransmise en direct à la télévision.

Econocom Italie

Le groupe Econocom Italie (Econocom Italie et Asystel-BDF) a choisi de soutenir des initiatives caritatives méritoires pour Noël 2023 dans le but de soutenir les

enfants et leur scolarisation dans des pays plus en difficulté.

Les actions consistent notamment dans la création d'une salle de classe à la Casa San Giuseppe (Rwanda), qui s'occupe de l'éducation et de l'alphabétisation des enfants. Mais aussi de la prise en charge de leurs besoins émotionnels et physiques. La création de cet espace d'apprentissage dédié permettra à chaque jeune de grandir et d'apprendre.

Econocom UK

Au Royaume-Uni, nous défendons à la fois nos objectifs caritatifs ainsi que nos efforts

environnementaux et durables. Cette année, Econocom UK a signé l'engagement #workingwithcancer ; une initiative lancée par Publicis Groupe pour réduire la stigmatisation sur le lieu de travail et créer un environnement favorable aux salariés diagnostiqués avec un cancer. Il s'agit d'une initiative mondiale. Pour soutenir cette initiative, les salariés d'Econocom UK ont également participé à une marche sponsorisée de 25 km le long de la Tamise et ont récolté plus de 1,5 K€ pour la recherche sur le cancer. En retour, ce fut un excellent exercice de consolidation d'équipe tout en promouvant le bien-être entre collègues.

Ci-dessous les indicateurs de suivi de la politique Soutien du territoire :

Sensibilisations autour du numérique insuffisante ou inadaptée et éducation	2022	2023
Nombre de donations d'ordinateurs portables reconditionnés	646	270

11. Synthèse des indicateurs clés de performance RSE

Les tableaux suivants présentent les principaux indicateurs clés de performance d'Econocom en matière de responsabilité d'entreprise en 2023.

Périmètre du groupe Econocom :

Allemagne, Belgique, Espagne, France, Irlande, Italie, Lux, Maroc, Pologne, République Tchèque, Roumanie, USA, Brésil, Mexique, Angleterre et Pays-Bas.

groupe Econocom

Enjeux RSE	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	GRI standards
Un capital humain créateur de valeur	Effectif	Qté	8 197	8 750	8 808	
	Embauches annuelles	Qté	1 481	2 342	2 235	New employee hires and employee turnover GRI 401-1
	Salariés en alternance ou en apprentissage	%	1,50 %	3 %	2,48 %	Percentage of employees receiving regular performance and career development reviews GRI 404-3
	Personnes en situation de handicap pour le périmètre groupe	%	N/A	3 %	3,16 %	Incidents of discrimination and collective actions taken GRI 406-1
	Personnes en situation de handicap pour le périmètre France (DOETH)	%	4,6 %	5 %	Data disponible à partir du mois de mars 2024	
	Taux de sortie	%	12,7 %	15 %	24,38 %	
	Répartition du Top management par sexe	%	/	/	21 %	New employee hires and employee turnover GRI 401-1
	Collaborateurs bénéficiant du télétravail	%	30 %	63 %	87 %	
	Nombre d'heures moyen de formation	Qté	N/A	6	11	Average hours of training per year per employee GRI 404-1

groupe Econocom

Enjeux RSE	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	GRI standards
Une conduite engagée et locale de nos activités	Bilan carbone groupe	tCO ₂	720 368	877 477 ⁽¹⁾	En cours	<i>GHG emissions intensity</i> GRI 305-4
	Surface des bâtiments occupés/loués	m ²	75 858	69 335	65 532	
	Consommation électricité annuelle	kWh	7 795 530	8 024 025	8 370 088	<i>Energy consumption within the organization</i> GRI 302-0
	Consommation électricité annuelle	kWh/m ²	103	116	127	<i>Energy consumption within the organization</i> GRI 302-1
	Véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte	%	2,00 %	13 %	25 %	Energy direct (scope 1) GHG emissions + Energy indirect (scope 2) GHG emissions GRI 305-1/GRI 305-2
	Empreinte énergétique du numérique	kWh/an	3 664 685	3 516 543	3 465 888	Energy direct (scope 1) GHG emissions + Energy indirect (scope 2) GHG emissions GRI 305-1/GRI 305-3

(1) Le périmètre et la méthodologie du bilan carbone entre 2021 et 2022 a évolué (ce qui explique la variation significative).

04 déclaration de performance extra-financière

synthèse des indicateurs clés de performance rse

groupe Econocom						
Enjeux RSE	Indicateurs	Unités	2021	2022	2023	GRI standards
Des offres à impact RSE pour des usages plus sobres et durables	Offres en rapport avec l'économie circulaire, <i>Green IT</i> , Numérique responsable	Qté	9	12	12	GRI 301-2/GRI 301-3
	Matériels informatiques reconditionnés	Qté	410 000	490 000	493 000	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-4
	% de matériels informatiques reconditionnés	%	92 %	90 %	90 %	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-3
	Quantité de DEEE (déchets électroniques et électromagnétiques) générés	t	/	/	4 783	Waste generated GRI 306-3
	% de matériels informatiques reconditionnés avec des entreprises sociales et solidaires ainsi que les entreprises à mission	%	88 % (Périmètre France)	92 % (Périmètre France)	90 % (Périmètre France)	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-
Une gouvernance responsable	Alertes éthiques	Qté	13	0	6	
	Collaborateurs ayant suivi une formation éthique	%	52,70 %	63 % (Périmètre groupe)	68 % (Périmètre groupe)	Communication and training about ant-corruption policies and procedures GRI 205-2
	Collaborateurs ayant suivi une formation RGPD	%	75 % (Périmètre France)	80,31 % (Périmètre France)	85 % (Périmètre France)	Average hours of training per year per employee GRI 404-1
	Collaborateurs ayant suivi formation cybersécurité	%	76 % (Périmètre France)	85 % (Périmètre France)	57 % (Périmètre groupe)	Average hours of training per year per employee GRI 404-1
	Fournisseurs signataires de la Charte Achats responsables parmi les 20 plus gros	%	100 % (Périmètre EIS)	100 % (Périmètre EIS)	100 % (Périmètre EIS)	Negative environmental impacts in the supply chain and actions taken GRI 308-2
Les partenariats dans l'éducation et l'université <i>Green IT</i>	Associations soutenues	Qté	15	18	19	Membership associations GRI 2-28
	Ordinateurs portables reconditionnés ou neufs donnés à des associations	Qté	520	646	270	Recycled input materials used + Reclaimed products and their packaging materials GRI 301-2/GRI 301-3

Définition des indicateurs

groupe Econocom

Indicateurs	Définition du KPI
Effectifs	Nombre de salariés (CDI, CDD y compris les contrats de professionnalisation, alternants) présents au 31/12, tenant compte de leur temps de travail (temps plein ou temps partiel) y compris les contrats suspendus et hors stagiaires, expatriés, mandataires sociaux sans contrat de travail. Les salariés présents le dernier jour du mois sont comptabilisés dans l'effectif.
Recrutements annuels	Nombre de recrutements (CDI, CDD, alternants) faits sur l'année. Les changements de contrat et mutations ne comptent pas pour un recrutement.
Nombre/Taux de personnes en situation de handicap	Nombre de salariés en situation de handicap parmi les salariés présents au 31/12 (CDI, CDD, alternants).
Taux de sortie	Nombre de départs subis (i.e. démission, fin PE à l'initiative du collaborateur) sur 12 mois/effectif moyen sur 12 mois (CDI, CDD y compris les contrats de professionnalisation, alternants hors stagiaires).
Nombre/Taux de collaborateurs bénéficiant de télétravail	Nombre de salariés pouvant bénéficier de télétravail parmi les salariés présents au 31/12 (CDI, CDD y compris les contrats de professionnalisation, alternants hors stagiaires).
Empreinte carbone	L'empreinte carbone du pays évaluée par le prestataire externe Greenly, sur base du FEC (fichier des écritures comptables) et/ou le bilan carbone calculé en interne (Scope 1 et 2, Scope 3 en partie).
Surface des bâtiments occupés/loués	Surface locative en m² à bail portés par les entités. France + International.
Consommation électrique par an	Consommation en kWh selon relevé (facturée par l'opérateur) par site et par an. Si inclus aux charges locatives, montant annuel en euros refacturé par le Bailleur quand cela concerne la surface privative.
Pourcentage de véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte	Pourcentage de véhicules électriques et hybrides au sein de la flotte.

04 déclaration de performance extra-financière

synthèse des indicateurs clés de performance rse

groupe Econocom

Indicateurs	Définition du KPI
Empreinte environnementale numérique (France + International)	L'empreinte environnementale du numérique calculée à l'aide de l'outil Watt's Green, par pays (hardware uniquement, sur base des infos du parc données par l'IT).
Nombre d'alertes éthiques	Nombre d'alertes éthiques enregistrées sur la plateforme d'alerte éthique.
% de collaborateurs ayant suivi une formation éthique	Nombre de personnes formées <i>via l'e-learning</i> anti-corruption ou une formation spécifique sur l'éthique (formation spécifique sur la lutte contre la corruption, sur le Code, sur les procédures éthiques, etc.) Population : tous les collaborateurs + les agents du groupe.
% de collaborateurs ayant suivi une formation RGPD	Nombre de personnes formées <i>via l'e-learning</i> GDPR. Population everyone : CDI, CDD, alternants, intérimaires, stagiaires.
% de collaborateurs ayant suivi une formation cybersécurité	Nombre de personnes formées <i>via l'e-learning</i> cybersécurité à des formations spécifiques (population spécifique identifiée). Population everyone : CDI, CDD, alternants, intérimaires, stagiaires.
Pourcentage de fournisseurs signataires de la Charte achats responsables/ Code conduite parmi les 20 plus gros fournisseurs	Identifier & Privilégier lors des AO les fournisseurs signataires de la Charte RSE et du Code de bonne conduite. Application du même processus pour les Achats.
Combien d'offres commerciales avez-vous identifiées sur l'économie circulaire, Green IT, le Numérique Responsable ?	Le nombre d'offres commerciales intégrant un ou plusieurs enjeux RSE par pays (sur l'économie circulaire, green IT, numérique responsable).
Nombre de matériels informatiques reconditionnés	Le nombre de matériels informatiques reconditionnés issus des contrats de location par pays.
Quantité de DEEE	Le nombre de DEEE par pays : matériels défectueux et/ou inutilisables issus des contrats de location.
Pourcentage de matériels informatiques reconditionnés	Le pourcentage de matériels informatiques reconditionnés issus des contrats de location par pays (par rapport au total des matériels issus des contrats de location).

groupe Econocom

Indicateurs	Définition du KPI
Pourcentage de matériels informatiques reconditionnés avec des entreprises sociales ou solidaires (France)	Pourcentage de matériels informatiques reconditionnés avec des entreprises sociales ou solidaires (France) par rapport au total des matériels reconditionnés.
Nombre d'associations soutenues	Le nombre d'associations soutenues dans votre pays (associations soutenues matériellement, financièrement ou <i>via</i> du mécénat de compétences).
Nombre d'ordinateurs portables reconditionnés ou neufs donnés	Le nombre de donations d'ordinateurs portables reconditionnés ou neufs dans votre pays.

Glossaire :

DPEF : Déclaration de Performance Extra-Financière

CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

ESRS : European Sustainability Reporting Directive

WII (ex EIS) : Workplace Infra Innovation (ex Econocom Infogérance Système)

POEI : Préparation opérationnelle à l'emploi Individuel

DEEE : Déchets d'Equipements Electroniques et Electriques

SBTi : Science-Based Targets initiative

12. Données relatives à la Taxonomie verte européenne

Reporting des activités du groupe Econocom au regard de la taxonomie verte Européenne

1. Contexte

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, appelé communément « Taxinomie européenne », est un pilier central de la stratégie de responsabilisation du secteur financier de l'Union européenne, en tant qu'outil permettant de réorienter les flux de capitaux vers des investissements durables. Cet outil définit un cadre de référence et un langage commun visant à identifier les activités contribuant substantiellement à l'atteinte de six objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines ;
- transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection des écosystèmes sains.

Les entreprises concernées doivent publier au sein de leur déclaration de performance extra-financière (DPEF) trois ratios d'activités « verts » :

- le chiffre d'affaires vert (**CA**) ;
- les dépenses d'investissement vertes (**CapEx**) ;
- les dépenses opérationnelles vertes (**OpEx**).

Ce référentiel décrit des critères et des seuils précis d'éligibilité et d'alignement :

- l'activité doit être conforme aux critères d'examen techniques de la Commission ;

- l'activité éligible ne peut contribuer à un des objectifs en nuisant significativement à l'un des cinq autres (principe du *Do No Significant Harm – DNSH*) ;
- l'entreprise doit respecter les garanties sociales minimales.

Aucune donnée comparative au titre de l'exercice 2021 n'est imposée pour cette clôture au titre de l'alignement.

2. Périmètre et méthodologie de calcul

Pour déterminer les ratios financiers présentés dans cette note, Econocom a appliqué les règles définies par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement Taxinomie :

- le périmètre considéré couvre l'ensemble des activités du groupe correspondant au périmètre des sociétés consolidées. Sont exclues les sociétés dans lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence ;
- les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2023. Le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers. Les informations financières sous-jacentes ont fait l'objet d'un contrôle conjoint entre les équipes financières et opérationnelles afin d'assurer la cohérence et la réconciliation avec les comptes consolidés ;
- les dépenses d'investissement correspondent aux coûts capitalisés au titre des immobilisations corporelles et incorporelles ;
- les dépenses d'exploitation sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute

autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.

3. Éligibilité des activités

Dans le cadre de son analyse d'éligibilité, Econocom s'est attaché à rapprocher son modèle d'affaires de la description des activités listées dans l'acte délégué climat

de la Taxinomie Verte au-delà de la simple analyse des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne), et ce pour les deux premiers objectifs environnementaux.

Au titre de l'exercice 2023, Econocom a identifié sept activités éligibles :

Objectifs	Classification des activités économiques	Descriptif pour Econocom	Codes NACE
Atténuation du changement climatique	9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	Activités relatives à la <i>Business Unit</i> « Green & Energy »	M71
	8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes	Activités d'hébergement	J61 ; J62 ; J63
	4.1 Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	Logiciels de gestion des actifs informatiques et solutions de mobilité d'entreprise (exemple : MLC, HOUSTON, TWIST, TRAMS CLOUD MANAGE)	J61 ; J62 ; J63
Économie circulaire	5.1 Réparation, remise en état et remanufacturation	<i>Product Care</i>	C27
	5.3 Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	Econocom Factory	C27
	5.5 Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	<i>Technology Management & Financing</i>	C26 ; C32
	5.6 Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	<i>Marketplace</i> (EcoTwice)	C26 ; C27

Econocom a également considéré des investissements individuellement éligibles aux titres des activités 6.5 Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules désignés comme appartenant aux catégories M1 et N1 et 7.7 Acquisition et propriété de bâtiments.

Pour la première année d'application au titre de l'exercice 2023, des quatre autres

objectifs environnementaux, seule l'analyse de l'éligibilité et la déclaration relative des trois Indicateurs Clés de Performance (ICP) est exigée. L'achat-revente de matériels électriques et électroniques n'a pas été considérée comme éligible. Selon une interprétation stricte du règlement, seul le chiffre d'affaires correspondant aux actifs détenus en pleine priorité par Econocom a

été considéré comme éligible au titre de l'activité 5.5.

4. Alignement des activités

Le règlement rendait obligatoire à compter de l'exercice 2022 la publication de la part des trois indicateurs (CA, Capex, Opex) qui sont associés à des activités économiques alignées et non-alignées au titre des deux objectifs « climat » uniquement. Ces indicateurs portent sur les données de l'exercice 2023 avec une information comparative au titre de l'exercice 2022.

Selon le règlement de la taxinomie, une activité éligible est alignée, et donc durable, si l'activité :

(i) respecte le ou les critère(s) technique(s) de contribution substantielle à l'un des six objectifs environnementaux ;

(ii) ne cause de préjudice à aucun autre objectif environnemental (*Do no Significant Harm – DNSH*) ;

(iii) respecte les garanties minimales visées à l'article 3.c, à savoir les procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur :

- a)** les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
- b)** les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme,
- c)** les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail,
- d)** la Charte internationale des Droits de l'homme.

a. Critères de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Critères techniques

- 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

La taxonomie européenne requiert d'atteindre un seuil de consommation d'énergie primaire correspondant à la NZEB-10 % pour les bâtiments construits avant le 31 décembre 2020, ceux ayant un DPE égal à A ou appartenant au top 15 % du parc immobilier national. À date, le seuil moyen retenu sur notre parc immobilier est de 156 kWh/m²/an (source : Observatoire de l'Immobilier Durable). Les bâtiments construits après le 31 décembre 2020 doivent satisfaire aux critères spécifiés à la section 7.1.

Dans ces conditions, Econocom ne satisfait dès lors pas aux critères de contribution substantielle pour cette activité.

- 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes

L'activité a mis en œuvre les pratiques pertinentes du Code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données.

- 9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments

L'alignement des activités est conditionné à la typologie des services relatifs à la performance énergétique des bâtiments.

b. Do not significant harm

Adaptation au changement climatique

- 7.7 Acquisition et propriété des bâtiments

Les risques physiques et de vulnérabilité des actifs face au changement climatique ont fait l'objet d'une analyse spécifique qui a conduit à la définition en cours de plans d'action selon les niveaux d'exposition.

Les critères de contribution substantielle pour l'activité 7.7 n'étant pas satisfaits, les DNSH correspondant n'ont pas fait l'objet d'une analyse spécifique.

- 9.3 Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments

Il a été considéré que le DNSH relatif à l'adaptation au changement climatique et Utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines étaient non applicables au regard des activités de services concernées.

Transition vers une économie circulaire

- 8.1 Traitement de données, hébergement et activités connexes

L'équipement utilisé satisfait aux exigences établies conformément à la directive 2009/125/CE pour les serveurs et les produits de stockage de données.

Il a été considéré que les DNSH relatifs à l'adaptation au changement climatique et à l'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines, étaient non applicables au regard de l'activité d'hébergement concernée.

c. Garanties minimales sociales

Econocom répond à ces différents critères de garanties minimales :

- **droits de l'homme** : Econocom a déployé une démarche de vigilance globale couvrant ses risques en matière de droits humains sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Par ailleurs, le groupe n'a pas fait

l'objet de condamnation relative à la violation des droits de l'homme (cf. §.9.1.1, chapitre 4 sur Déclaration de Performance Extra-Financière) ;

- **lutte contre la corruption** : Econocom est soumis à la loi SAPIN II et a déployé les dispositifs attendus dans le cadre de la lutte contre la corruption. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière (cf. §.10.1.2.2, chapitre 4 sur la Déclaration de Performance Extra-Financière) ;
- **fiscalité** : Econocom s'attache à respecter les réglementations applicables dans tous les pays où il est implanté et met en œuvre une politique de transparence conforme aux recommandations BEPS de l'OCDE. Le groupe n'a pas fait l'objet de condamnation pour manquement grave en la matière (cf. note 7, chapitre 7 sur les états financiers consolidés) ;
- **droit de la concurrence** : Econocom respecte, dans son périmètre d'activité, les législations en vigueur dans le cadre du droit de la concurrence. Ni le groupe ni un de ses dirigeants n'ont fait l'objet de condamnation en la matière.

5. Résultats

Menée conjointement par les Directions Financière, RSE et opérationnelles, Econocom a conduit une analyse détaillée de l'ensemble de ses activités afin d'identifier les activités éligibles et les ratios associés.

04 déclaration de performance extra-financière
données relatives à la taxonomie verte européenne

a. Chiffre d'affaires

La part du chiffre d'affaires éligible couvre les activités de la *Business Unit* « Green & Energy » et les activités d'hébergement au sein du métier « Services ».

en millions €

Critères de contribution substantielle

Activité économiques	Code(s)	Chiffre d'affaires absolu	Part du chiffre d'affaires éligible	Atténua-tion du change-ment climatique	Adapta-tion du change-ment climatique	Ressour-ces aqua-tiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Traitement de données, hébergement et activités connexes	8.1	9,52	0,35 %	100 %					
Services spécialisés en lien avec la performance énergétique des bâtiments	9.3	16,00	0,59 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,8	0,03 %				100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturing	5.1	0,1	0,00 %				100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	24,0	0,89 %				100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	340,0	12,63 %				100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6	0,6	0,02 %				100 %		
Chiffre d'affaires des activités durables (A.1)		391,0	14,6 %	100 %					
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Chiffre d'affaires des activités éligibles mais non durables (A.2)		-	0,0 %						
Total (A.1 + A.2)		391,0	14,6 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie (B)		2 290,2	85,4 %						
Total (A + B)		2 681,2	100,0 %						

04 déclaration de performance extra-financière
données relatives à la taxonomie verte européenne

	Chiffre d'affaires	
	Part des activités alignées	Part des activités éligibles
Atténuation du changement climatique	0.9 %	0,9 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	Non applicable	0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	Non applicable	13,6 %
Prévention et contrôle de la pollution	Non applicable	0 %
Protection des écosystèmes sains	Non applicable	0 %

b. Dépenses d'investissements (CapEx)

En vertu de l'annexe 1 du règlement délégué Article 8, Econocom reporte les dépenses d'investissements et d'exploitation associées à une activité éligible et les dépenses d'investissements individuelles qui ne sont pas associées à une activité destinée à être commercialisée.

Les dépenses d'investissements et d'exploitation concernent principalement des dépenses individuelles liées au secteur immobilier, et correspondent principalement aux droits d'utilisation des contrats de location des bâtiments et des véhicules.

04 déclaration de performance extra-financière

données relatives à la taxonomie verte européenne

en millions €

Critères de contribution substantielle

Activité économiques	Code(s)	CapEX absolu	Part CapEX éligibles	Atténua-tion du change-ment climatique	Adapta-tion du change-ment climatique	Ressour-ces aqua-tiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	1 789,2	3,1 %	100 %					
Fourniture de solutions informatiques/opérationnelles fondées sur les données	4.1	0,0					100 %		
Réparation, remise en état et remanufacturage	5.1						100 %		
Préparation en vue de la réutilisation de produits et de composants de produits en fin de vie	5.3	0,2					100 %		
Produits en tant que services et autres modèles de services circulaires axés sur l'utilisation et les résultats	5.5	0,7					100 %		
Place de marché pour le commerce de biens d'occasion destinés à être réutilisés	5.6						100 %		
CapEx des activités durables (A.1)		1 790,1	3,1 %	100 %			100 %		
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
Achat, financement, location, crédit-bail et exploitation de véhicules	6.5	16 102,8	28,1 %						
Acquisition et propriété de bâtiments	7.7	16 443,0	28,7 %						
CapEx des activités éligibles mais non durables (A.2)		32 545,8	56,7 %						
Total (A.1 + A.2)		34 335,9	59,9 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE									
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie (B)		13 069,0	22,8 %						
Total (A + B)		57 350,0	100,0 %						

04 déclaration de performance extra-financière
données relatives à la taxonomie verte européenne

	CapEx	
	Part des activités alignées	Part des activités éligibles
Atténuation du changement climatique	28,7 %	28,7 %
Adaptation au changement climatique	0 %	0 %
Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines	Non applicable	0 %
Transition vers une économie circulaire, prévention des déchets et recyclage	Non applicable	31,2 %
Prévention et contrôle de la pollution	Non applicable	0 %
Protection des écosystèmes sains.	Non applicable	0 %

c. Dépenses d'exploitation (OpEx)

Sur la base du *reporting* 2023, les charges de maintenance et de location (relative aux contrats non capitalisés) représentent une part non significative des charges opérationnelles totales du groupe.

Suivant la définition de la section 1.1.3.1 de l'Annexe 1, le montant total du dénominateur des OpEx au titre d'exercice 2023 est de 2 535,4 millions d'euros, la part prépondérante concernant les coûts d'achat des biens vendus ou loués.

en millions €

Activité économiques	Code(s)	OpEX absolu	Part des OpEX éligibles	Critères de contribution substantielle					
				Atténua-tion du change-ment climatique	Adapta-tion du change-ment climatique	Ressour-ces aqua-tiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
A.1 Activités durables									
		-	0 %						
OpEX des activités durables (A.1)		-	0 %						
A.2 Activités éligibles à la taxonomie mais non durables									
		-	0 %						
OpEX des activités éligibles mais non durables (A.2)		-	0 %						
Total (A.1 + A.2)		-	0 %						
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES A LA TAXONOMIE									
OpEX des activités non éligibles à la taxonomie (B)		-	0 %						
Total (A + B)		-	0 %						

DNSH

Atténua- tion du change- ment climatique	Adapta- tion du change- ment climatique	Ressources aquatiques et marines	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystème	Garanties minimales	OpEX alignée sur la taxonomie - 2022	Catégorie (activité habilitante)	Catégorie (activité transitoire)
							0 %		
							0 %		

6. Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Le tableau ci-après reprend le modèle standard pour la publication des informations liées aux activités nucléaires et gaz selon le règlement délégué (UE) n° 2022/1214 de la Commission européenne du 9 mars 2022.

Ligne **Activités liées à l'énergie nucléaire**

1.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles	NON
3.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté	NON
Activités liées au gaz fossile		
4.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux	NON
5.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON
6.	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON